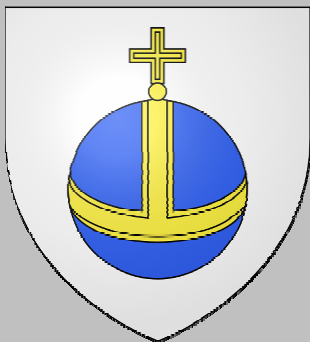


# MONDRAGON



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



## Plan Local d'Urbanisme

### RAPPORT DE PRESENTATION

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	HABITAT & DEVELOPPEMENT DE Vaucluse
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB. PORHEL M. DUBOIS	Chargé de mission Urbanisme Assistant d'études Urbanisme

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
Situation de la commune.....	9
Contexte administratif .....	10
Contexte intercommunal.....	11
Gestion des milieux aquatiques .....	14
<b>TITRE I – BILAN DE L'EXISTANT – ANALYSE DES BESOINS .....</b>	<b>17</b>
<b>I.1. – POPULATION .....</b>	<b>18</b>
I.1.1. – L'évolution de la population.....	18
I.1.2. – Les causes des variations de la population .....	19
I.1.3. – La répartition par âge de la population.....	19
I.1.4. – Les caractéristiques des ménages .....	21
<b>I.2. - HABITAT.....</b>	<b>23</b>
I.2.1. – L'évolution du parc de logements.....	23
I.2.2. – Les logements vacants.....	24
I.2.3. – L'occupation des logements.....	25
I.2.4. – La typologie des logements.....	26
I.2.5. – Des éléments sur le marché de l'immobilier.....	27
<b>I.3. – ACTIVITES ECONOMIQUES.....</b>	<b>30</b>
I.3.1. – La population active .....	30
I.3.2. – Les migrations journalières .....	32
I.3.3. – Les services, le commerce et l'artisanat à Mondragon.....	32
I.3.4. – Le tissu associatif.....	33
I.3.5. – Le tourisme.....	34
I.3.6. – L'agriculture.....	34
<b>I.4. – SERVICES ET INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>41</b>
I.4.1. – Les infrastructures de déplacement.....	41
I.4.2. – Le réseau d'assainissement.....	43
I.4.3. – Le réseau d'eau.....	45
I.4.4. – La défense extérieure contre l'incendie.....	46
I.4.5. – Le traitement des ordures ménagères.....	46
I.4.6. – Les équipements petite enfance et éducation.....	48
I.4.7. – Les équipements sportifs .....	48
I.4.8. – Les équipements culturels et de loisirs .....	48
I.4.9. – Les dispositifs d'aides aux personnes âgées.....	48
I.4.10. – Les communications numériques.....	49

<b>I.5. – CONSOMMATIONS D’ENERGIE &amp; EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE .....</b>	<b>54</b>
I.5.1. – Le contexte .....	54
I.5.2. – Consommations d’énergie en région PACA.....	54
I.5.3. – Consommation d’énergie de la commune de Mondragon .....	55
<b>TITRE II – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>57</b>
<b>II.1. – GRANDES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL .....</b>	<b>58</b>
II.1.1. – La géologie du lieu.....	58
II.1.2. – Le contexte hydrogéologique.....	59
II.1.3. – Le mistral .....	59
II.1.4. – La topographie communale.....	59
II.1.5. – Le réseau hydrographique de la commune.....	61
II.1.6. – Les zones humides.....	62
II.1.5. – Le climat .....	63
<b>II.2. – PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL .....</b>	<b>64</b>
II.2.1. – Les éléments d'histoire.....	64
II.2.2. – Le patrimoine bâti .....	66
<b>II.3. – MILIEUX NATURELS &amp; PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>72</b>
II.3.1. – Les inventaires et dispositifs de protections des milieux naturels.....	72
II.3.2. – Les continuums écologiques .....	83
<b>II.4. – LES PAYSAGES.....</b>	<b>88</b>
II.4.1. – Contexte local : Entre couloir Rhodanien et massif d’Uchaux .....	88
II.4.2. – Les bois et forêts .....	94
II.4.3. – Paysage agricole .....	95
II.4.4. – Structure du paysage urbain : les entrées de village.....	97
II.4.5. – Morphologie urbaine.....	99
<b>II.5. – RISQUES NATURELS ET NUISANCES.....</b>	<b>105</b>
II.5.1. – Le risque inondation.....	105
II.5.2. – Le risque feux de forêt.....	108
II.5.3. – Le risque mouvement de terrains .....	111
II.5.4. – Le risque sismique .....	111
II.5.5 – Le risque nucléaire.....	112
II.5.6. – Le risque de transport de matières dangereuses (TMD).....	112
II.5.7. – Les nuisances sonores .....	116
<b>II.6. – SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUE .....</b>	<b>118</b>
II.6.1 – Servitude AC1 : Monuments Historiques – Protection .....	118
II.6.2 – Servitude AC2 : Sites inscrits et classés .....	118
II.6.3 – Servitude EL2 : Défense contre inondation zones submersibles .....	118
II.6.4 – Servitude EL3 : Navigation intérieure halage et marche pied.....	119

II.6.5 – Servitude I3 : Canalisations de transport et distribution de gaz .....	119
II.6.6 – Servitude I4A : Transport d'énergie électrique .....	120
II.6.7 - Servitude I5 : Produits chimiques canalisation de transport .....	121
II.6.8 - Servitude Int1 : Protection des cimetières.....	121
II.6.9 - Servitude PM1 : Risques naturels prévisibles .....	121
II.6.10 – Servitude PT3 : Télécommunications téléphoniques télégraphiques câbles.....	122
II.6.11 – Servitude T1 : Voies ferrées.....	122
<b>TITRE III – ANALYSE DES ESPACES BATIS .....</b>	<b>123</b>
<b>III.1. – ANALYSE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) .....</b>	<b>124</b>
III.1.1. – Le descriptif du Plan d'Occupation des Sols actuellement opposable.....	124
III.1.2. – L'analyse de la consommation des espaces agricoles et forestiers du Plan d'Occupation des Sols actuellement opposable .....	127
III.1.3. – L'analyse de la densité de constructions réalisées avec l'application des règles du Plan d'Occupation des Sols actuellement opposable .....	127
III.1.4. – L'analyse du résiduel constructible du Plan d'Occupation des Sols actuellement opposable .....	127
<b>III.2. – ANALYSE DE LA CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BÂTIS .....</b>	<b>129</b>
<b>TITRE IV – PARTI D'AMENAGEMENT ET JUSTIFICATION DU ZONAGE .....</b>	<b>134</b>
<b>IV.1. – LA PRESENTATION DES CHOIX DU PROJET PAR THEME.....</b>	<b>135</b>
IV.1.1. – Rappel des grands objectifs du PADD .....	135
IV.1.2. – Maintenir une vie au sein du village .....	136
IV.1.3. – Conforter l'urbanisation de Mondragon.....	140
IV.1.4. – Développer une vie économique locale.....	157
IV.1.5. – Protéger les richesses du territoire.....	158
<b>IV.2. – PRESENTATION DU ZONAGE ET ESPRIT DU REGLEMENT .....</b>	<b>163</b>
IV.2.1. – Les principes .....	163
IV.2.2. – Présentation des différentes zones du PLU .....	164
IV.2.3. – Autres délimitations .....	167
IV.2.4. – L'esprit du règlement .....	168
<b>TITRE V – EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>173</b>
<b>V.1. – INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>175</b>
V.1.1. – Développement urbain et durable.....	175
V.1.2. – Paysage.....	180
V.1.3. – Milieux naturels et biodiversité .....	183
V.1.4. – Risques naturels et nuisances .....	202
<b>V.2. – OUTILS DE SUIVI ET MESURES COMPENSATOIRES .....</b>	<b>204</b>
V.2.1. – Contexte réglementaire .....	204



V.2.2. – Mesures d'évitement, de réduction et de compensation du PLU sur l'environnement .	204
<b>V.3. – ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX .....</b>	<b>210</b>
V.3.1. – Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 .....	211
V.3.2. – Le SRCE de la région PACA .....	213
V.3.3. – Le PDPFCI de Vaucluse .....	215
<b>V.4. – RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>216</b>
V.4.1. – Contexte du projet et évaluation environnementale : la méthode retenue .....	216
V.4.2. – Analyse de l'état initial de l'environnement .....	216
V.4.3. – Les incidences du PLU sur l'environnement .....	220
<b>ANNEXES .....</b>	<b>223</b>
Etude « loi Barnier »	

## PREAMBULE

**Le PLU expose le diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

**Il présente le projet urbain de la commune**, par le biais notamment du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

**Il traduit de façon spatiale ces grandes orientations**, en déterminant sur chaque partie du territoire communal les choix de développement. Dans un souci de mixité urbaine, d'équilibre entre les espaces naturels et urbains et de préservation de l'environnement, le PLU définit les vocations des différents espaces de la commune. Des zones sont ainsi déterminées dans les documents graphiques, à l'intérieur desquelles des règles spécifiques fixent les droits à construire.

**Le PLU détermine les grands équilibres entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels** et délimite les espaces d'urbanisation future. Il doit prendre en compte les contraintes limitant l'urbanisation (risques naturels, risques technologiques,...), les richesses naturelles et patrimoniales à préserver et à valoriser.

**Le Code de l'Urbanisme a été remodelé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015. Cette nouvelle version du Code est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Toutefois, la révision du POS de Mondragon ayant été prescrite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la présente procédure est menée conformément à la version du Code en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Le rapport de présentation du PLU est régi par l'article R.123-2 et L.151-4 du Code de l'Urbanisme.

« *Le rapport de présentation :*

*1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 ;*

*2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;*

*3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au 1 de l'article L. 123-1-4, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;*

4° *Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;*

5° *Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1.*

*En cas de modification, de révision ou de mise en compatibilité dans les cas prévus aux articles R. 123-23-1, R. 123-23-2, R. 123-23-3 et R. 123-23-4, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés. »*

L'article L-151-4 du Code de l'Urbanisme précise que :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

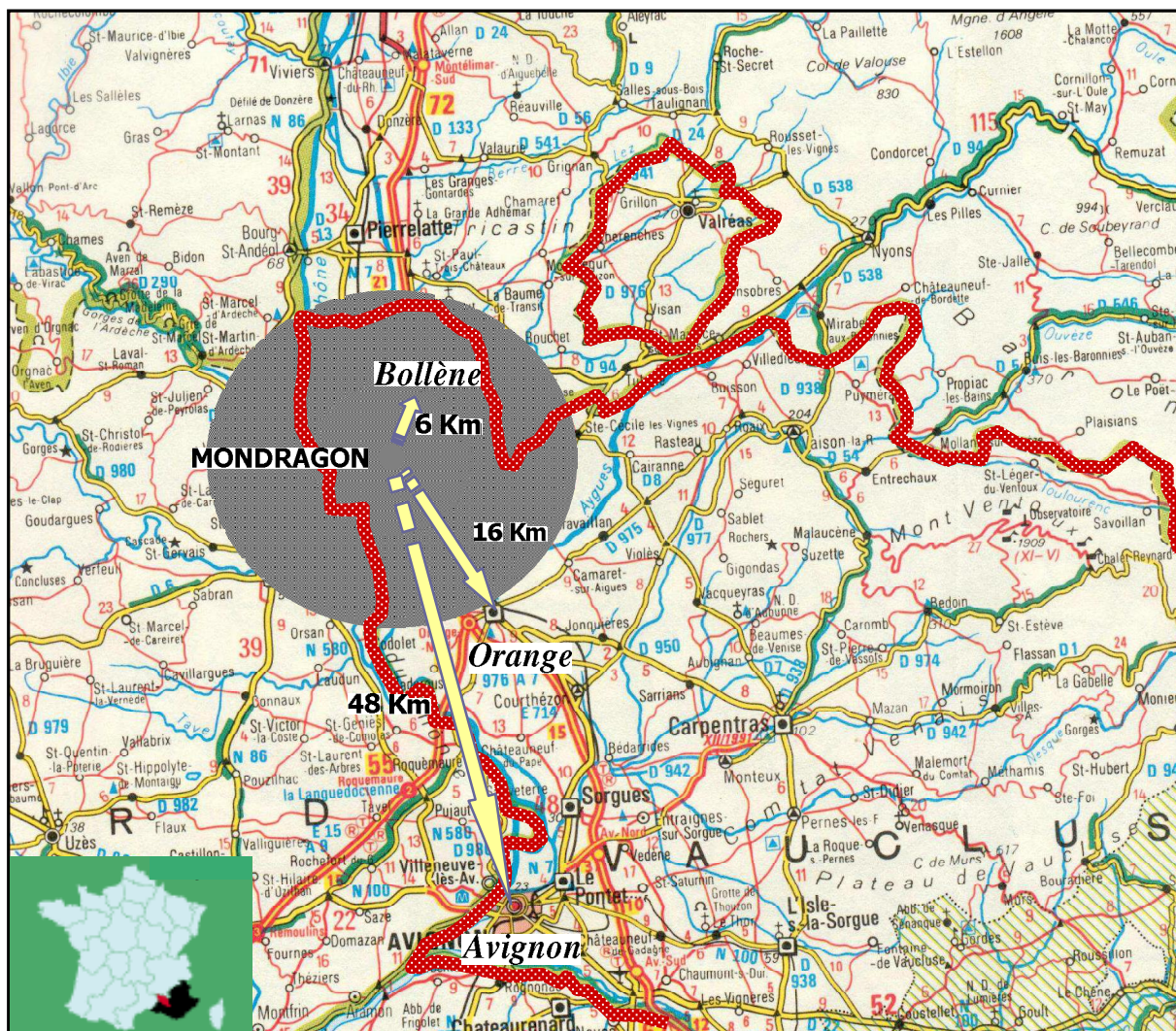
*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »*

# INTRODUCTION

## SITUATION DE LA COMMUNE



La commune de Mondragon, située dans la vallée du Rhône, se trouve à mi-chemin entre Avignon et Montélimar, au Nord-Ouest du département de Vaucluse.

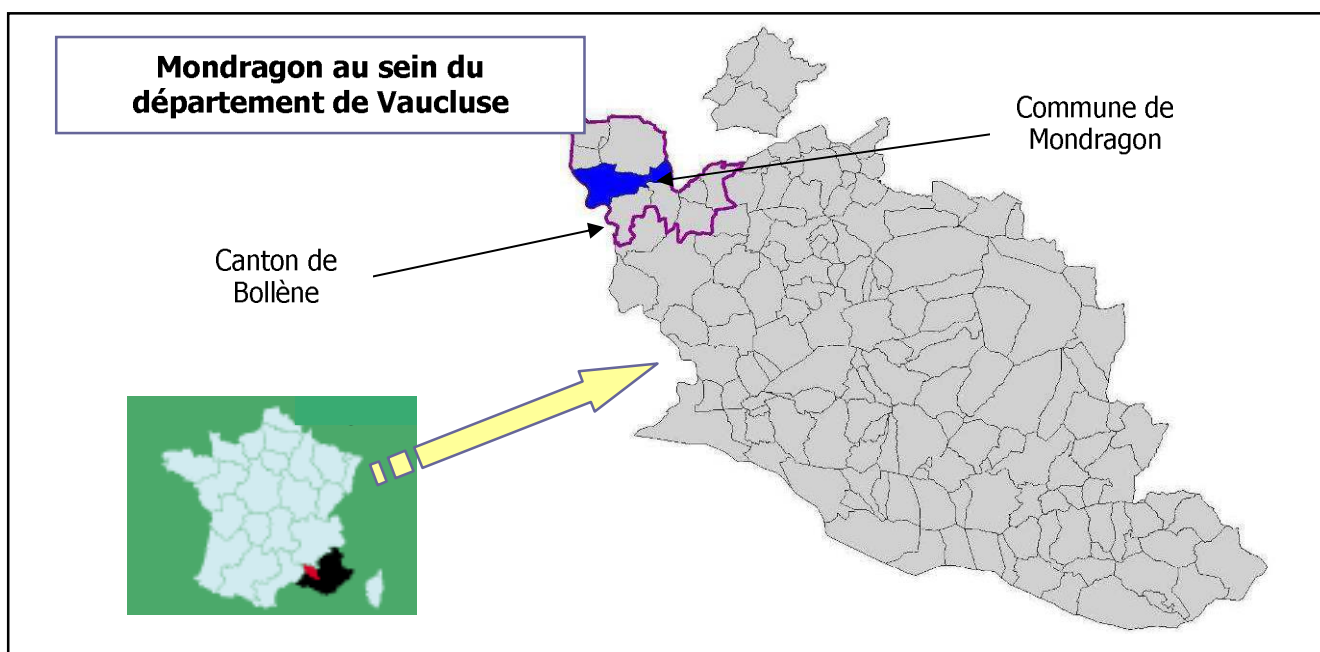
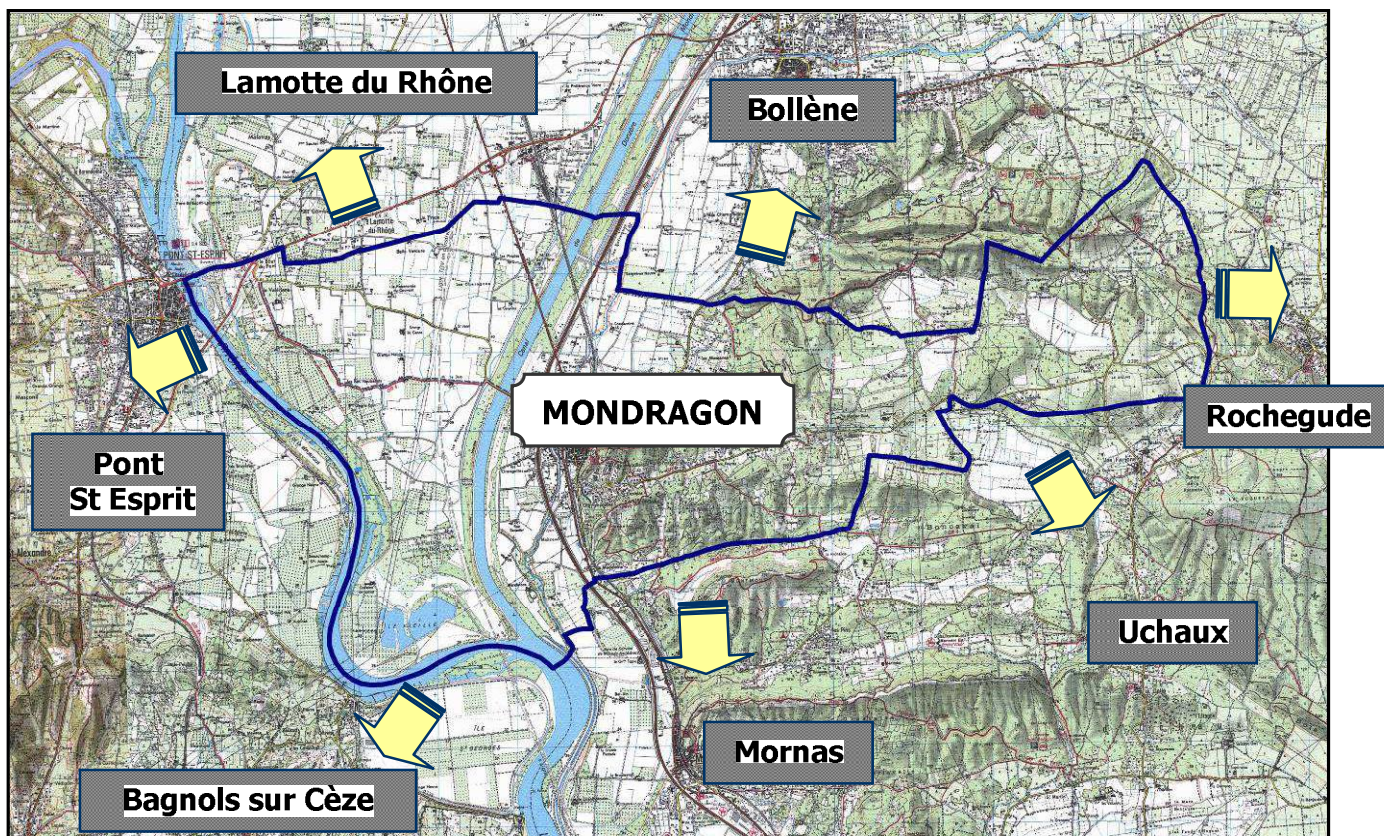
Mondragon se trouve à proximité de la ville d'Orange, qui offre des services et équipements variés, mais elle se place également en complémentarité grâce à une identité propre qui est la conséquence notamment d'une offre intéressante de services de proximités immédiates.

Le territoire communal s'étend sur une superficie de 4 065 hectares. Il s'agit d'une commune à vocation agricole, orientée aujourd'hui vers l'arboriculture et la viticulture, qui s'étend sur la plaine alluviale du Rhône dans sa partie ouest, et sur le Massif d'Uchaux dans sa partie est.



## CONTEXTE ADMINISTRATIF

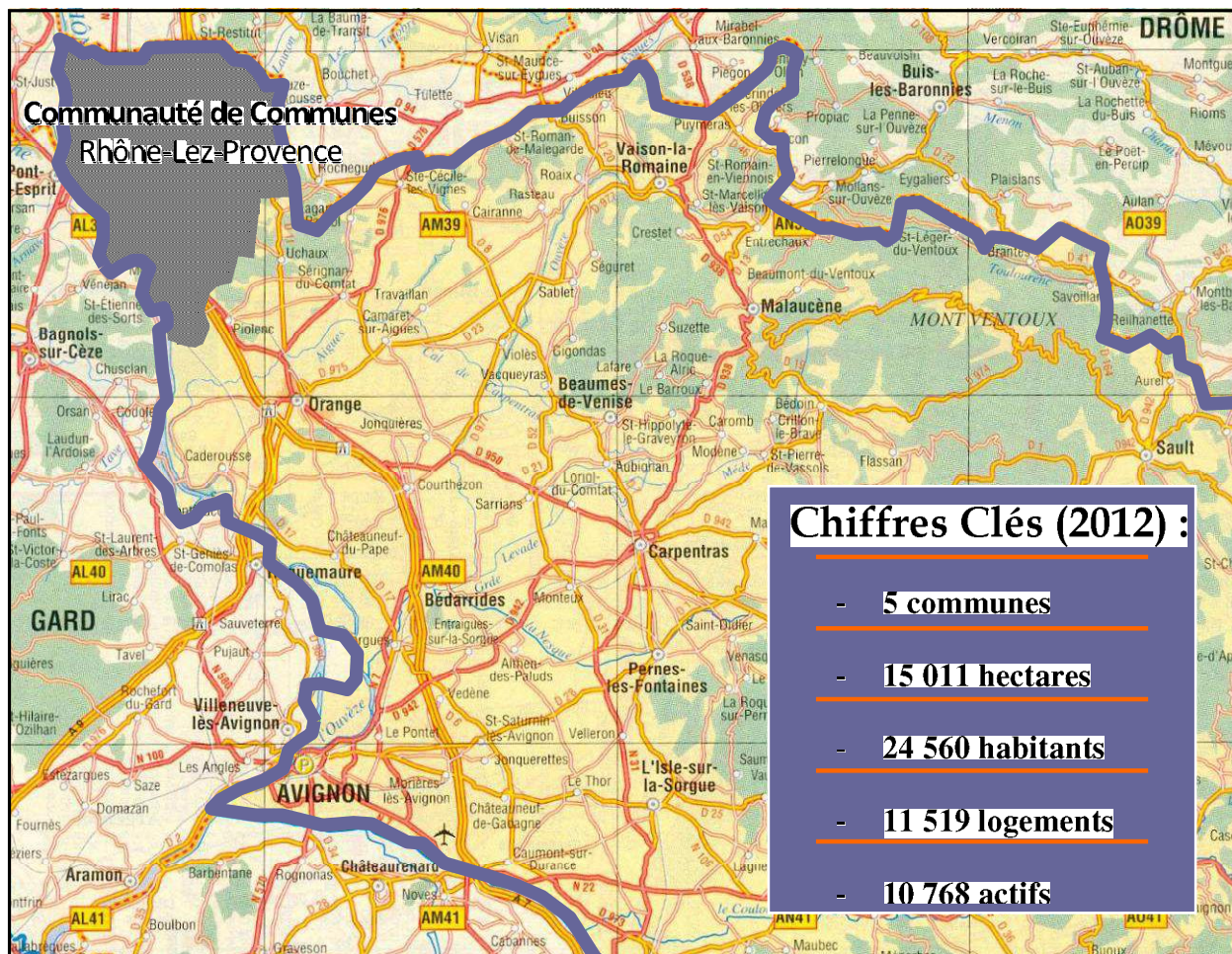
La commune de Mondragon appartient au canton de Bollène, qui regroupe 9 communes situées dans la vallée du Rhône, au nord du département. Il s'agit des communes de Lagarde-Paréol, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Mornas, Sérignan-du-Comtat, Sainte-Cécile-les-Vignes, Uchaux et Bollène le chef lieu de canton.



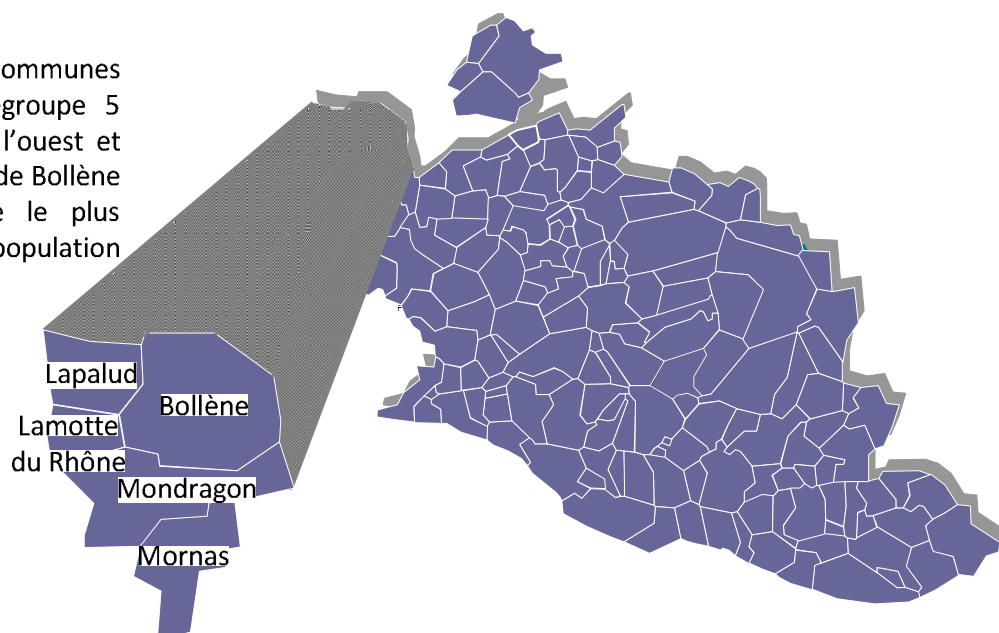


## CONTEXTE INTERCOMMUNAL

La commune de Mondragon fait partie de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence. Elle a été créée par arrêté préfectoral du 21 novembre 2005. Elle est composée de 5 communes : Bollène, Mornas, Lapalud, Mondragon et de Lamotte-du-Rhône. Ce territoire s'étend sur la partie Nord-ouest du département de Vaucluse, dans la vallée du Rhône.



La Communauté de communes Rhône-Lez-Provence regroupe 5 communes réparties à l'ouest et au sud de la commune de Bollène qui constitue le pôle le plus important (60% de la population globale).



Pour toutes les compétences, transférées par les communes à la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence, celle-ci agit en lieu et place des communes adhérentes selon les principes d'exclusivité, de spécialité et de subsidiarité.

Les compétences exercées par la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence :

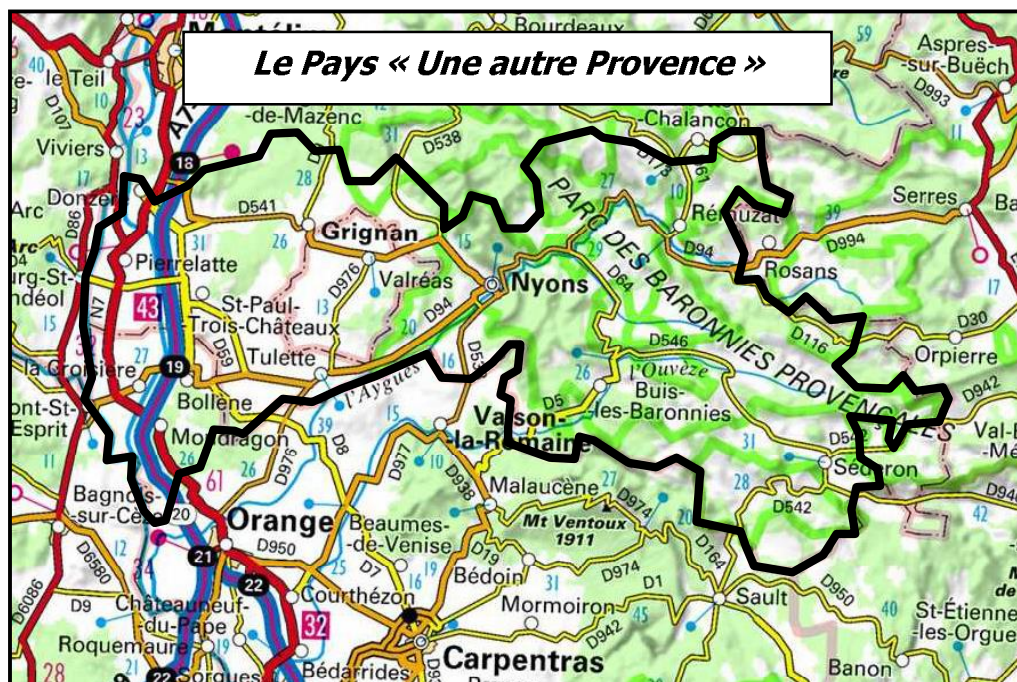
- l'aménagement de l'espace ;
- les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;
- la mise en valeur de l'environnement
- le service de la restauration collective

**Le Pays « Une autre Provence »**

---

Le Pays est un espace de projet. Il n'est pas une circonscription administrative supplémentaire ; il est destiné à soutenir des projets, permettre leur financement (notamment par les Régions, l'Etat et l'Europe) et aider à leur mise en œuvre dans le cadre strict de la Charte, rédigée et approuvée par l'ensemble des partenaires du pays, élus et société civile.

Le Pays, auquel participe la commune de Mondragon, appelé «Une Autre Provence » regroupe 104 communes et 110 159 habitants.



Trois actions transversales ont déjà reçu l'aval des principaux financeurs :

- La définition d'une stratégie foncière sur l'ensemble du territoire. Celle-ci visera :
  - À l'élaboration d'une Charte d'organisation et de gestion de l'espace à l'échelle du Pays, tendant notamment à favoriser l'économie de l'espace, à maintenir les équilibres entre urbanisme, agriculture et espaces naturels et encourager le développement de logements pour les actifs du territoire.



- Sa déclinaison plus opérationnelle identifiée avec les collectivités compétentes
- En matière de transport et de santé publique, il s'agira concrètement de s'affranchir des logiques strictement départementales et régionales afin de définir des stratégies cohérentes à l'échelle du Pays.
- La mise en place d'un système d'observation, véritable outil d'aide à la décision, notamment en matière d'économie, l'emploi, de foncier.

Un plan d'actions plus global reste à construire notamment en terme de valorisation du patrimoine et d'actions culturelles, de protection de l'environnement et du développement des énergies renouvelables, d'emploi et de formation, d'économie, de services et d'aménagement du territoire.

Ce plan d'actions restera suffisamment ouvert pour intégrer tout au long de la démarche, de nouvelles propositions et projets en adéquation avec la Charte du territoire.

### **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez**

---

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez a été créé en 1997 suite aux graves événements survenus dans les années 80 et 90, à savoir la sécheresse, pour la première décennie, et les inondations de 1993, 1994 et 1997.

Le syndicat mixte est un établissement public de coopération intercommunal qui a pour objet la gestion, l'entretien, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur de la rivière Lez, de tous ses affluents, des milieux aquatiques, des milieux associés et du réseau hydrographique en général. Il a vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant.

Le S.M.B.V.L. est compétent pour tous travaux, ouvrages ou études qu'un ou plusieurs membres décident de lui confier.

La commune de Mondragon appartient au S.M.B.V.L. qui compte 25 communes réparties entre la Drôme, l'Enclave des Papes et le Haut Vaucluse.

### **Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique Nord Vaucluse (SIAERH)**

---

Le SIAERH Nord Vaucluse a pour objet la promotion, l'entretien et la mise en valeur des milieux aquatiques et du réseau hydrographique situé pour partie dans la plaine du Rhône, dans le bassin versant du Lauzon à l'amont de l'exutoire dans le canal de Donzère Mondragon et dans le bassin du Lez.

C'est sous son égide qu'ont été réalisés en 2004, 2005 et 2006 les travaux d'aménagement et de recalibrage du Lez dans la traversée de Bollène, travaux de grande envergure, destinés à protéger le centre-ville contre des crues d'importance. Le SIAERHNV est membre avec d'autres instances drômoises du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL).

Le SIAERHNV compte 4 communes du Nord Vaucluse, à savoir Bollène, Mondragon, Lapalud et Lamotte du Rhône.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les documents de planification s'inscrivant dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et concernant la commune de Mondragon sont les suivants :

- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée 2016-2021 ;
- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concernant le Lez. En cours de réalisation, son périmètre a été arrêté (09/03/2012) la composition de la CLE est en cours. Piloté par le syndicat mixte du bassin versant du Lez, ce SAGE comprend 20 communes de la Drôme 8 communes du Vaucluse.

### ▪ LE SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2016-2021

La commune de Mondragon appartient au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée, document de planification approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 3 décembre 2015.

**Le Code de l'Urbanisme établit que les SCOT doivent être compatibles avec le SDAGE. Le PLU doit à son tour être compatible avec le SCOT. En l'absence de SCOT, le PLU doit être compatible avec le SDAGE.**

Le SDAGE et la directive cadre sur l'eau visent l'atteinte du bon état des eaux en 2021 et fixent notamment comme objectif la non dégradation des milieux aquatiques. L'orientation fondamentale n°2 du SDAGE Rhône Méditerranée prévoit que **les documents d'urbanisme doivent respecter ce principe de non dégradation et tenir compte des évolutions prévisibles ou constatées des milieux aquatiques du fait des aménagements projetés.**

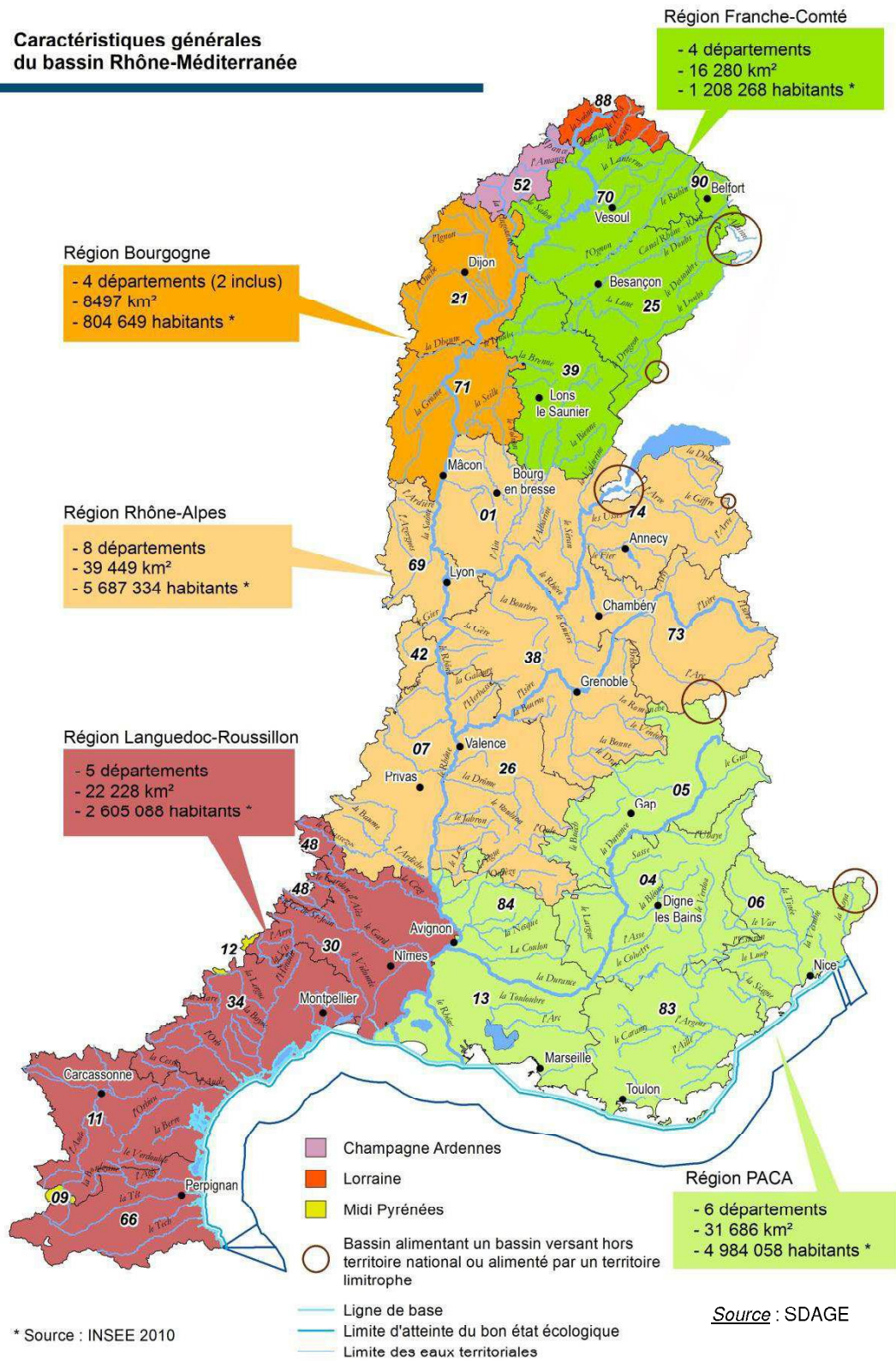
Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend les objectifs assignés aux masses d'eau (66% des eaux superficielles visent le bon état écologique d'ici à 2021) ainsi que 9 orientations fondamentales.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 sont les suivantes :

- OF0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

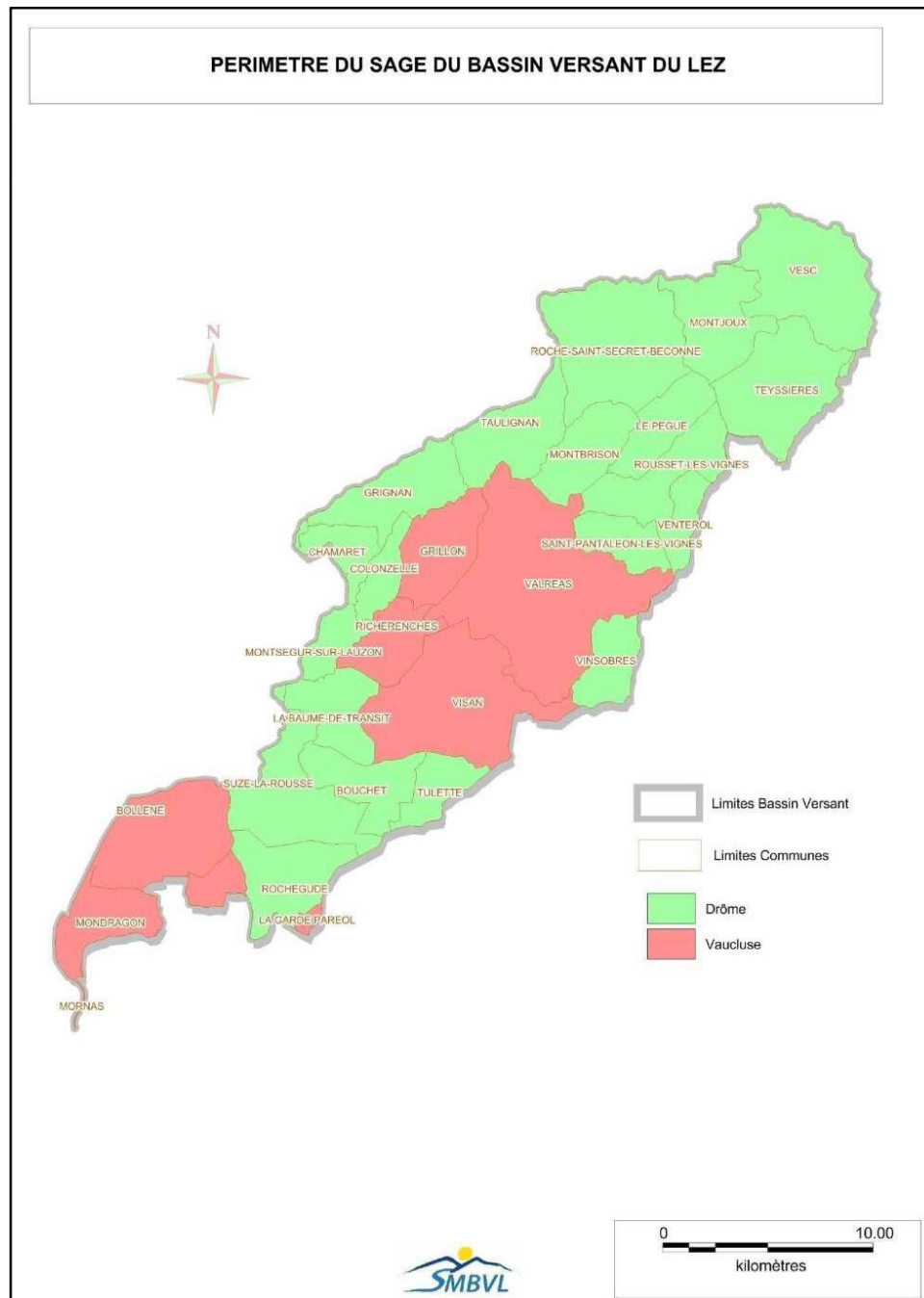


## Caractéristiques générales du bassin Rhône-Méditerranée



▪ **LE SAGE DU BASSIN VERSANT DU LEZ**

En cours de réalisation, son périmètre a été arrêté (09/03/2012). La composition de la CLE est en cours. Piloté par le S.M.B.V.L., ce SAGE comprend 20 communes de la Drôme et 8 communes du Vaucluse.



- TITRE I -

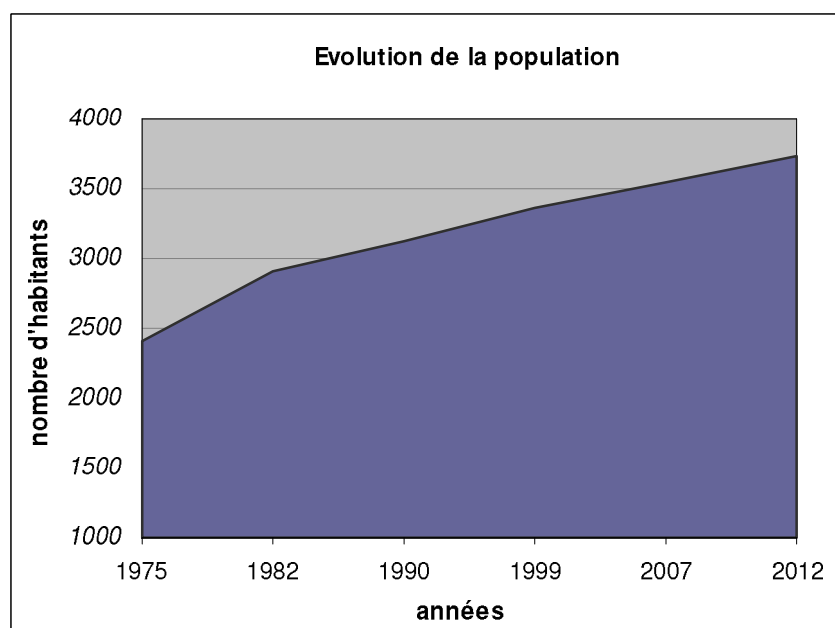
BILAN DE L'EXISTANT  
ANALYSE DES BESOINS

## I.1 LA POPULATION

### I.1.1 – L'évolution de la population

Au milieu des années soixante-dix, la commune de Mondragon comptait 2399 habitants et la population totale s'est accrue jusqu'en 2012, totalisant une augmentation relativement modeste de 55% en presque 40 ans, soit un gain de 1328 habitants.

Années	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	2399	2913	3118	3363	3548	3727



La commune de Mondragon qui compte en 2012, 3727 habitants, connaît un taux de croissance annuel moyen continu depuis 1982. Après une forte augmentation de population entre 1975 et 1982 avec un TCAM de 2,8%, les TCAM successifs ont fluctué entre 0,6% (1999-2007) et 1% (2007-2012).

Depuis 1975, la croissance de la population ne s'est donc pas effectuée de manière linéaire, et a ainsi connu deux phases différentes :

- Entre 1975 et 1982, la population de Mondragon a connu une augmentation forte qui a amené le nombre d'habitants de 2399 à 2913 en 7 ans (+21,4%).
- Depuis 1982, la croissance de la population de Mondragon est stable et modérée (0,74% d'augmentation en moyenne par an). On note un léger ralentissement de la croissance de 1999 à 2007, puis une reprise sur la dernière période de recensement.

### I.1.2 – Les causes des variations de la population

Les phases d'augmentation de la population sont dues à un solde migratoire et un solde naturel positifs.

On distingue deux phases :

- Sur les périodes 1975-1982 et 1982-1990, le solde migratoire est plus important que le solde naturel. Il est même très fort sur la période 1975-1982, correspondant à une forte arrivée de nouveaux habitants. A partir de 1982, le solde migratoire redescend sous les 1% ;
- Sur les 30 dernières années, c'est le solde naturel qui permet en majorité la croissance de population. De 1990 à 1999, il est de 0,6% quand le solde migratoire ne représente que 0,3%. Il atteint même 1% sur la dernière période de recensement.

<b>Taux démographiques (moyennes annuelles)</b>					
	<b>1975-1982</b>	<b>1982-1990</b>	<b>1990-1999</b>	<b>1999-2007</b>	<b>2007-2012</b>
<b>Taux d'évolution global en %</b>	2,8%	0,9%	0,8%	0,7%	1,0%
- dû au solde naturel	0,5%	0,2%	0,6%	0,5%	0,8%
- dû au solde migratoire	2,3%	0,6%	0,3%	0,1%	0,2%
<b>Taux de natalité pour 1000</b>	14,6	12,0	13,0	12,9	14,4
<b>Taux de mortalité pour 1000</b>	10,0	10,0	7,2	7,6	6,4

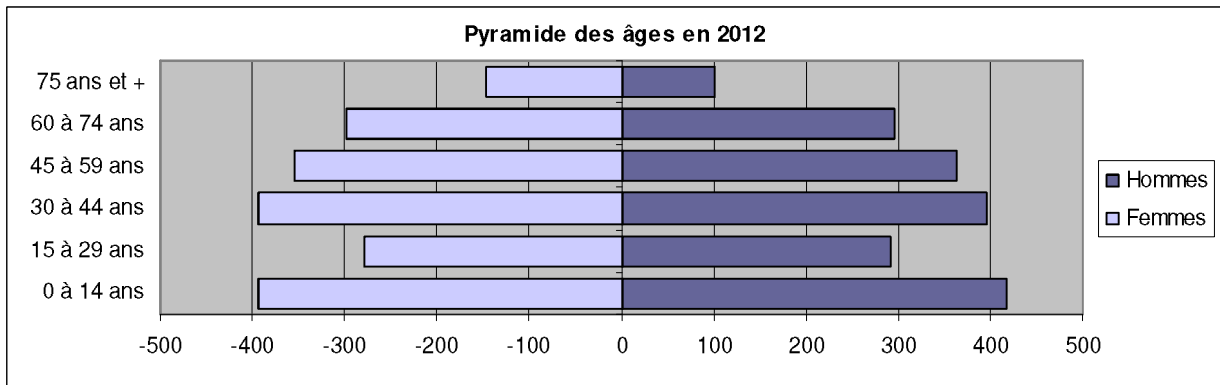
L'essor démographique enregistré à Mondragon s'appuie sur un site particulièrement attrayant tant au niveau du cadre de vie, que de l'accessibilité.

### I.1.3 – La répartition par âge de la population

En 2012, la classe d'âge la plus représentée est celle des 0 – 14 ans. La population de Mondragon est relativement jeune puisque 1 habitant sur 3 a entre 0 et 29 ans. Les 0-44 ans représentent même plus de 58,2 % de la population en 2012. On note tout de même que le nombre de personnes de 60 ans et plus a fortement progressé entre 2007 et 2012, témoignant d'un certain vieillissement de la population (+19,8%).

<b>Evolution de la population selon la classe d'âge, entre 2007 et 2012</b>					
	<b>2007</b>		<b>2012</b>		<b>Taux d'évolution 2007-2012</b>
	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>3 549</b>	<b>100%</b>	<b>3 727</b>	<b>100%</b>	<b>5,02%</b>
0 à 14 ans	793	22,3%	811	21,8%	2,3%
15 à 29 ans	575	16,2%	568	15,2%	-1,2%
30 à 44 ans	762	21,5%	789	21,2%	3,5%
45 à 59 ans	718	20,2%	719	19,3%	0,1%
60 à 74 ans	486	13,7%	593	15,9%	22,0%
75 ans et plus	215	6,1%	247	6,6%	14,9%
<i>0 à 29 ans</i>	<i>1368</i>	<i>38,5%</i>	<i>1379</i>	<i>37,0%</i>	<i>0,8%</i>
<i>30 à 59 ans</i>	<i>1480</i>	<i>41,7%</i>	<i>1508</i>	<i>40,5%</i>	<i>1,9%</i>
<i>60 ans et +</i>	<i>701</i>	<i>19,8%</i>	<i>840</i>	<i>22,5%</i>	<i>19,8%</i>





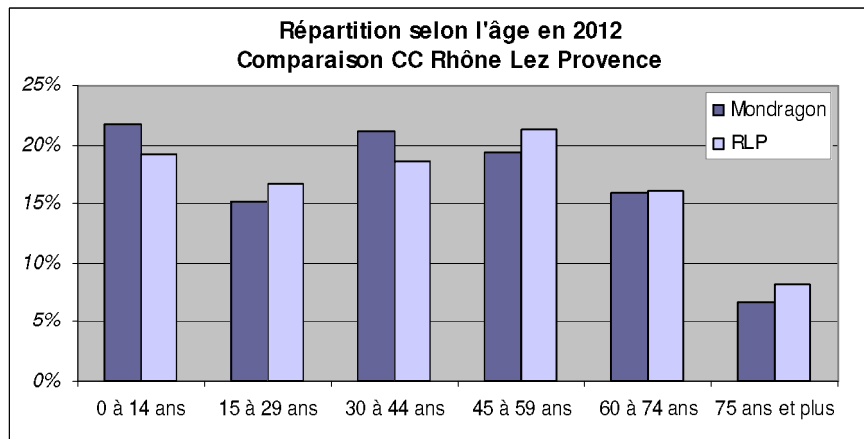
Concernant la pyramide des âges, on observe un creux relativement important au niveau de la classe d'âge des 15-29 ans. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : beaucoup de jeunes quittent la commune pour aller faire leurs études, les jeunes actifs se dirigent vers des communes plus importantes pour trouver un emploi, et enfin, le manque de logements adaptés à leurs besoins. Elle se resserre également très brusquement au niveau de la classe d'âge des 75 ans et plus, qui peut s'expliquer par un manque en offre de logement pour les seniors.

On constate également en 2012, que la classe d'âge des 30-44 ans est sensiblement aussi importante que celle des 0-14 ans, correspondant ainsi à la formation de ménages avec enfants. La commune est donc attractive pour les couples avec enfants, bien installés dans la vie.

#### Comparaison avec le territoire de la Communauté de Commune Rhône Lez Provence

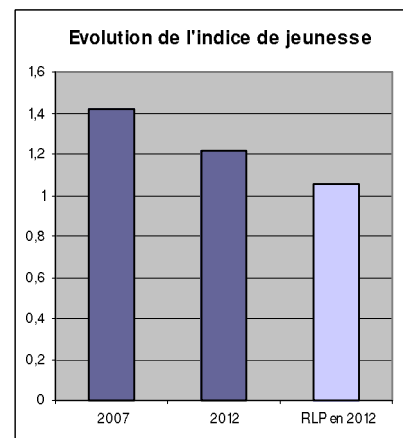
En 2012, Mondragon apparaît comme une commune jeune comparativement au reste du territoire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

En effet, la proportion des 60-74 ans et des 75 ans et plus est supérieure au sein de l'intercommunalité par rapport à celle de Mondragon. Il en est de même pour la classe des ménages installés dans la vie (45 à 59 ans).



Les classes d'âges correspondant aux couples avec jeunes enfants (0-14 ans et 30-44 ans) sont davantage représentées sur Mondragon. Par contre, la classe d'âge des 15-29 ans est plus importante au niveau de la CCRLP, notamment avec Bollène représente le pôle d'activités et d'emploi le plus important.

L'indice de jeunesse de Mondragon (rapport entre la part des moins de 20 ans et la part des plus de 60 ans) baisse entre 2007 et 2012 (passage de 1,42 à 1,22). En 2012, il est largement supérieur à celui de la CCRLP qui est de 1,05 et est également supérieur à celui du Vaucluse qui atteint le chiffre de 1,08.



De fait, comme nous l'avons mentionné précédemment, il apparaît clairement que la commune de Mondragon est marquée par une population jeune au regard de tous les territoires de comparaison, notamment due à un renouvellement de la population (évolution démographique en hausse sur toutes les périodes).

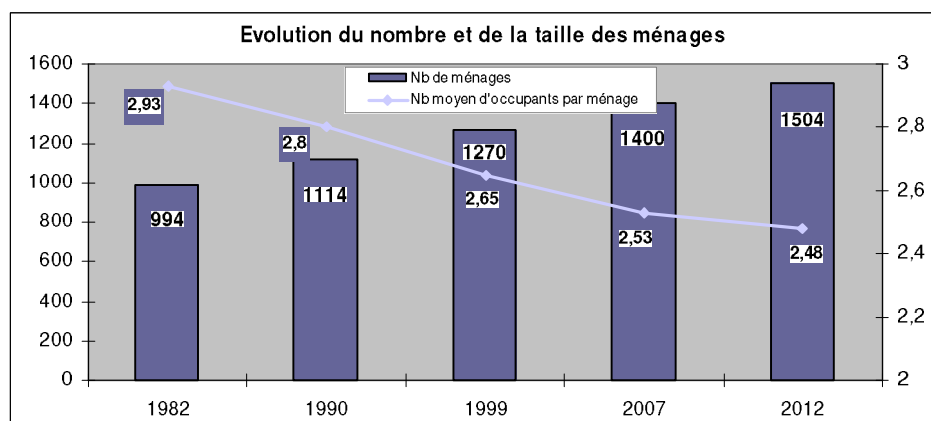
#### I.1.4 – Les caractéristiques des ménages

Sur la commune de Mondragon, le nombre de ménages augmente depuis 1982, passant de 994 ménages en 1982 à 1504 ménages en 2012, soit une hausse de 51% en 30 ans.

Cette hausse est à mettre en corrélation avec l'évolution démographique, représentant une hausse de 28% entre 1982 et 2012.

De plus, le nombre moyen de personnes par ménage a eu tendance à diminuer, passant de 2,93 en 1982 à 2,48 en 2012. Cette baisse du nombre moyen de personnes par ménage s'est opérée de manière continue entre 1982 et 2012.

Ces constats (augmentation du nombre de ménages et de l'évolution démographique, diminution du nombre moyen d'occupants par ménage), nous montrent que l'on assiste à deux phénomènes : celui du desserrement des ménages et celui du vieillissement, qui expliquent d'une part la hausse du nombre de ménages et d'autre part la hausse des ménages de petite taille (1 ou 2 personnes). Ce constat est d'autant plus vrai sur la dernière période.



En effet, il s'agit d'une période d'évolution significative, dont l'évolution démographique a eu pour conséquence une hausse de la part de la population de seniors (population des 60 ans et +). En effet, les 60 ans et plus représentent la plus forte hausse, entre 2007 et 2012, avec près de 20% d'augmentation.

En comparaison, sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, le nombre de ménages a augmenté de 48,6% de 1982 à 2012 et le nombre d'habitants a connu une hausse de 17,9% sur cette période.

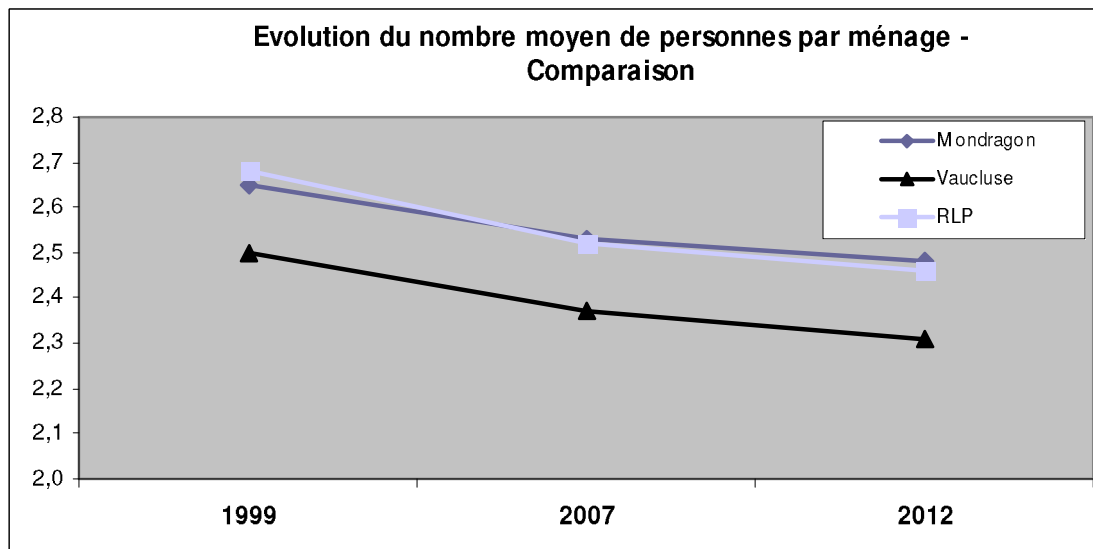
Au regard du phénomène constaté depuis 1982, puis de celui enregistré au cours de la dernière période intercensitaire (2007-2012), à l'échelle de la commune de Mondragon, nous pouvons envisager deux scénarii d'évolution du nombre moyen d'occupants par ménage, qui tiendront compte des objectifs de développement choisis par les élus pour les dix années à venir : soit un ralentissement, soit la poursuite de la baisse constatée depuis 1982.

### Comparaison avec le territoire de la Communauté de Commune Rhône Lez Provence

Le phénomène de diminution du nombre moyen de personnes par ménage s'observe également sur le territoire de la CCRLP et du département de Vaucluse.

En effet, le nombre moyen d'occupants par ménage est passé, respectivement, de 2,52 en 2007 à 2,46 en 2012 et de 2,37 à 2,31. Cependant, au cours de cette même période, on note que la baisse a été plus importante au niveau du territoire du SCOT que sur les autres territoires de comparaison.

Actuellement, Mondragon connaît sensiblement le même nombre d'occupants par ménage que l'intercommunalité, autour de 2,5 personnes. Le Vaucluse est bien en dessous, aux alentours de 2,3 personnes par ménage.



## I.2 L'HABITAT

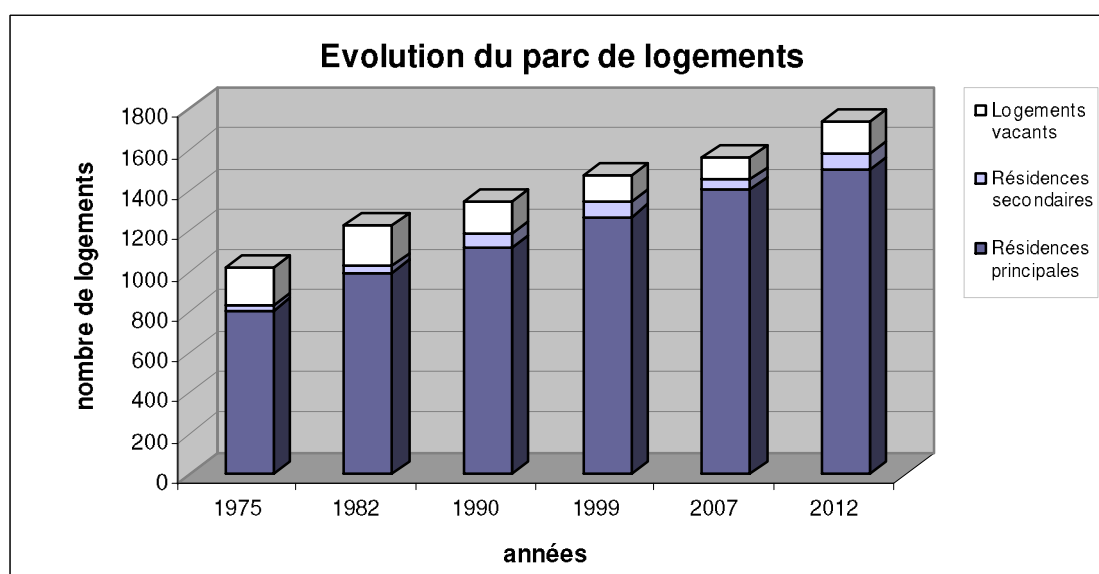
### I.2.1 – L'évolution du parc de logements

Entre 1975 et 2012, le parc de logements a augmenté de 720 unités, soit une hausse de 71%. Notons également que le taux annuel de variation du nombre de logements est de 1,5% sur cette période. Il était même de 2,4% entre 1975 et 1982, signe d'une hausse du rythme de la construction.

Ensemble des logements par type												
	1975		1982		1990		1999		2007		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Parc de logements</b>	<b>1015</b>	<b>100%</b>	<b>1227</b>	<b>100%</b>	<b>1341</b>	<b>100%</b>	<b>1473</b>	<b>100%</b>	<b>1557</b>	<b>100%</b>	<b>1735</b>	<b>100%</b>
Résidences principales	807	79,5%	994	81,0%	1114	83,1%	1270	86,2%	1400	89,9%	1504	86,7%
Résidences secondaires	25	2,5%	38	3,1%	73	5,4%	76	5,2%	54	3,5%	74	4,3%
Logements vacants	183	18,0%	195	15,9%	154	11,5%	127	8,6%	103	6,6%	158	9,1%

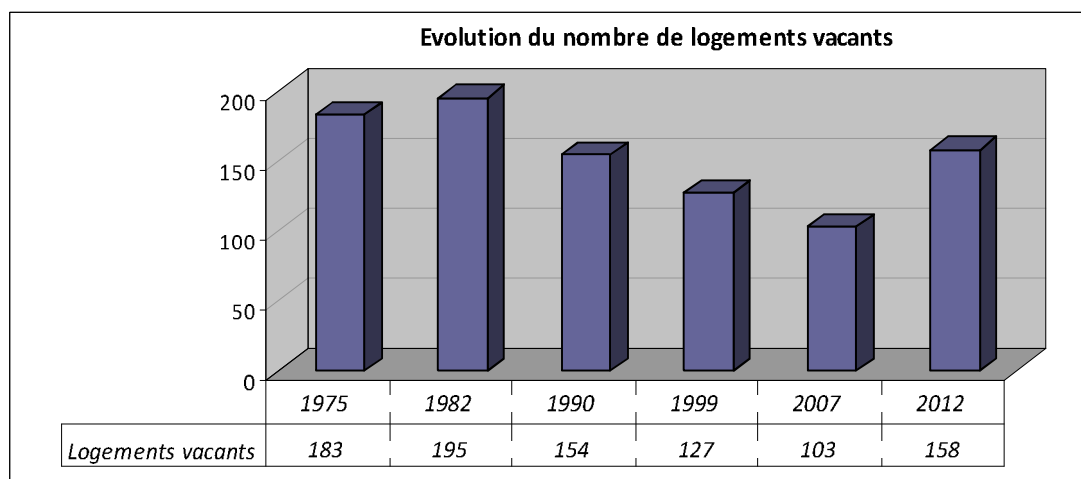
En 2012, le parc de logements présente une grande majorité de résidences principales, avec une part de 86,7%. Leur nombre a augmenté depuis 1975, passant de 807 à 1504 en 2012, soit une hausse de 86,4%. Leur part au sein du parc de logements a augmenté depuis le milieu des années 70 : de 79,5% elle est passée à 86,7%. L'évolution du nombre de résidences principales est liée à l'évolution des ménages.

Le nombre de résidences secondaires est quant à lui faible, passant de 25 à 74 en 2012. Leur part au sein du parc de logements oscille depuis 1975 entre 2,5% et 5,4%. En 2012, il représente 4,3% du parc de logements. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne départementale qui est de 7,4%. Il est légèrement plus élevé que celui de la CCRLP (3,1%) et reflète en partie un faible dynamisme touristique sur ce secteur du Vaucluse.



## I.2.2 – Les logements vacants

Le nombre de logements vacants de Mondragon a connu globalement une baisse de 13,6% entre 1975 et 2012, passant ainsi de 183 à 158 unités. Toutefois, il est important de préciser que proportionnellement au nombre de logements, toute catégorie confondue, la part a également chuté, au cours de cette période. En effet, on est passé de 18% en 1975, à 9,1% en 2012 ; soit une diminution de 8,9 points.

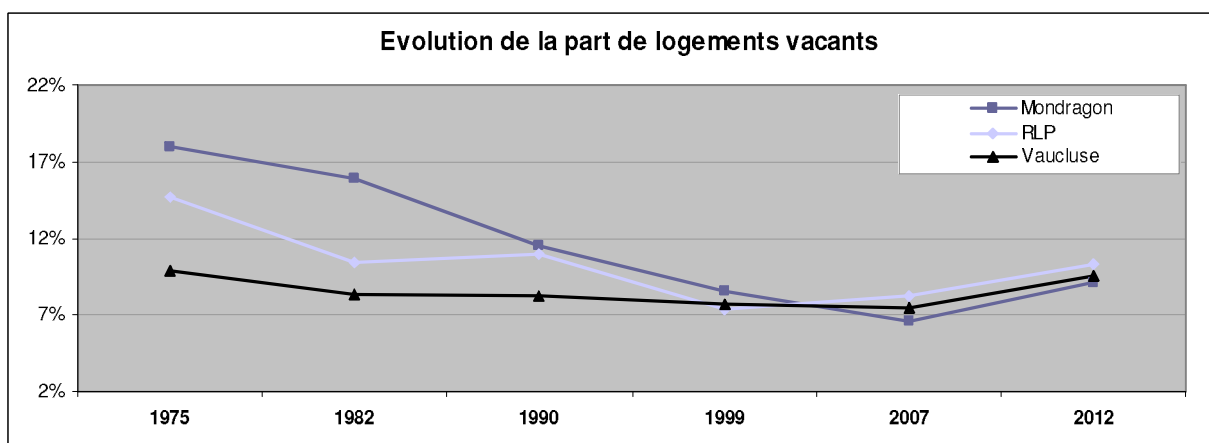


L'évolution n'est pas constante entre les différentes périodes. En effet, le nombre de logements vacants a augmenté entre 1975 et 1982, pour atteindre 195 logements vacants, représentant 15,9% de la part du parc de logements.

Puis jusqu'en 2007, le nombre de logements vacants ainsi que sa part ont lourdement chuté, passant de 195 logements vacants à 103 (baisse de 47%) et de 15,9% du parc de logements de la commune à seulement 6,6%.

Depuis 2007, la variation de la vacance tend vers une augmentation pour atteindre aujourd'hui 9,1% du total des logements de Mondragon.

Lorsqu'on effectue une comparaison avec le taux de logements vacants du territoire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et de celui du Vaucluse, on s'aperçoit que le taux de vacance de Mondragon est légèrement inférieur à celui des territoires de comparaison, depuis 2007. En effet, en 2012, ce taux est de 10,3% pour la Communauté de Communes et de 9,5% pour le Vaucluse.

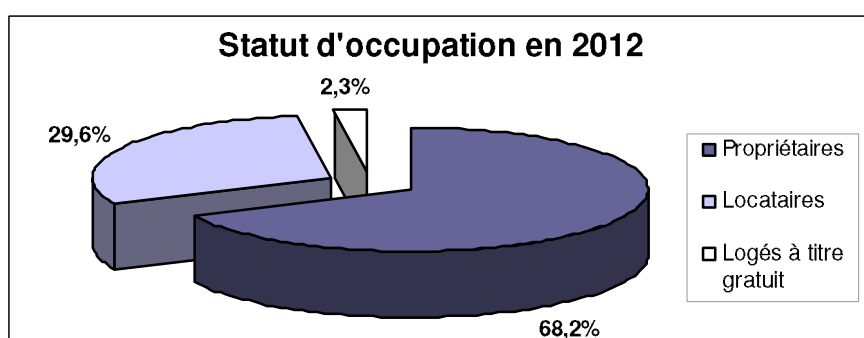




### I.2.3 – L'occupation des logements

Il apparaît nettement que l'occupation en 2012 est le fait de propriétaires. Ils représentent 68,2% en 2012, contre 68,1% en 2007.

Résidences principales selon le statut d'occupation					
Types de logement	2007		2012		Evolution
					2007 - 2012
<b>Résidences principales</b>	<b>1400</b>	<b>100%</b>	<b>1 504</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>
Propriétaires	954	68,1%	1 025	68,2%	6,9%
Locataires	409	29,2%	445	29,6%	8,1%
<i>Dont</i>					
Logements HLM	88	6,3%	104	6,9%	15,4%
Logés à titre gratuit	37	2,6%	34	2,3%	-8,8%



Les locataires représentent 29,6% du parc de résidences principales en 2012. Ils sont en légère augmentation depuis 2007. La part des locataires en HLM est de 6,9% soit une hausse par rapport à 2007 où ils représentaient 6,3% des occupants de résidences principales. Enfin, le nombre de personnes logées gratuitement diminue au cours de la période passant de 37 à 34 personnes (de 2,6% en 2007 à 2,3% en 2012).

Le nombre de locataires a augmenté entre les deux derniers recensements sur le territoire de Mondragon, mais avec une part qui reste quasiment identique (29,2% en 2007, contre 29,6% en 2012). Sur les territoires de la Communauté de Communes et du département, le phénomène est contraire, la proportion des locataires passant respectivement de 36,1% à 34,9% et de 41,6% à 41,3%.

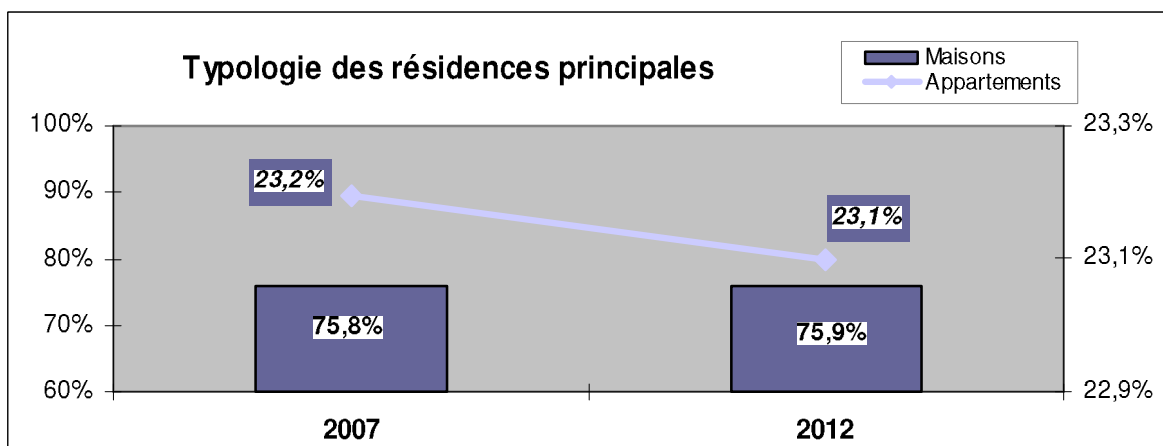
Bien qu'inférieur à la moyenne constatée au sein des territoires de comparaison, le taux de locataires sur la commune de Malemort n'est pas négligeable, représentant plus du quart de la population.

Statut d'occupation en 2012 (part en %)			
	Mondragon	RLP	Vaucluse
Propriétaires	68,2%	62,3%	55,7%
Locataires	29,6%	34,9%	41,3%
Logés à titre gratuit	2,3%	2,8%	3,0%

La mise en location de logements permet de répondre notamment aux besoins des populations les plus jeunes. Cela permet également de franchir toutes les étapes du parcours résidentiel : location et accession à la propriété. Les choix de développement que les élus choisiront pour les dix années à venir devront tenir compte de cet enjeu majeur de la mixité sociale.

## I.2.4 – La typologie des logements

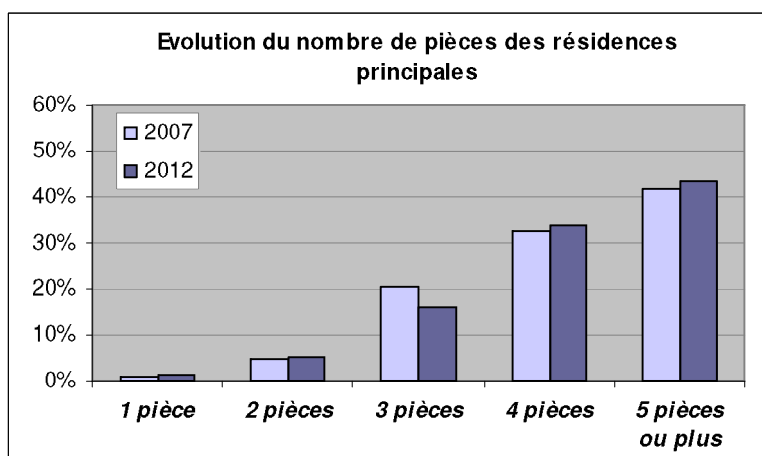
L'évolution du type de logements est directement liée à la forme des ménages. Il faut donc mettre en corrélation l'évolution de la typologie du bâti avec les phases d'évolution de la composition des familles.



En 2012, le parc de logements de Mondragon est constitué à 75,8% de maisons individuelles et à 23,8% d'appartements. La part des maisons est donc majoritaire. On s'aperçoit que depuis 2007, la part des maisons et celle des appartements au sein du parc se sont maintenues. D'une manière générale, la part des appartements, représentant 1 logement sur 4, permet une diversité des formes et types de logement, expliquant entre autres une population plutôt jeune.

Résidences principales selon le nombre de pièces						
Nombre de pièces	2007	%	2012	%	Evolution 2007-2012	Evolution en points
<b>Ensemble</b>	<b>1400</b>	<b>100%</b>	<b>1504</b>	<b>100%</b>	<b>7,43%</b>	
1 pièce	10	0,7%	19	1,3%	90%	0,6
2 pièces	66	4,7%	80	5,3%	21,2%	0,6
3 pièces	289	20,6%	242	16,1%	-16%	-4,5
4 pièces	454	32,4%	507	33,7%	11,7%	1,3
5 pièces ou plus	582	41,6%	657	43,7%	13%	2,1

Concernant la répartition des résidences principales selon le nombre de pièces, on constate qu'en 2012, le type de logement le plus représenté est celui des 5 pièces et plus, avec 43,7%, suivi des logements de 4 pièces représentant 33,7% des résidences principales. On trouve seulement 19 logements de 1 pièce sur Mondragon, en 2012, et seulement 5,3% de 2 pièces. Les logements de 3 pièces représentent 16,1% des résidences principales. Les petits logements sont donc sous-représentés sur la commune. Malgré tout, on constate une augmentation depuis 2007. En effet, les 2 pièces ont augmenté de 21,2% et les logements d'une pièce 90%. Ils ont d'ailleurs plus fortement augmenté que les logements de 4 pièces et de 5 pièces et plus. Ces derniers ont augmenté respectivement de 11,7% et de 13%. On a donc une tendance à diversifier l'offre de logements à Mondragon.

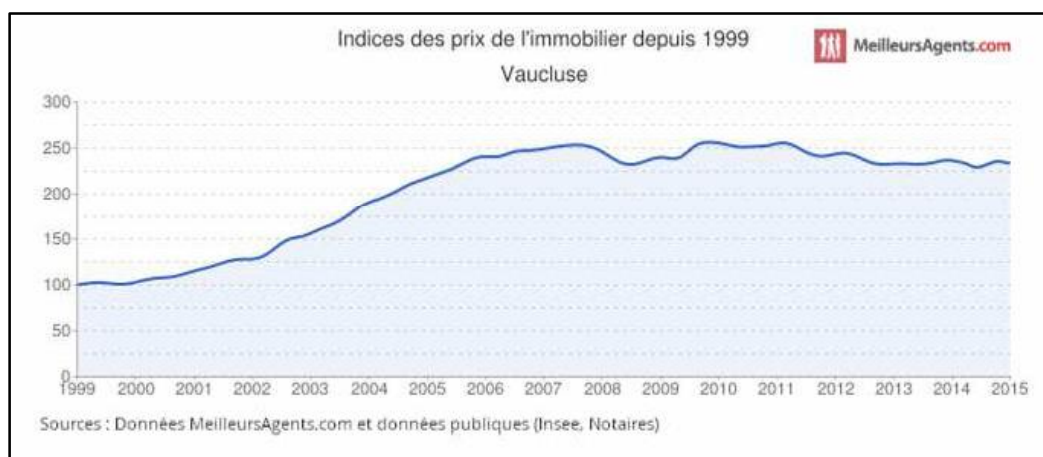


## I.2.5 – Des éléments sur le marché de l'immobilier

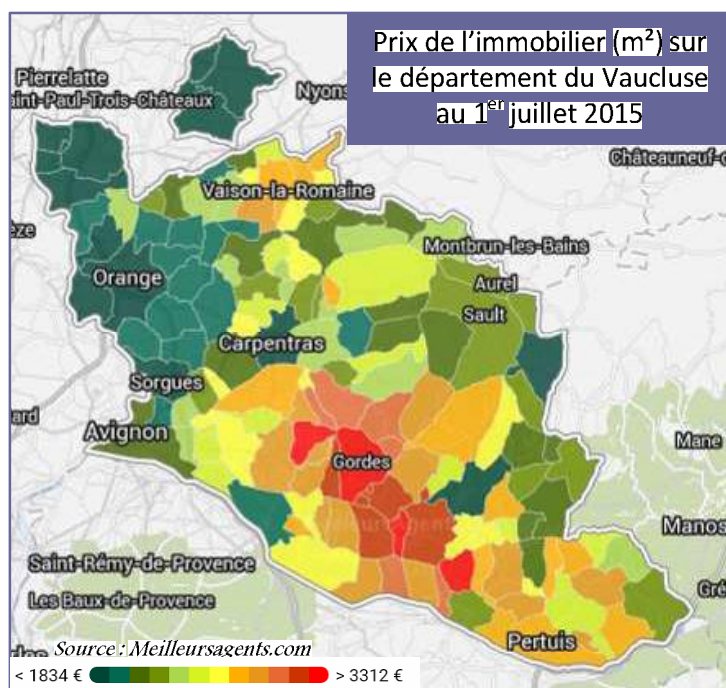
### Le prix de l'immobilier dans le Vaucluse

En 2015, le Vaucluse conserve encore des prix raisonnables, face à des départements comme les Alpes-Maritimes, le Var ou les Bouches-du-Rhône qui détiennent des moyennes de prix beaucoup plus élevées.

Le Vaucluse est le deuxième département le moins cher de la région avec en moyenne 2 257€/m<sup>2</sup> pour une maison et 1 932€/m<sup>2</sup> pour un appartement. Il est classé juste après le département des Alpes-de-Haute-Provence qui affiche un prix moyen de 1 956€/m<sup>2</sup>.



Le département le plus cher, les Alpes-Maritimes, a un prix au mètre carré moyen de 4 147€.



Le niveau de prix du Vaucluse est en dessous de celui de la région PACA.

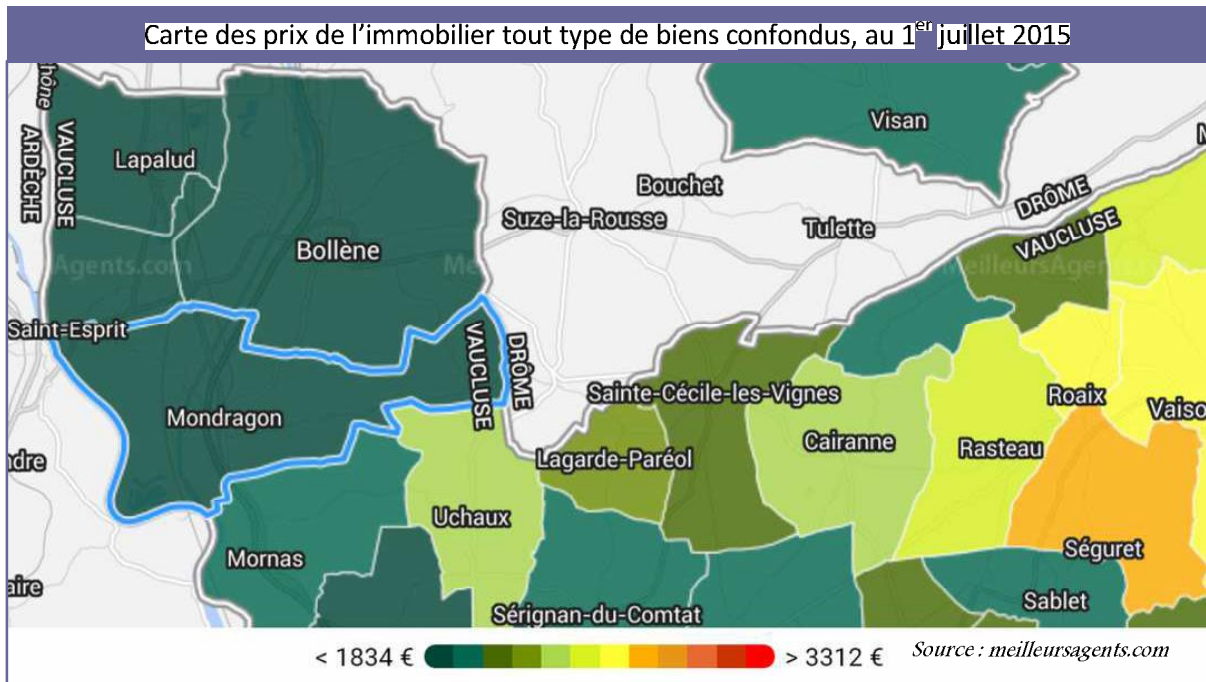
Globalement, le prix de l'immobilier le plus élevé dans le département se situe dans le Luberon et plus particulièrement sur le secteur de Gordes, avec un prix au m<sup>2</sup> tous types de biens confondus supérieur à 3 400€.

Les prix les plus bas concernent les communes situées le long de la Vallée du Rhône de Bollène au Nord à Sorgues au Sud. Les prix au m<sup>2</sup> tous types de biens confondus sont inférieurs à 2 000€ du m<sup>2</sup>.

## Le prix de l'immobilier à Mondragon

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les prix de l'immobilier à Mondragon sont estimés à 1 692 €/m<sup>2</sup> en moyenne, tous types de biens confondus. Pour comparaison, ceux de Bollène sont en moyenne autour de 1 591 €/m<sup>2</sup>, soit 100 €/m<sup>2</sup> moins chers. On notera cependant que, de manière globale, les prix de l'immobilier sont bas sur tout le secteur de la vallée du Rhône en Vaucluse.

Concernant les maisons, le prix au m<sup>2</sup> est estimé à 1 861 €/m<sup>2</sup> à Mondragon, et pour les appartements à 1 489 €/m<sup>2</sup>. Ces prix restent inférieurs à ceux du département du Vaucluse (2 500 € pour une maison et 1 932 € pour un appartement).





---

## SYNTHESE DEMOGRAPHIE ET HABITAT

---

### ATOUPS

- Une croissance de la population constante depuis 1975.
- Un marché foncier et immobilier dynamique : une demande constante.
- Une offre en logements locatifs qui s'accroît de manière substantielle
- Une augmentation des logements de petite taille

### FAIBLESSES

- Un nombre de logements vacants qui a augmenté entre 2007 et 2012.
- L'offre en logement et plus particulièrement en logements collectifs reste insuffisante par rapport à la demande observée.

### ENJEUX

- L'objectif de la commune est d'assurer un essor démographique en cohérence avec les équipements communaux.
- Pour assurer un essor démographique, la commune doit optimiser son attractivité et permettre l'accueil de nouvelles populations, notamment des jeunes ménages.
- Outre les zones constructibles qu'il faudra déterminer en fonction des objectifs, la commune pourra s'appuyer sur les logements vacants dont le nombre est en augmentation et dont la remise sur le marché permettra d'accroître la capacité d'accueil de nouveaux ménages pour permettre l'accueil d'une nouvelle population.

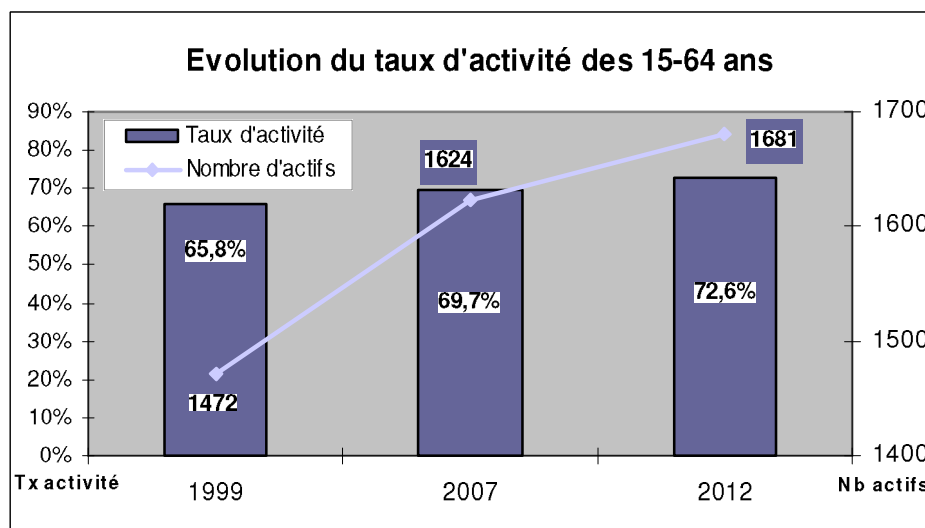


## I.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

### I.3.1 – La population active

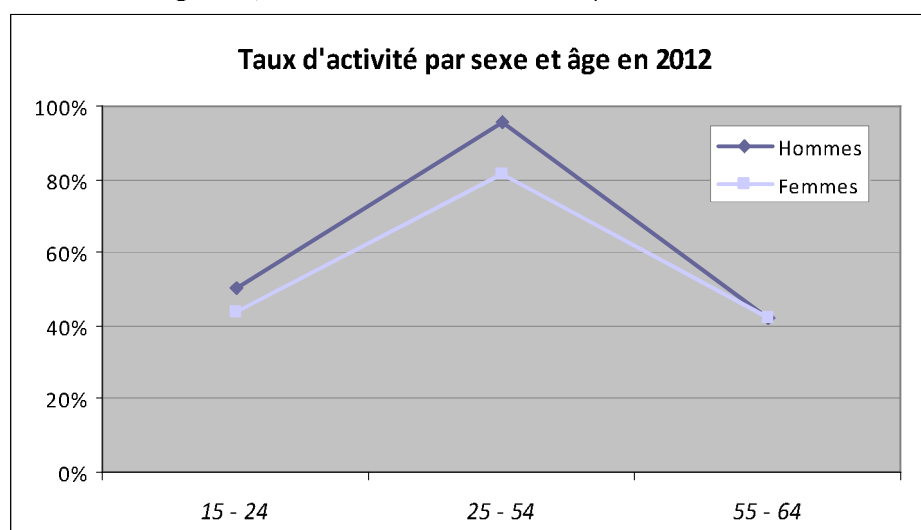
#### I.3.1.1 – Le taux d'activité des 15 à 64 ans

Les variations de la population de la commune se sont accompagnées d'une évolution de sa population active. Depuis 1999, le nombre d'actifs ayant entre 15 et 64 ans a augmenté. Ce nombre d'actifs est passé de 1472 en 1999 à 1681 en 2012, soit une hausse de 14,2% du nombre d'actifs en 13 ans.



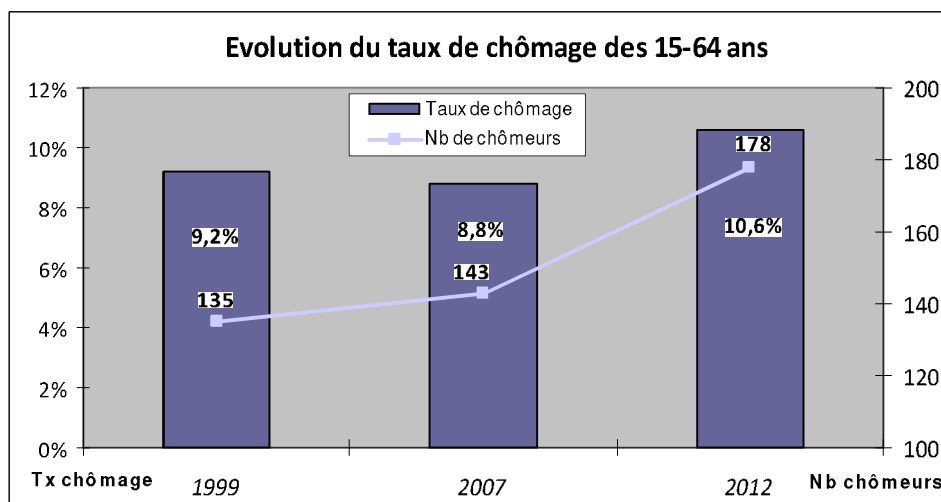
Parallèlement à cela, le taux d'activité des personnes ayant entre 15 et 64 ans a également augmenté entre 1999 à 2012. Il est passé de 65,8% en 1999, à 72,6% en 2012, soit une hausse de 6,8 points. En comparaison, en 2012, le taux d'activité au sein du territoire de la communauté de communes Rhône Lez Provence était de 69,3% et de 71,5% pour celui du département de Vaucluse.

Concernant la répartition de la population active des 15 à 64 ans selon l'âge et le sexe, on constate qu'en 2012, le taux d'activité des hommes est légèrement supérieur à celui des femmes. Le plus grand écart constaté est pour la tranche des 25-54 ans où les hommes cumulent un taux d'activité de 95,5% contre 81,6% pour les femmes. Il s'agit d'un phénomène courant s'expliquant tout d'abord par le fait que les femmes restent plus que les hommes au foyer pour élever les enfants, mais également par le fait que dans certains cas, les épouses aident leurs maris dans leur travail sans occuper un statut d'actif (exemple des activités agricole, de commerce et artisanale). Les femmes ont même un taux d'activité un peu plus élevé sur la tranche des 55-64 ans (42,2% contre 42% pour les hommes). D'une façon générale, le taux d'activité des hommes en 2012 est de 77,7% et celui des femmes de 67,5%, soit une différence de 10,2 points.



### I.3.1.2 – L'évolution du chômage des 15 à 64 ans

Depuis 1999, le taux de chômage de la commune de Mondragon a augmenté. Il est passé de 9,2% en 1999, à 8,8% en 2007, puis à 10,6% en 2012. Parallèlement à cela, le nombre de chômeurs a augmenté sur toute la période passant de 135 en 1999, à 143 en 2007 puis à 178 en 2012. Ces chiffres confirment le fait que la hausse globale de la population, au cours de la période 2007-2012, s'est accompagnée d'une hausse de la population des chômeurs des 15-64 ans.

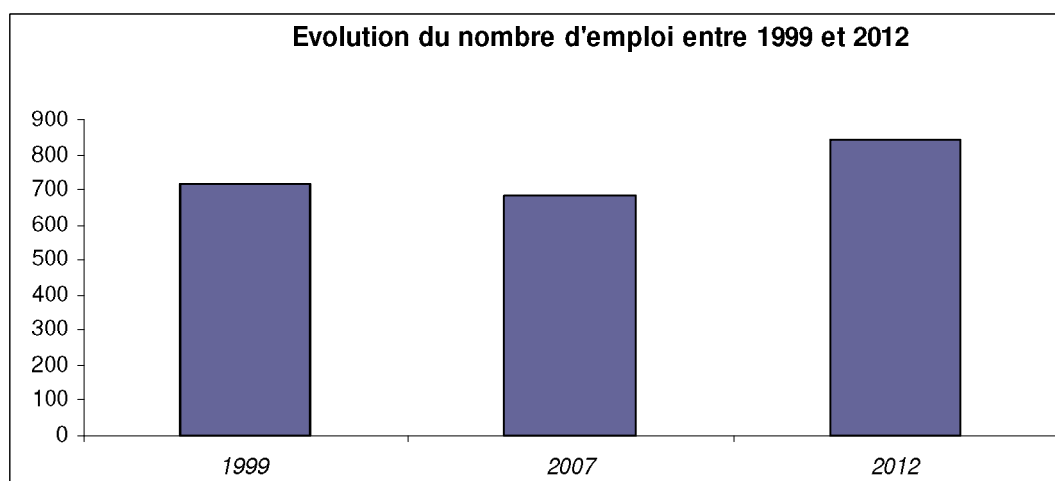


Pour comparaison, le taux de chômage sur le territoire de la CCRLP est de 11,9% en 2012, contre 15,8% pour celui du département de Vaucluse. Le taux de chômage de la commune de Mondragon est ainsi dans la fourchette basse, comparé aux territoires intercommunal et départemental.

### I.3.1.3 – Les emplois des 15 ans ou plus présents sur la commune

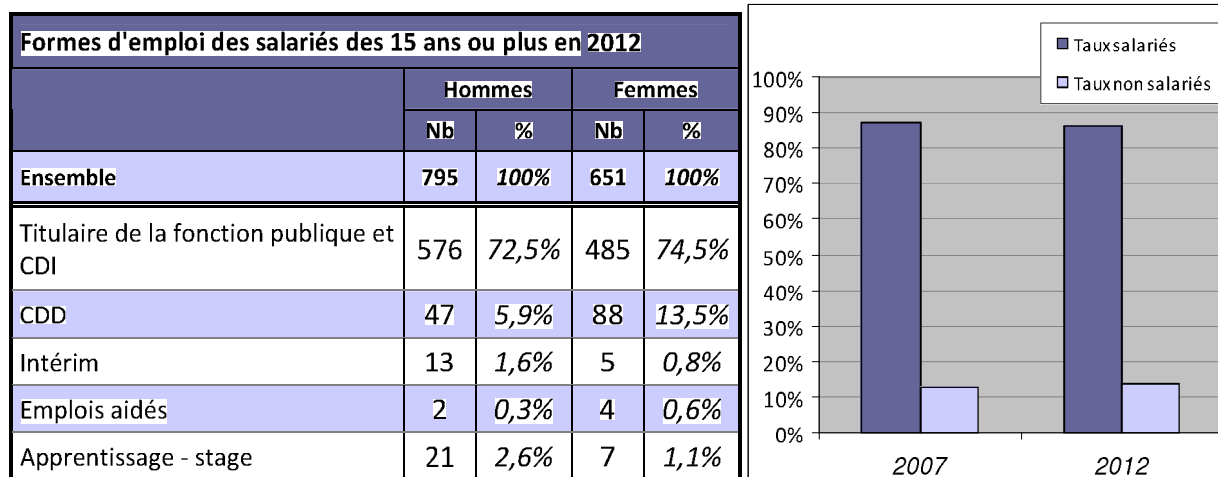
Concernant le nombre d'emplois présents sur la commune de Mondragon, on remarque, depuis 1999, qu'il est en hausse. Ainsi, le nombre d'emplois est passé de 715 en 1999, à 682 en 2007 et à 844 en 2012 soit une hausse sur toute la période de 18%.

Pour comparaison, le nombre d'emplois au sein du territoire de la communauté de communes a augmenté de 26,1%, entre 1999 et 2012. En 2012, le territoire de la CCRLP comptait 6891 emplois, dont la part des emplois comptabilisés sur la commune représentait 9,7%. Mondragon est donc la troisième commune en terme d'emplois derrière Bollène et Lapalud.



### I.3.1.4 – Les formes d’emplois des 15 ans ou plus de la population communale

La commune de Mondragon compte 86,2% de salariés en 2012, ce taux est en baisse de 0,9 point depuis 2007. En comparaison, le taux de personnes salariées est de 86,9% sur l’ensemble du territoire de la CCRLP. En 2012, au sein des personnes salariées, on comptabilise une part plus importante d’hommes que de femmes, représentant respectivement un taux de 63% et 37%.



Concernant les formes d’emplois des salariés, on constate qu’il y a une part légèrement plus importante de CDD chez les femmes et une part plus importante de titulaire de la fonction publique et de CDI chez les hommes.

La part des personnes non salariées est plus importante chez les hommes que chez les femmes (respectivement 69% et 31%). Cette part des travailleurs indépendants correspond en grande partie aux exploitations agricoles, dont le statut de chef d’exploitation revient le plus souvent à l’homme.

### I.3.2 – Les migrations journalières

Les migrations journalières domicile/travail sont de plus en plus importantes dans la mesure où, proportionnellement, de moins en moins d’actifs travaillent dans la commune où ils résident.

Malgré tout, entre 2007 et 2012, la part des actifs travaillant et résidant à Mondragon est passée de 24,6% à 25,1%, soit une hausse de 0,5 pt. Le nombre d’actifs travaillant et résidant dans deux communes différentes a, quant à lui, augmenté de 2,8%. Ainsi, en 2012, les habitants de Mondragon sont près de 75% à travailler et résider dans deux communes différentes. La traversée de la commune par l’autoroute A7 a permis d’attirer des entreprises. Néanmoins, la proximité de pôles économiques comme Bollène ou encore Orange concentrent davantage d’emplois.

Lieu de résidence - lieu de travail		
Actif ayant un emploi :	2012	Evolution 2007 - 2012
<b>Ensemble</b>	<b>1446</b>	<b>3,4%</b>
Travaillent et résident :		
*dans la même commune	362	5,2%
<b>% (évolution en point)</b>	<b>25,1%</b>	<b>0,5</b>
* dans une autre commune :	1084	2,8%
- du même département	633	-1,1%
- de départements différents	19	-13,6%
- de régions différentes	432	10,2%

### I.3.3 – Les services, le commerce et l’artisanat à Mondragon

La commune compte bons nombres de commerces, services et entreprises artisanales répartis dans le centre du village et sur les zones d’activités Notre-Dame, des Plantades et du Millénaire.

Alimentation générale	2	Garages, pièces autos	7
Bar/Restaurant	5	Multi-services	3
Boulangerie	1	Ferronnier	1
Traiteur	1	Plombier	5
Bureau de tabac	1	Electricien	2
Pharmacie	1	Entretien/Espaces verts	1
Pressing	1	Plâtrier/Peintre	4
Electroménager	1	Maçon	7
Coiffeur (salons et à domicile)	6	Massothérapeute	1
Auto-école	1	Kinésithérapeute	6
Agence immobilière	1	Dentiste	3
Banque/Assurance	2	Cabinet d'infirmières	1
Notaire	1	Médecin généraliste	5
Taxi	1	Pédicure/Podologue	1
Salle de sports	1	Orthophoniste	1
Objets publicitaires	1		

De manière générale, le tissu économique local de Mondragon est bien développé, et le tissu commercial d'Orange et de Bollène vient compléter l'offre existante notamment pour des achats exceptionnels (équipement de la maison, sport/loisirs).

#### I.3.4 – Le tissu associatif

Mondragon ne possède pas moins d'une cinquantaine d'associations ce qui favorise le lien social et l'animation sur la commune :

<b>Structures municipales</b> Comité des fêtes Comité de jumelage Lénola-Mondragon	<b>Enfance</b> Foyer des jeunes (activités diverses) Le Sou des Ecoles Laïques
<b>Arts/Culture</b> Apprendre des anciens Compagnie « Eclat de Scène » Compagnie Vendaqui La Souco de Derboux	Les Bras KC Méristème Nuances Pagaille
<b>Sports</b> CHCM Cocktail Dance Gym Seniors Gymnastique adulte Judo Club Mondragonnais Les Vieux Dragons Sporting Club Mondragonnais Tennis Club Mondragonnais Vélo Club Mondragonnais	<b>Divers</b> Action profession Mondragon Amicale de la Classe 63 Amicale des Anciens de la STAM Atelier Equilibre et Prévention des Chutes FNACA Foyer de l'Age d'Or France Cancer La Gaule du Rhône La Rose La Saint Hubert Mondragonnaise Le Jardin des Lutins Secours Populaire Société de Chasse Communale de Derboux

### **I.3.5 – Le tourisme**

La fréquentation touristique de Mondragon se concentre principalement durant la saison du printemps et de l'été ; soit de mai à septembre.

En dehors de cette fréquentation touristique, la population saisonnière s'exprime surtout par l'occupation des résidences secondaires et la location de gîtes et chambres d'hôtes (lors des vacances scolaires).

De plus, la commune possède un camping d'une capacité d'accueil de 100 emplacements et un hôtel.

L'attrait touristique de Mondragon repose en premier lieu sur la générosité de son climat et son environnement. Situé au pied du massif d'Uchaux, Mondragon bénéficie d'un cadre naturel très agréable dans sa partie est, et est un point de départ idéal pour un grand nombre d'activités sportives et de loisirs.

#### La randonnée

L'organisation de la randonnée et la préservation du patrimoine commun des chemins et sentiers sont une compétence confiée par le législateur au Département (Code de l'Environnement). A cette fin, le Département peut instituer un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et dispose d'une ressource affectée, la Taxe Départementale d'Espaces Naturels Sensibles (TDENS), qui peut être utilisée pour concevoir et mettre en application le PDIPR.

Le PDIPR de Vaucluse a été approuvé par délibération du Conseil Général le 19 décembre 1997. Ce document rassemble 130 communes avec une longueur totale voisine de 3 000 km.

Le Département de Vaucluse a également approuvé une Charte de « Qualité du balisage et de la signalisation des sentiers » qui traite de la création, de l'entretien et du partenariat avec les institutions du territoire. L'enjeu est de créer un réseau touristique de randonnée en partenariat avec les communes concernées. A ce jour, le guidage des usagers est assuré sur plus de 2600 kilomètres.

Le GR 4, itinéraire de grande randonnée allant de Royan en Charente-Maritime à Grasse dans les Alpes-Maritimes, traverse la commune de Mondragon d'Est en Ouest. Un itinéraire de randonnée permet également de faire le tour du massif d'Uchaux (GRP tour du massif d'Uchaux).

### **I.3.6 – L'agriculture**

#### **I.3.6.1 – Le contexte départemental**

L'activité agricole du Vaucluse s'articule autour de trois productions majeures : vins, fruits et légumes qui représentent 82 % de la potentialité agricole du département. Les filières viticole (40 %) et fruitière (30 %) en sont les deux piliers avant les légumes (12 % du chiffre d'affaires agricole). La production de plants de pépinières (9 %) qui regroupe notamment les pépinières viticoles et les vignes mères de porte greffe, arrive en quatrième position.

Le Vaucluse est le premier producteur national pour la cerise, le raisin de table et la truffe. Il prend la deuxième place pour le melon, la poire, la courge, la courgette et la lavande. Il est en troisième position pour les vins d'appellation, la figue, la fraise, le lavandin et deux légumes phares de la ratatouille : le poivron et l'aubergine.



### Des exploitations moins nombreuses mais qui s'agrandissent, avec des potentiels de production accrus

En 10 ans (2000-2010), le Vaucluse perd près d'un quart de ses exploitations, mais sa surface agricole diminue moins fortement (-10%). Les exploitations professionnelles s'agrandissent, passant de 16 à 19 ha de superficie agricole utilisée en moyenne par exploitation. Les cultures spécialisées, principalement le secteur arboricole et le verger, diminuent (-22%). Un faible renouvellement de la part des jeunes chefs d'exploitation est constaté. En 2010, 16% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, contre 23% en 2000.

En 2010, le nombre d'exploitations est de 5 920 dans le Vaucluse, soit 27 % du total régional. Ces exploitations s'étendent sur 111 220 ha de superficie agricole. 1 910 d'entre elles ont disparu en dix ans, soit près d'une sur quatre. Cette baisse est comparable à celle que connaît la région. Toutefois, le potentiel de production a moins diminué que le nombre d'exploitations (- 14 %), les exploitations de potentiel économique important ayant disparu moins rapidement que les autres. Ainsi, en 2010, les 10% d'exploitations les plus grandes contribuent à 43% du potentiel de production standard du département.

En effet, on constate entre 2000 et 2010 une diminution plus soutenue des petites exploitations (-30%). Il s'agit des exploitations dont le potentiel de production est inférieur à 25 000 €. Elles ne représentent que 34% des exploitations du département, occupent 8% de la superficie agricole et contribuent pour 3% à la production agricole potentielle départementale.

Les exploitations agricoles selon leur potentiel de production en 2010			
Chiffres d'affaires en €	Nombre d'exploitation	Part	Occupation de la SA
<b>TOTAL</b>	<b>5920</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>&lt; 25 000</b>	<b>2020</b>	<b>34%</b>	<b>8%</b>
<b>&gt; 25 000</b>	<b>3900</b>	<b>66%</b>	<b>92%</b>
Dont > 100 000	2190	37%	69%

Source : Agreste – RGA 2010

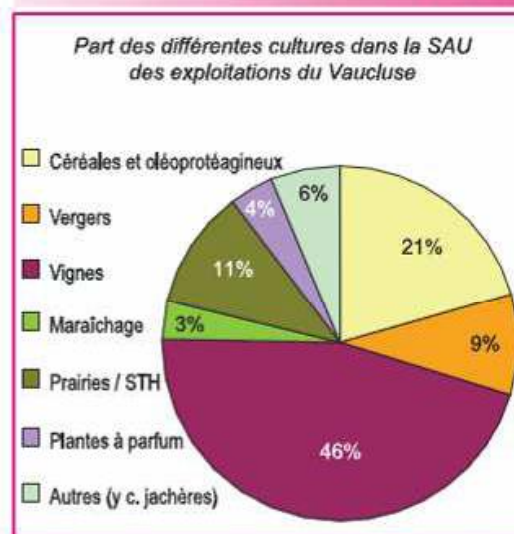
En 2010, un peu plus d'1/3 des exploitations du département sont gérées par des exploitations individuelles. Cette proportion est faible à l'échelle de la région PACA, qui totalise près de 80% d'exploitations individuelles. De plus, dans le Vaucluse ce statut est en net recul puisqu'il concernait plus des 3/4 des exploitations en 2000.

D'une manière générale, on note une augmentation des terres cultivées par les exploitations professionnelles. Les exploitants individuels deviennent moins nombreux, et les formes sociétaires se multiplient et plus particulièrement les EARL, dont la part passe de 12 à 17% des exploitations entre 2000 et 2010.

### La vigne perd un peu de terrain, les plantes à parfum et les prairies s'étendent

En 2010, les vignes occupent 46 % de la superficie agricole du département et s'étendent sur 50 930 ha, environ 7 000 ha de moins qu'il y a dix ans. Les vignes de qualité (AOP et IGP) reculent moins fortement (- 8 %) que les vignes sans indication géographique (- 40 %) mais perdent toutefois 3 700 hectares.

### Les vignes occupent un peu moins de la moitié de la superficie agricole



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Elles couvrent aujourd'hui 95 % de la superficie en vignes du département (93 % en 2000). Les vignes à raisin de table sont quant à elles en diminution (- 26 % en dix ans) et n'occupent plus que 3 300 ha.

Les surfaces en céréales et olé/protéagineux sont relativement stables et occupent 21 % de la superficie agricole en 2010 (19 % en 2000). Le blé dur représente à lui seul 64 % de cette surface en grandes cultures et est en augmentation de 10 % sur les dix dernières années.

Les prairies, cultures fourragères et surfaces toujours en herbe occupent 1 600 ha de plus qu'il y a dix ans, soit 11 % de la superficie agricole départementale. La superficie toujours en herbe peu productive, 56 % de ces surfaces, s'est en effet étendue depuis 2000, tout comme les prairies temporaires, qui occupent 1 800 ha (350 ha en 2000). Le poids des prairies dans la superficie agricole est aujourd'hui supérieur à celui de l'arboriculture, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans.

L'arboriculture a en effet perdu près de 3 000 ha, la plus forte réduction du département. Le verger de poirier, en particulier, a perdu plus de la moitié de sa superficie en dix ans et n'occupe plus que 530 ha. Les vergers de pommiers et de cerisiers restent prépondérants avec respectivement 3 800 et 2 700 ha. Les oliviers connaissent, quant à eux, une augmentation de leur superficie (+ 25 %) et occupent 1 100 ha.

Dans le même temps, la part des plantes à parfum augmente et s'établit à 4 % de la superficie agricole en 2010, 300 ha de plus qu'en 2000. La lavande est cultivée sur 1 640 ha (+ 13 %) et le lavandin sur 2 400 ha (+ 2 %).

Enfin, le maraîchage recule de manière significative : il perd 800 ha en dix ans et n'occupe plus que 3 % de la superficie agricole utilisée.

#### Toutefois, l'orientation technico-économique du Vaucluse reste la viticulture

Le Vaucluse est l'un des plus grands départements viticoles français : 46% de son territoire est planté de vignes et produit près de la moitié des Côtes du Rhône. Il se classe troisième pour la production de vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), derrière la Gironde et la Marne. De la production des plants de vigne jusqu'à la commercialisation à l'échelle internationale, la viticulture est l'une des grandes forces économiques du Vaucluse et emploie 57% des salariés permanents et 61% des saisonniers du département. Les exploitations en orientation viticulture représentent plus de la moitié des exploitations du département (55%) et participent pour 57% au potentiel de production départemental.

95 % des vignes du Vaucluse sont orientées en 2010 dans la production de vins de qualité (elles étaient 93 % en 2000). Parmi celles-ci, les superficies en appellation d'origine protégée, très majoritaires (38 100 ha, soit 82 % des vignes à raisin de cuve). Les surfaces des IGP (indications géographiques protégées) ont très fortement augmenté. Ces dernières occupent désormais 6 300 ha, 3 600 de plus qu'il y a dix ans. Les vignes sans indication géographique ont perdu 40 % de leur superficie et recouvrent 2 200 ha en 2010.

Près de 90 % des exploitations orientées en viticulture produisent sous signe de qualité, une part nettement supérieure à la moyenne du Vaucluse (61 %). Par ailleurs, la certification biologique y est plus fréquente et concerne 11 % des exploitations.

Dans le Vaucluse, les Côtes du Rhône s'étendent sur 46 communes de la vallée du Rhône, sur les contreforts du Mont Ventoux et sur les Dentelles de Montmirail.

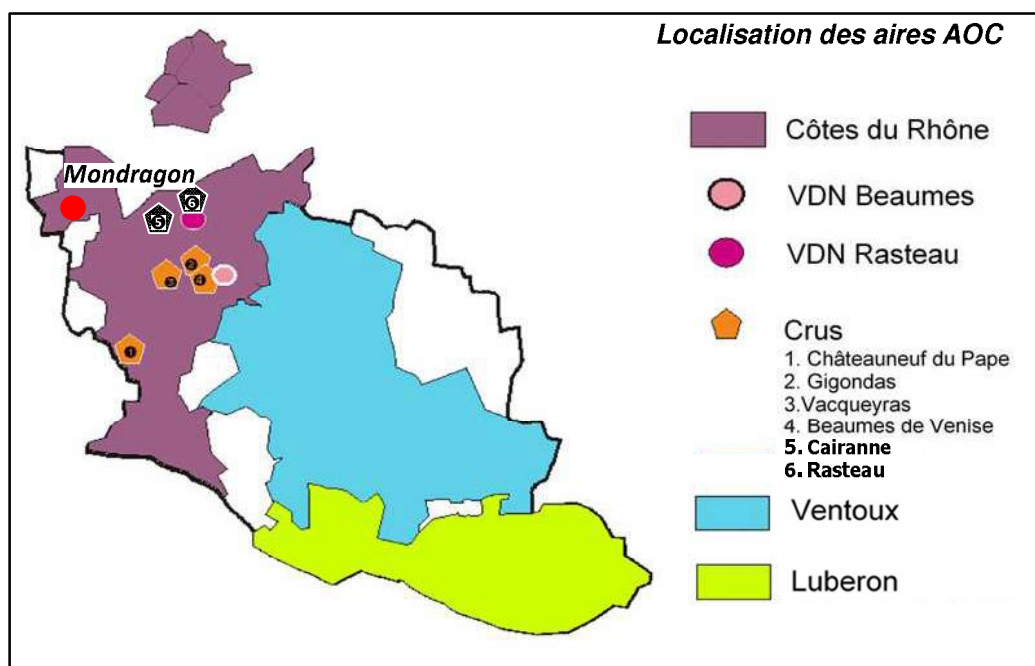
Les vins des Côtes du Rhône sont classés en :

- Crus (Châteauneuf du Pape, Gigondas, Vacqueyras, Beaumes de Venise, Rasteau, Cairanne),

- Côtes du Rhône Villages communal (Gadagne, Massif d'Uchaux, Plan de Dieu, Puyméras, Roaix, Sablet, Sainte-Cécile, Séguret, Suze-la-Rousse, Vaison-la-Romaine, Valréas et Visan),
- Côtes du Rhône villages (32 communes de Vaucluse),
- Côtes du Rhône.

D'autres appellations sont présentes dans le Vaucluse :

- L'AOC « Ventoux ». Situé sur les contreforts du Mont Ventoux, le vignoble des Côtes du Ventoux s'étend au sud et à l'ouest du Massif. 51 communes constituent l'Aire d'Appellation, toutes inscrites dans le département du Vaucluse.
- L'AOC « Luberon ». Le parc régional du Luberon joue le rôle d'écrin pour le vignoble du Luberon. Celui-ci s'étend sur 36 communes, toutes situées dans le sud-est du département.



### 1.3.6.2 – Le contexte local

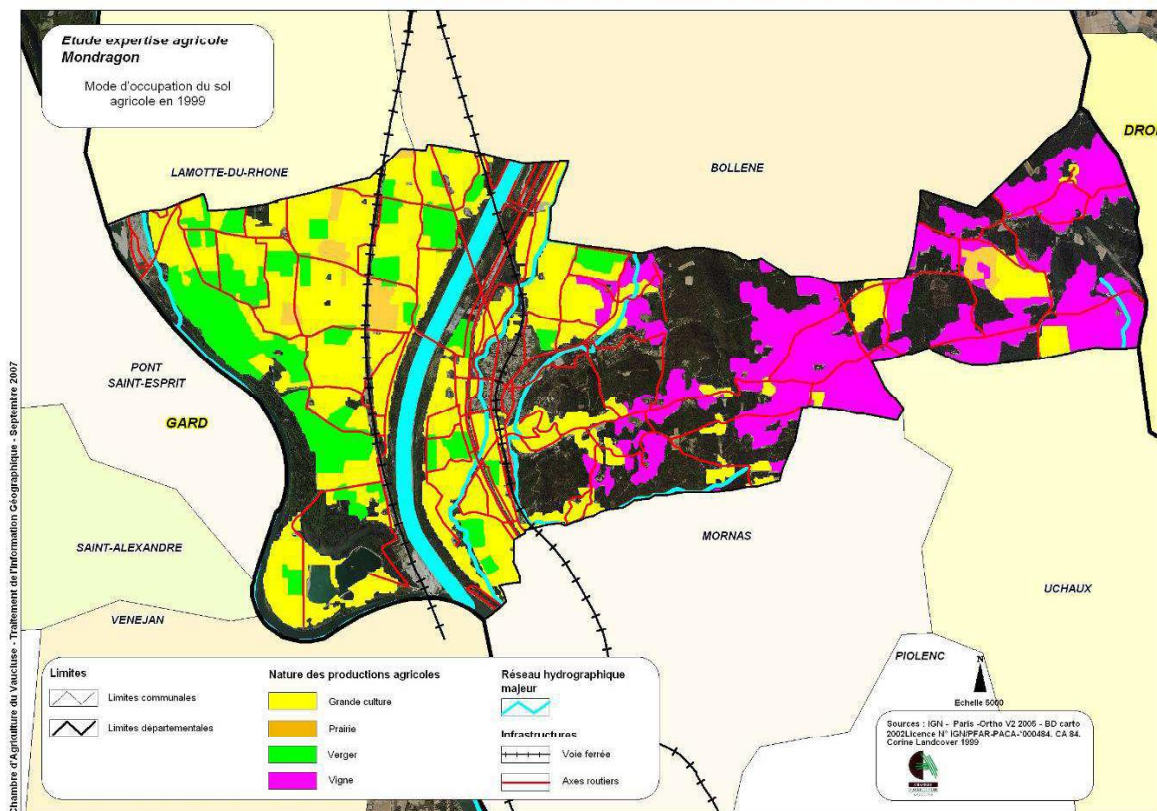
*Les données du présent chapitre sont issues principalement des Recensements Général Agricoles de 2000 et 2010.*

Mondragon est située au Nord de département du Vaucluse, à cheval entre le lit du Rhône et le Massif d'Uchaux. Ces différences de paysages et de relief ont permis à l'agriculture de se diversifier. On retrouve en majorité de la vigne au sein du Massif d'Uchaux, faisant l'objet d'ailleurs d'une Appellation d'Origine Contrôlée Côte du Rhône Village. Le long du Rhône, ce sont le maraîchage et la culture de céréales qui dominent.

Autrefois prépondérante et créatrice d'emplois, l'activité agricole, qui concourt au charme de la commune, est aujourd'hui en pleine mutation.

Les espaces à vocation agricole représentent 62% du territoire communal soit environ 2 540 ha.

La superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations sièges (exploitations ayant leur siège sur la commune) est de 1612 ha en 2010 soit une diminution de 9,9% depuis 2000 (1790 ha). La superficie moyenne par exploitation est de 41 ha en 2010.



L'agriculture est un secteur d'activité présentant encore de l'importance sur la commune de Mondragon. Le territoire communal est concerné par plusieurs appellations essentiellement liées à la qualité du terroir agricole du Massif d'Uchaux notamment :

#### 4 IGP (Indicateur Géographique Protégé)

- « Miel de Provence »
- « Volailles de la Drôme »
- « Méditerranée »
- « Vaucluse »

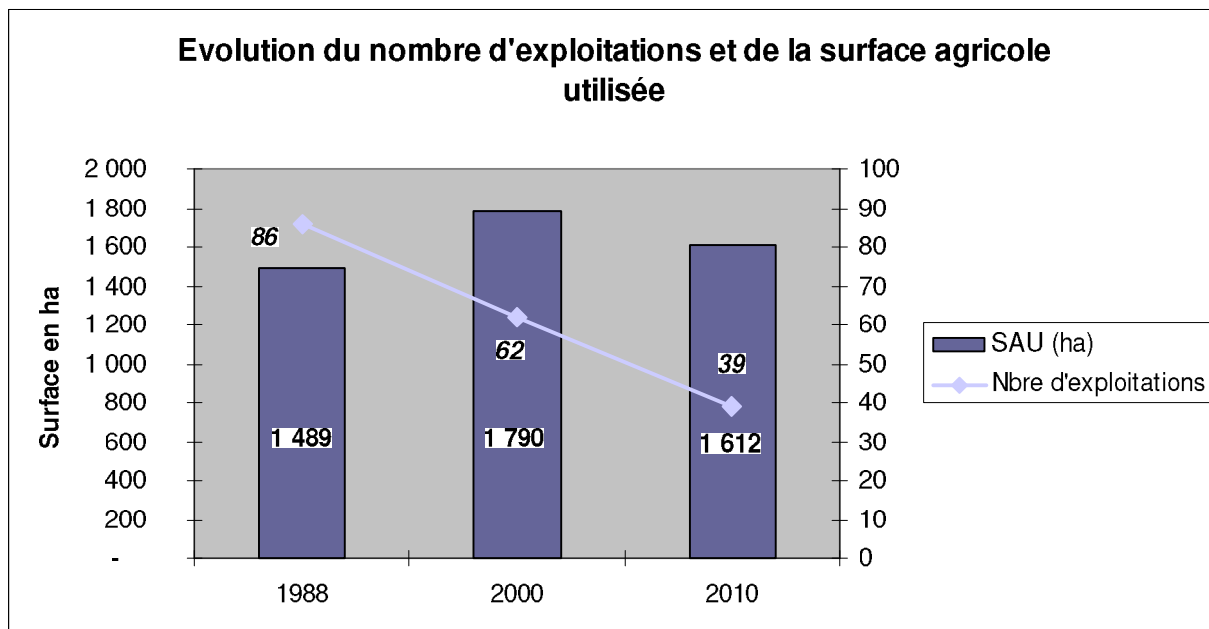
#### 4 AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)

- « Huile d'Olive de Provence »
- « Côtes du Rhône Villages Massif d'Uchaux »
- « Côtes du Rhône Villages »
- « Côtes du Rhône »

#### Les surfaces agricoles et les terres cultivées

<b>Les chiffres clés (RGA 2010)</b>	
Nombre d'exploitations	39
Nombre de chef d'exploitations et de coexploitants	49
Nombre total d'UTA (Unité de Travail Annuel)	39
Superficie agricole utilisée des exploitations siège	1612 ha
Terres labourables	1150 ha
Superficie en cultures permanentes	417 ha

Sur le département du Vaucluse, la SAU suit la même tendance ; en effet elle diminue depuis 1979, avec une baisse de 21,4% entre 1979 et 2010. Les résultats du recensement agricole de 2010 font état d'une diminution de la SAU, entre 2000 et 2010, de 9,6% pour le Vaucluse et de 9,9% pour Mondragon. Les agriculteurs de la commune sont touchés de la même manière par la baisse de la SAU que les agriculteurs du département depuis une dizaine d'année.



#### Les terres agricoles irriguées

Les hommes ont dès le XII<sup>ème</sup> siècle valorisés l'eau, en faisant de cette ressource un élément majeur du développement économique : activités industrielles liées à l'eau (moulins, filatures, tannerie, usines,...), cultures irriguées en plaine, ...

Si l'eau conditionne l'activité humaine, cette dernière, notamment par le biais de l'irrigation agricole, conditionne en retour la quantité et la qualité de l'eau.

Des canaux d'irrigation disposant d'une ressource abondante en eau, permettent de répondre aux multiples besoins notamment agricoles. L'irrigation est essentielle pour le maintien et le développement de l'agriculture. Les ressources de surface sont actuellement insuffisantes pour les besoins de l'irrigation, nécessitant d'autres ressources, qu'elles soient artificielles (canaux) ou naturelles (prélèvements dans les nappes d'eau profonde).

La commune de Mondragon bénéficie d'un bon maillage en terme d'irrigation par canaux. Le secteur des Ribeaux, à l'Ouest du canal de Donzère-Mondragon est approvisionné en eau par un réseau gravitaire régis par l'ASL Les Genestes et Cluzel. La partie Est du Canal est desservie par l'ASL Bollène-Mondragon.



---

## SYNTHESE ECONOMIE ET EMPLOIS

---

### ATOUTS

- La commune dispose d'un niveau de commerces et services très intéressant qui lui permet de se positionner comme pôle de proximité.
- L'agriculture reste le secteur d'activité le plus important.
- La présence de nombreux actifs sur la commune.
- La présence de plusieurs zones d'activités permettant la diversification et une dynamisation du tissu économique.
- Une augmentation du nombre d'actifs résidant et travaillant à Mondragon

### FAIBLESSES

- Diminution du nombre d'exploitations agricoles.
- Une diminution de la Surface Agricole Utilisée

### ENJEUX

- Maintenir l'activité agricole et trouver un équilibre entre le maintien de l'agriculture et le développement de l'urbanisation.
- Renforcer la position de pôle de proximité de services de Mondragon.
- Préserver et renforcer la diversification des types d'activités sur le territoire communal.

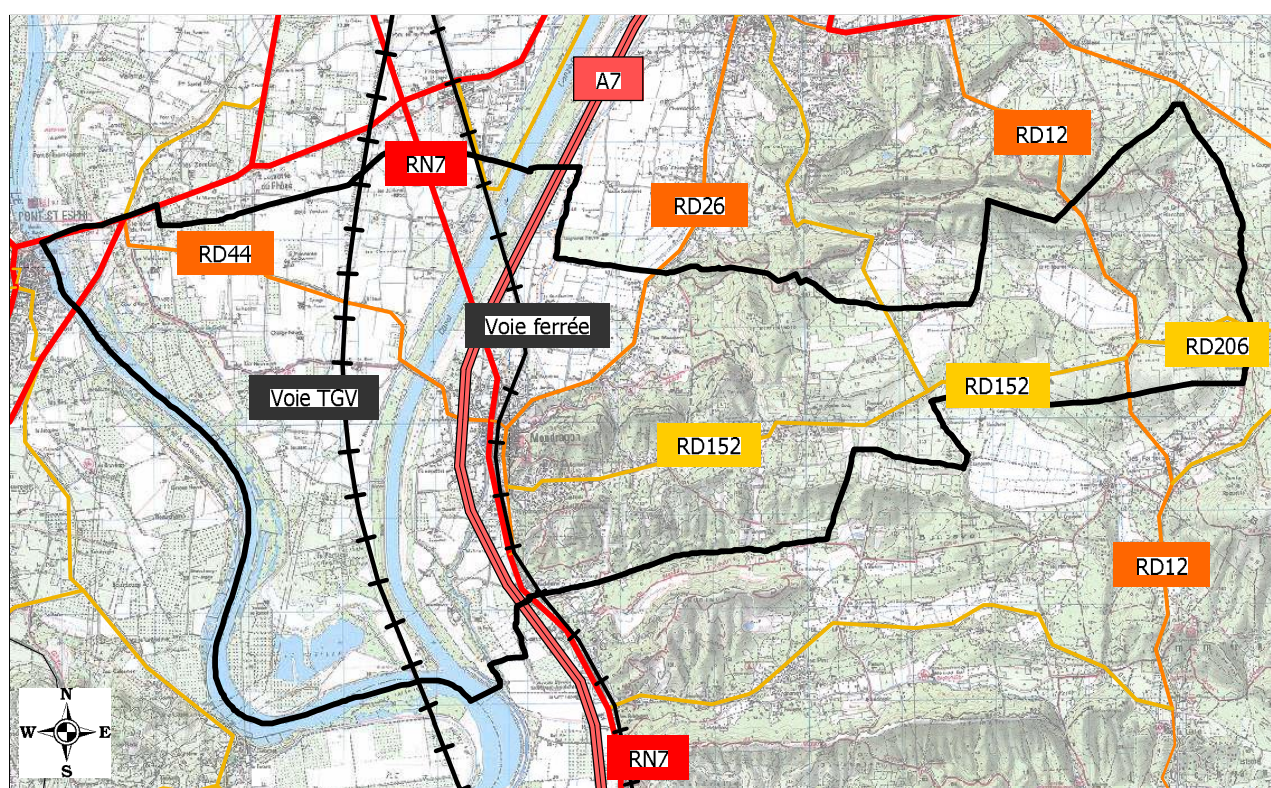


## I.4 - SERVICES ET INFRASTRUCTURES

### I.4.1 – Les infrastructures de déplacement

La commune de Mondragon est traversée par plusieurs grandes voies de transit de communication, orientées nord – sud, situées dans le couloir rhodanien :

- L'autoroute A7, également appelée autoroute du soleil, assure les liaisons entre Paris et Marseille. L'échangeur le plus proche de Mondragon se trouve à Bollène.
- La Nationale 7, qui permet de relier Paris à la Côte d'Azur et qui traverse bon nombre de villages tout au long de son parcours, permettant ainsi d'assurer également un rôle de desserte.
- La ligne TGV Paris Marseille, qui traverse la commune dans la partie ouest, entre le canal de Donzère - Mondragon et le Rhône.
- La voie ferrée qui assure la liaison entre Lyon et Marseille, en desservant de nombreuses petites gares, la plus proche se trouvant à Orange.



Les départementales 44 et 26 se terminent à Mondragon et relient respectivement Mondragon à Pont Saint Esprit et Bollène.

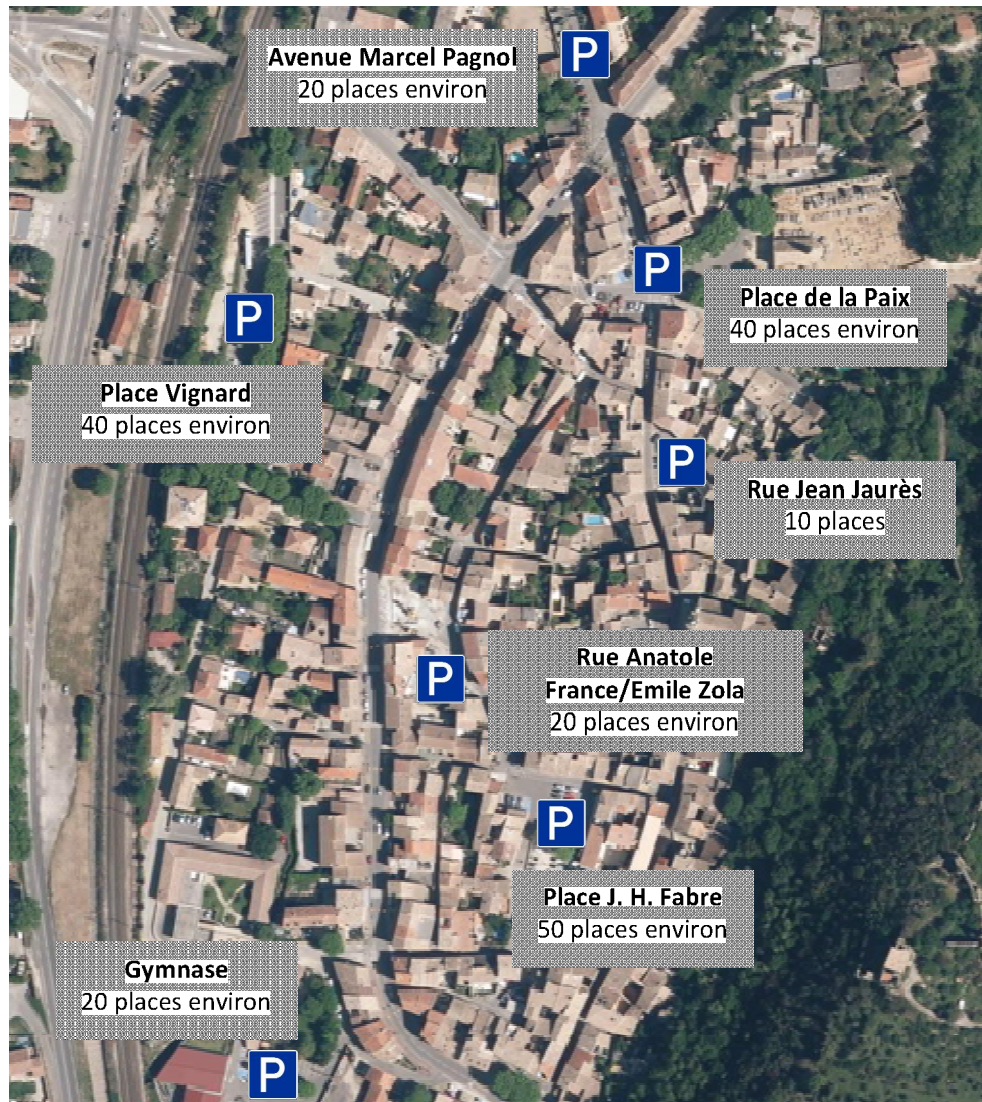
Seules voies dans le sens est-ouest, la RD152 puis la RD.206 permettent de relier Mondragon à Rochebude.

La présence de reliefs à l'est de la commune est à l'origine du peu de voie orientée est ouest. La commune de Mondragon est traversée par des axes Nord-Sud qui sont pour la plupart des voies de transit qui assurent également une fonction de desserte.

Outre ces axes départementaux, le territoire communal est desservi par un réseau important de voies communales qui convergent vers le village.

### Le stationnement

Le parc de stationnement sur Mondragon est convenable. Au niveau du village, il se présente sous la forme d'aires de parking et de stationnement le long des voies.



### Le linéaire doux

La commune dispose d'un réseau d'infrastructure en mode doux (trottoir distinct de la chaussée pouvant supporter des usages piétons et/ou vélos, trottinette, etc.) plutôt bien développé. Sur le centre-ville, des trottoirs plus ou moins larges permettent le déplacement des piétons, l'automobile prenant le pas notamment sur la boucle marquée par la Rue Jean Jaurès et le Boulevard Léopold Fauritte.

### La Via Rhône

Via Rhône est un ensemble de voie cyclable qui permet de suivre le cours de Rhône de Genève à deux villes de l'estuaire : Sète et Port-Saint-Louis du Rhône, en passant par les grandes villes (Lyon, Valence, Avignon) et des petits villages. La continuité est assurée par l'alternance de voies réservées uniquement aux mobilités douces et des voies partagées, où la circulation automobile reste faible. Sur Lapalud, le tronçon via Rhône se situe à l'ouest de la commune et relie Pierrelatte à Pont-Saint-Espirit par un tronçon partagé.





## I.4.2 – Le réseau d’assainissement

### I.4.2.1 – L’assainissement collectif

#### a) Le réseau de collecte

Le réseau d’assainissement des eaux usées est de type séparatif et d’un linéaire de plus de 23 kilomètres. Les diamètres des canalisations vont de 150 mm (réseau du centre village et de sa périphérie) à 320 mm pour le collecteur principal de la RN7 à la station d’épuration.

Le collecteur provenant du centre ville, le long de la RN7 est en diamètre 250 mm. Un poste de refoulement implanté en bordure de l’autoroute et du Lez refoule l’ensemble des effluents collectés sur les ouvrages de la station.

Ce poste est équipé de deux pompes fonctionnant en alternance et d’un trop plein (canalisation de 300 mm de diamètre) permettant le déversement des effluents dans le Lez en cas de débit trop important ou de panne du poste.

#### b) La station d’épuration

##### Capacité

La population permanente recensée en 2016 est estimée à 3727 habitants dont 2783 équivalents habitants raccordés au réseau collectif. Aucun rejet industriel significatif n'est répertorié.

Compte tenu des conclusions du zonage d'assainissement en adéquation avec l'évolution urbanistique de la commune souhaitée par les élus, la capacité de la station d'épuration est de 4000 équivalents habitants. La station peut traiter 600 m<sup>3</sup> d'effluents par jour et 240 kg de DBO<sub>5</sub> par jour. Le milieu récepteur est le Lez.

##### Impact sur le milieu récepteur

Paramètres	Concentration dans le Lez à l'aval de la station	Limite pour le respect de la classe de qualité
DBO5	3.08 mg/l	5 mg/l
DCO	22,37 mg/l	25 mg/l
MeST	2,59 mg/l	50 mg/l
NGL	8,71 mg/l	27.3 mg/l

Le tableau fait apparaître le respect de l'objectif de qualité fixé dans le Lez en matière de rejet.

##### Descriptif de la filière

La filière de traitement est de type biologique. Elle est la plus adaptée aux exigences réglementaires et à la dimension de la collectivité. Il s'agit de la filière aération prolongée avec nitrification/dénitrification.

Les ouvrages principaux composant la filière sont les suivants :

- Bassin tampon en tête de station,
- Poste de refoulement.

### Prétraitement :

- Un dégrilleur,
- Un déshuileur/dégraisseur.

### Traitement

- Filière Eau

Un bassin d'oxygénation muni d'un regard de dégazage, avec traitement de l'azote par syncopage,  
Un clarificateur raclé en fond et surface avec puits de recirculation des boues,  
Un débitmètre,  
Un dispositif d'autosurveillance.

- Filière Boue

Un filtre presse, situé dans un local d'exploitation, amenant les boues à une siccité maximale de 15%,  
Un silo à boues, couvert, d'une capacité de stockage d'un mois de production avec prise adaptée et aire béton de reprise des boues.

### Gestion et exploitation:

- Un local technique de gestion et d'exploitation,
- Une armoire de commande avec toutes les liaisons électriques nécessaires,
- Une clôture et des plantations nécessaires à l'insertion paysagère de la station,
- Les liaisons électriques, terrassements, voirie d'accès, desserte interne et ouvrages de liaison.

### Devenir des boues

- Filière d'élimination des boues dite "classique" : le traitement des boues d'épuration est confié au futur centre de compostage. Pour être conforme à un traitement par compostage, les boues doivent satisfaire aux exigences de la réglementation en vigueur.
- Filière d'élimination des boues dite "alternative" : il est prévu de mettre en œuvre la filière alternative en cas d'une part de non conformité des boues par rapport à la réglementation et d'autre part de dysfonctionnement du centre de traitement (usine de compostage).



#### 1.4.2.2 – L'assainissement individuel

L'assainissement autonome concerne une fraction importante de la population de la commune de Mondragon (près de 30%).

Au cours des investigations réalisées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, ont été définies les différentes contraintes pour la mise en œuvre de l'assainissement individuel.

Il existe peu de contraintes majeures sur la majorité des secteurs qui ont été étudiés. Seules trois zones ponctuelles présentent une mauvaise aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

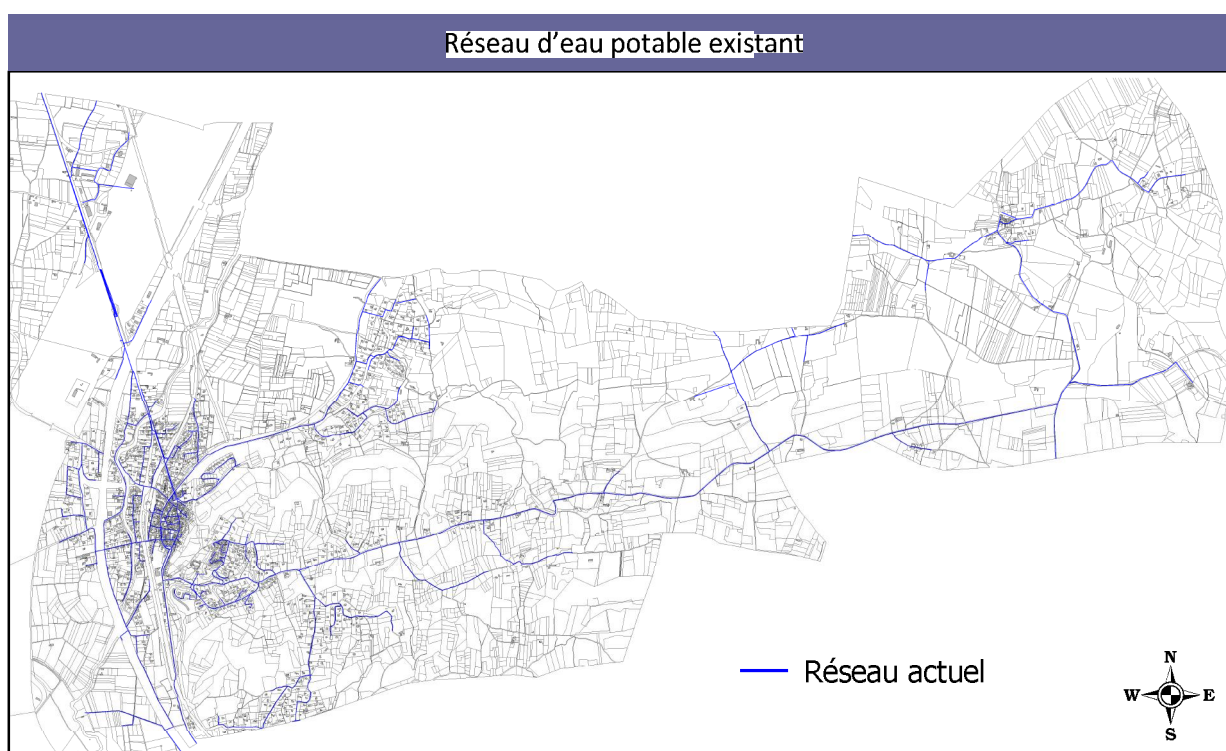
#### 1.4.3 – Le réseau d'eau

La commune de Mondragon a délégué sa compétence alimentation en eau potable (AEP) au syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze (RAO). Ce syndicat est alimenté par l'eau pompée dans la nappe phréatique de Mornas. La société fermière du réseau est la SAUR.

La commune de Mondragon est alimentée en bas service par un réservoir général situé sur la commune de Mornas et d'une capacité de 4000 m<sup>3</sup>. De ce réservoir, part une canalisation Ø 250 qui transite vers le nord de la commune. Au passage, elle alimente par ses ramifications l'agglomération de Mondragon. Cette canalisation alimente également la commune de Bollène. Une autre canalisation Ø 450 vient du pompage de Mornas et transit sur la commune de Mondragon. Elle alimente le réservoir de Barry d'une capacité de 2000 m<sup>3</sup>. Quelques petites antennes sont piquées sur cette canalisation et desservent les quartiers à l'ouest du Lez sur la commune de Mondragon.

La plupart des quartiers de la commune sont desservis par le réseau d'eau potable.

Les quelques habitations isolées qui se trouvent dans des secteurs non raccordés au réseau d'eau potable disposent en général de puits ou forages particuliers pour subvenir à leurs besoins.



#### I.4.4 – La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le réseau est organisé autour de 102 poteaux à incendie. La commune de Mondragon est rattachée au centre de secours de Bollène et au SDIS d'Avignon qui régit et détermine les centres devant intervenir.

N°	Localisation	Diamètre de l'hydrant	Débit (m3/h)
1	CD 26	250	288
2	Sud Jean Jaurès	100	135
3	Rue Jean Jaurès	100	99
4	Quartier les rosières	100	65
5	Quartier des jardins	125	66
6	Bld Léopold Faurite	250	78
7	CD 26	250	97
8	RN 7	250	133
9	Quartier du parc	450	333
10	Rue des Clastres	100	57
11	Quartier des Clastres	100	43
12	Carrefour RN 7 - CD 44	100	48
13	RN 7	100	20
14	Avenue du pont neuf	125	HS
15	RN 7	450	293
16	RN 7	450	296
17	Quartier les massanes	65	65
19	Quartier les Catherines	450	250
20	Quartier le Parassac	100	49
21	Quartier le Cluzel	450	325
22	Quartier le Parassac	450	300
23	Camping les Massanes	100	88
24	Camping les Massanes	100	45
25	Camping les Massanes	100	25
26	Camping les Massanes	100	55
27	Camping les Massanes	100	42
28	Quartier les Massanes		102
29	Quartier les Massanes	100	84
30	CD 26	250	HS
31	CD 26	250	250
32	Les Grès HLM	100	68
33	Les Grès sud	100	152
34	quartier les Grès	100	98
35	Quartier les Grès sud	100	97
36	Quartier les Grès nord	100	133
37	Cité des Grillons	100	86
38	Cité des Grillons	100	70
39	Cité des Grillons	100	69
40	Quartier les combes	100	25
41	Quartier les près morel	100	31
42	Chemin des combes	100	55
43	CD 152	150	238
44	Quartier les maupas	150	90
45	CD 152	100	52
46	CD 152	100	60
47	CD 152	100	50
48	Quartier Boncavaye	100	27
49	Quartier Poupaye	100	23
50	Quartier Planousset	100	43
51	Quartier la Taladette		100
52	CD 152 et CD 12		100
53	CD 12 ferme Faure Derboux		100
54	CD 12 ancienne école Deboux		100
55	CD 9 Derboux		100
56	CD 9 Derboux		100
57	CD 23 Derboux		100
58	CD 22 Somelongue		100
59	CD 17 ferme Faure		100
60	CD 17 VC 10 Saint Aries		100
61	CD 26 face au gymnase		250
62	Les Massanes		100
63	Les massanes ouest		100
64	Les Massanes		
65	Lotissement les jardins		100
66	Lotissement clos du dragon		100
67	RN 7 Zone industrielle		450
68	CD 206 Quartier vinsac		100
69	Cimetière Peyrafeux le Sablet		100
70	RN 7		400
71	Quartier le Parassac		400
72	Quartier les Catherines		400
73	Boissouteirand chez Lafleur		100
74	Route des Boissouterrands		100
75	Route des Boissouterrands		100
76	Boissouteirand		100
77	Boissouteirand		100
78	Chemin de Nimes		100
79	Quartier les Massanes		
80	Les Grès sud		
81	Les plantades		
82	Quartier les maupas		100
83	Quartier le Parassac		
84	Place de la Paix		
85	Les Grillons		
86	Les Grillons		
87	Lamiat		
88	Les plantades		
89	Les fumades		
90	La maresque		
91	Les combes		
92	Les Peyrodets		
93	Lotissement les cigales		
94	Lotissement les cigales		
95	Lotissement les cigales		
96	Lotissement les cigales		
97	Usine de boue		
98	Usine de boue		
99	Quartier du parc		
100	Maussanes ouest		
101	Boissouterrant		
102	RN 7		

#### I.4.5 – Le traitement des ordures ménagères

Le ramassage des déchets est géré par le SIVOM du massif d'Uchaux.

Le ramassage des ordures ménagères est réalisé trois fois par semaine dans le village et les parties agglomérées (une tournée de tri sélectif et deux tournées d'ordures ménagères sont effectuées chaque semaine), et deux fois pour les secteurs situés en campagne.

Les ordures sont ensuite portées au quai de transit située sur la commune de Mondragon.

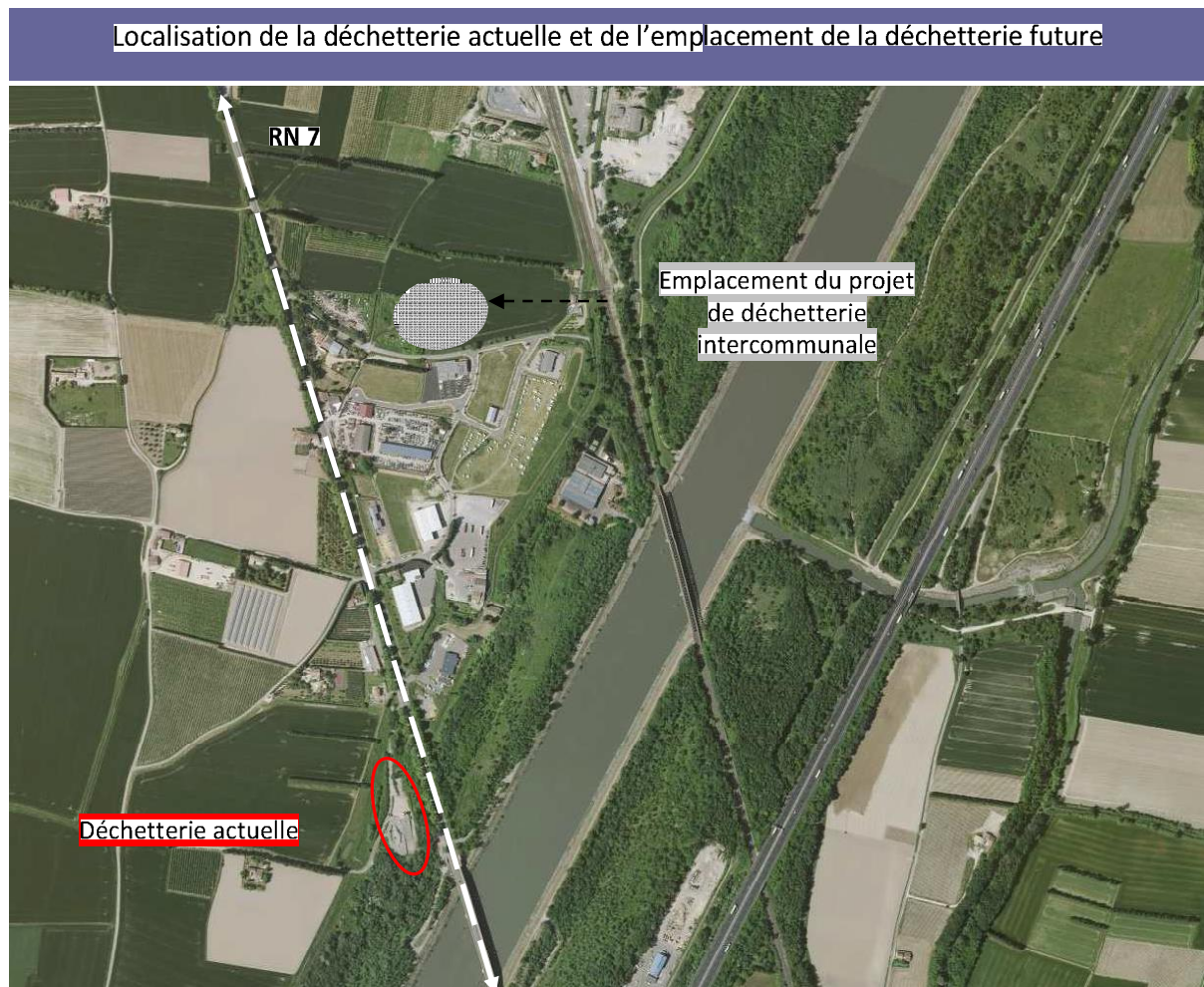
Le SIVOM a mis en place le tri collectif. Sont concernés le ramassage du verre, des métaux, (ferreux et non ferreux) des plastiques et du papier (emballages carton, journaux, magazines...). Pour Mondragon, cela se traduit par l'installation de 3 ou 4 points d'apport volontaire.

La commune dispose également d'une des deux déchetteries de la CCRLP sur son territoire, situé le long du Canal de Donzère-Mondragon, à proximité de la RN7. Elle nécessiterait une mise en conformité importante qui est difficilement possible avec la contrainte du risque inondation.

De plus, celle-ci présente un accès sur la voirie publique RN7 non adapté. En effet, nous pouvons constater un manque de visibilité : le flux des véhicules allant à la déchetterie est trop important et empiète sur la voirie. Enfin, la voie communale qui dessert la déchetterie est trop étroite pour le croisement de deux véhicules.

La seconde déchetterie est localisée sur la commune de Bollène qui présente également des dysfonctionnements. Elle nécessiterait un réaménagement et une extension, difficilement réalisable au vu de son espace restreint.

La CCRLP a pour projet de construire une déchetterie unique sur le territoire intercommunal, sur le territoire communal de Mondragon. Le site d'implantation serait au Nord de la ZA de Notre-Dame. Sa position à l'échelle de l'intercommunalité serait centrale et l'accessibilité idéale (proximité de la RN 7, voirie interne de la ZA suffisamment large, ...).



#### **I.4.6 – Les équipements petite enfance et éducation**

La commune de Mondragon accueille 5 classes de maternelle et 9 classes de primaire regroupées au sein du groupe scolaire.

Il convient de rappeler qu'il existe également une cantine pour les repas du midi, ainsi qu'une garderie périscolaire. En outre, il existe un soutien scolaire organisé par le CLAS. Durant les mercredi, samedi, et pendant les grandes vacances, les enfants peuvent être accueillis par le centre de loisirs municipal sans hébergement.

Trois circuits ont été mis en place afin d'assurer une desserte en bus, (capacité totale de 135 places) vers le groupe scolaire.

Des lignes de transport scolaire permettent d'assurer le transport des élèves vers les collèges et lycées situés à Orange et Bollène.

#### **I.4.7 – Les équipements sportifs**

Au niveau des équipements sportifs, la commune dispose de nombreux équipements :

- 2 stades ;
- 1 gymnase,
- 3 courts de tennis,
- 1 structure multisports (city stade)
- 3 terrains de boules,
- 1 espace sportif composé de 5 salles de sport (gym, judo, danse, haltérophilie)
- 1 jardin d'enfants.

#### **I.4.8 – Les équipements culturels et de loisirs**

La commune dispose également des équipements suivants :

- 1 salle de fêtes de 300 places,
- 1 espace culturel en rénovation pour la création d'un véritable pôle culture jeunesse comprenant une bibliothèque municipale, une école de musique, un point d'information, un lieu de soutien scolaire pour les collégiens et un centre de loisirs,
- 1 lieu de réception, hors du village, « Maison de la nature » pour l'organisation de réceptions extérieures,
- 3 salles de taille moyenne utilisées pour des réunions associatives ou familiales.

#### **I.4.9 – Les dispositifs d'aides pour les personnes âgées**

La commune de Mondragon ne dispose pas d'une maison de retraite sur son territoire, mais la plus proche se trouve à proximité, sur la commune de Bollène.

Elle dispose par contre d'une résidence senior « Les Balcons de Peyrafeux », réalisée par Mistral Habitat, composée de 31 logements et offrant divers services (services d'aide à la personne, service de restauration, ...).

#### **I.4.10 Les communications numériques**

##### **I.4.10.1 – La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) de la Région PACA**

La SCoRAN, placée sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, avec un copilotage et un cofinancement de l'Etat (Préfecture de région et de la Caisse des Dépôts), établit un diagnostic des besoins de débit, un état des lieux et les perspectives de l'offre de services de communications électroniques, une modélisation de scénarii technico-économiques de couverture du territoire régional, pour aboutir à la définition d'un cadre d'orientations (objectifs, priorités, perspectives, gouvernance, financements) pour les acteurs publics.

La SCoRAN composera le volet numérique du SRADDT (le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) et viendra nourrir notamment les travaux relatifs à l'élaboration du SRD2E (le Schéma Régional du Développement Economique et de l'Emploi).

La démarche de la SCoRAN aboutira à l'émergence d'un cadre d'orientation (fixant les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme, les priorités d'actions, le mode de gouvernance ainsi que les modes de financement) guidant l'action publique en matière d'aménagement numérique, et notamment dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN).

A l'échelle de la Région PACA, les études sur le déploiement du Très Haut Débit ont permis de faire ressortir quelques points majeurs :

Si l'impact de l'initiative privée à 2020 est relativement important à l'échelle de la région, il masque des disparités importantes entre les différents territoires. Ainsi :

1. La population des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes serait quasi intégralement couverte (à hauteur respectivement de 95% et 92% des lignes).
2. Le Vaucluse et le Var seraient couverts à hauteur de 66% et 59% des lignes respectivement.
3. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ne seraient que très faiblement concernés par les déploiements des opérateurs (respectivement 25% et 17% des lignes).

L'ensemble de la population régionale devra être couverte en très haut débit (fibre) en 2030. Dès 2020, des initiatives publiques complémentaires aux déploiements des opérateurs privées devront permettre de couvrir en fibre 70 % au moins de la population de chaque département.

En 2020, la population régionale et les entreprises non desservies en fibre devront pouvoir néanmoins accéder à un service triple play (Internet, téléphonie, télévision haute définition), grâce à l'utilisation de technologies alternatives.

##### **II.4.10.2 – Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Vaucluse**

Le Département, par délibération du 9 juillet 2010, s'est engagé dans l'élaboration d'un SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) sur le territoire de Vaucluse. Le SDTAN est articulé avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN), le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et le Schéma Régional de Développement Economique.

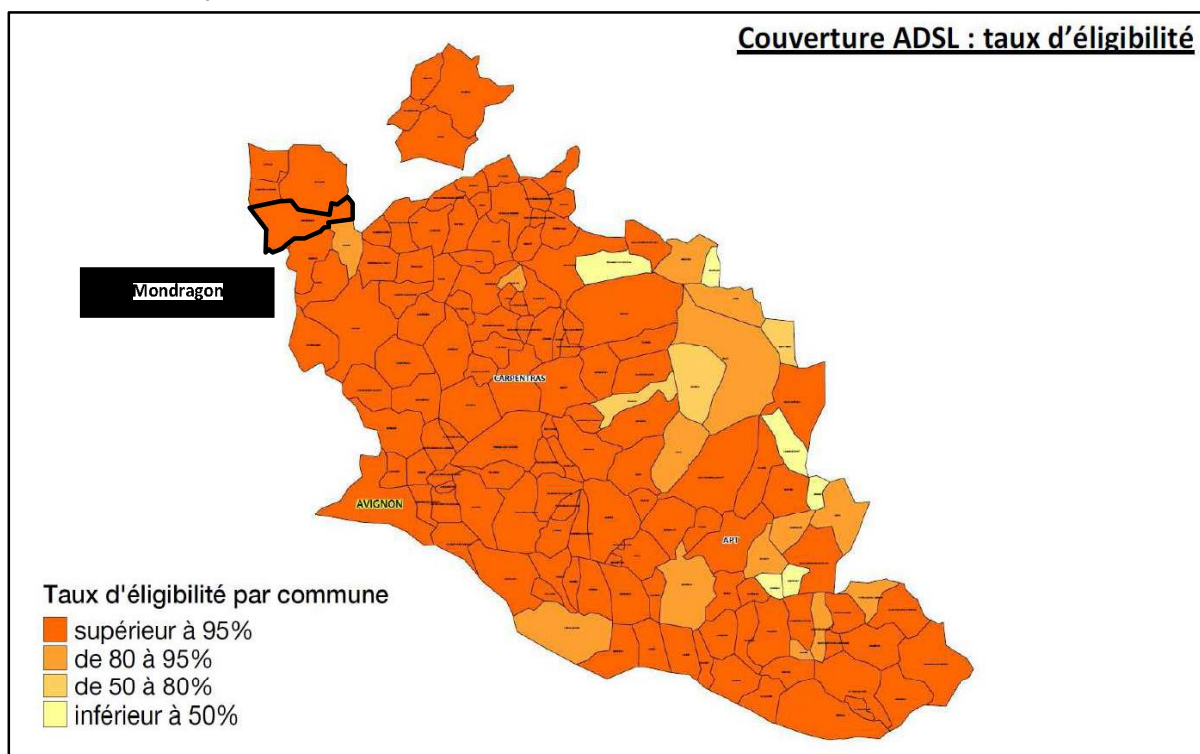


Par délibération du 8 juillet 2011, l'Assemblée départementale a voté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Ce schéma a pour objectif la desserte en Très Haut Débit du département à l'horizon de 20 ans : il décrit la situation à atteindre en matière de couverture numérique très haut débit, il identifie les moyens pour y parvenir (mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un projet partagé), et il conditionne la mobilisation des fonds nationaux d'aménagement numérique.

▪ Éléments de synthèse sur la situation de l'offre de services dans le département

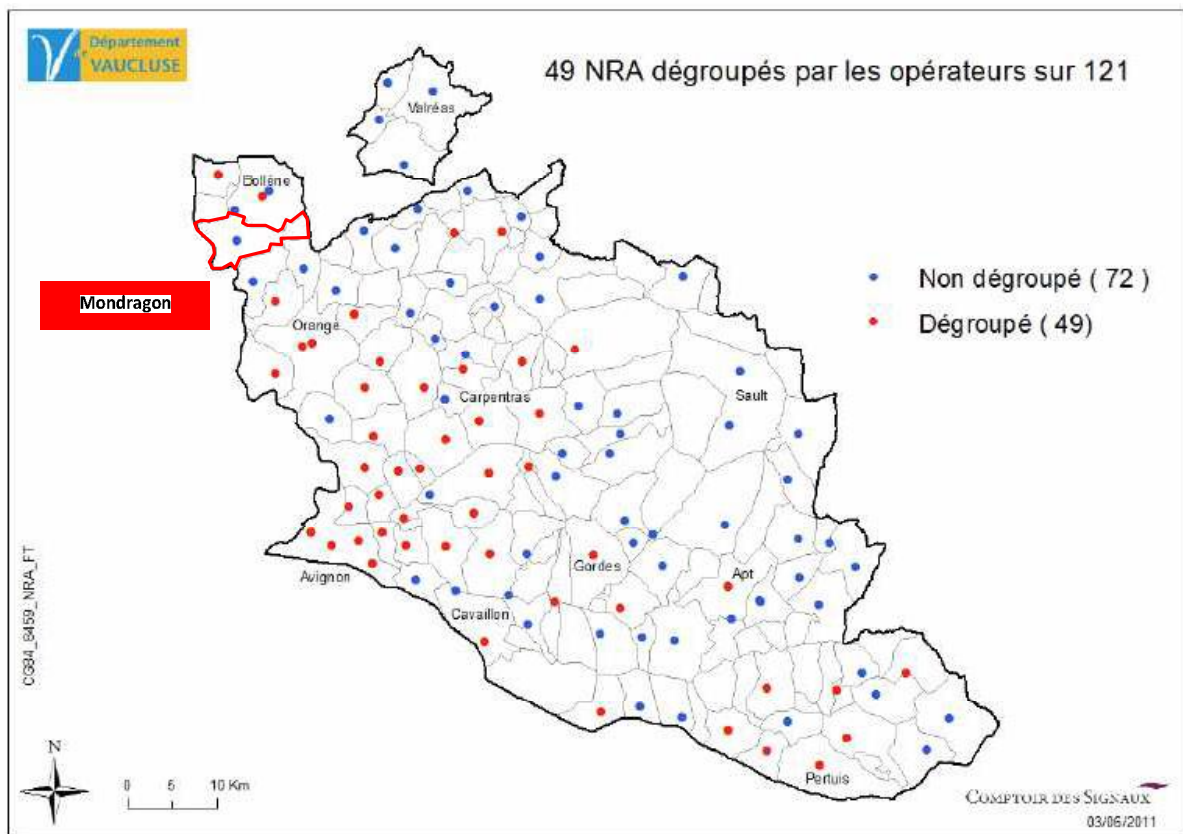
La couverture ADSL et le haut débit en France se sont largement améliorés ces dernières années. Depuis juillet 2007, tous les centraux téléphoniques sont capables de délivrer l'ADSL aux abonnés. Cependant, plusieurs centaines de milliers d'internautes en France restent inéligibles à l'ADSL et ont seulement du bas débit. Le département du Vaucluse compte 121 nœuds de raccordement (centraux téléphoniques dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés).

Le département de Vaucluse dispose de la présence, sur son territoire, de six opérateurs alternatifs : Bouygues Télécom, Compléтел, France Telecom, Free, SFR, Numericable, mais aucun d'entre eux n'est en mesure de faire des offres aux utilisateurs finaux au-delà des zones denses du département et de manière équivalente sur tout le territoire.



Les Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) dégroupés par les opérateurs alternatifs, le sont en zones denses avec des offres de tarifs DSL différenciées. L'accès au « triple play » DSL est réservé aux zones denses. L'offre de TV/DSL, par les opérateurs alternatifs, ne concerne que 49 NRA sur 121, soit une proportion de 79% du parc de lignes. France Telecom, pour sa part, limite cette offre à 52 NRA sur 121, soit une proportion de 83% du parc des lignes.

La position des opérateurs dénote toutefois un potentiel de développement pour un projet de Réseau d'Initiative Publique départemental orienté DSL ou orienté Fiber to the Home (FTTH), selon les ressources mobilisées, compte tenu du parc de lignes grises restantes et du potentiel d'entreprises desservies sur une base de capacités encore très restreinte.



En conséquence, on considère que le département de Vaucluse présente une situation concurrentielle relativement faible et une couverture en services et réseaux de communications électroniques assez limitée, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Cette situation risque de s'aggraver, et les disparités d'accès de s'accroître, dans la mesure où la frontière en matière de débits accessibles, elle-même, se déplace du Haut débit vers le Très Haut débit (réseaux fibre à l'abonné, FTTH).

Les entreprises sont particulièrement pénalisées par cette situation. Le tissu économique lié au tourisme très présent et particulièrement consommateur de débits est pénalisé dans les mêmes conditions. Le coût d'accès pour les opérateurs à la clientèle des TPE/PME-PMI départementales, pour les zones en dehors des villes centre, et au regard de la rentabilité générée, n'est pas en leur faveur, étant plus difficiles d'accès.

- Éléments du projet de SDTAN du Vaucluse

Compte tenu de tous ces éléments et au vu du bilan fonctionnel des scénarios étudiés, des coûts à la prise de chacun et de leur valeur stratégique pour le Département, les critères d'aménagement du territoire, de développement économique et de pérennité retenues par la collectivité pour sa politique numérique ont conduit le Département à définir un projet de réseau haut et très haut débit sur la base d'une infrastructure fédératrice fibre optique permettant le raccordement des points suivants :

- les NRA présents dans le département, non dégroupés par les opérateurs,
- les bâtiments publics du département,
- les collèges, les lycées, les CFA, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- les principales zones d'activités économiques,
- les pôles d'équilibre et de services du département définis dans le schéma Vaucluse 2015,

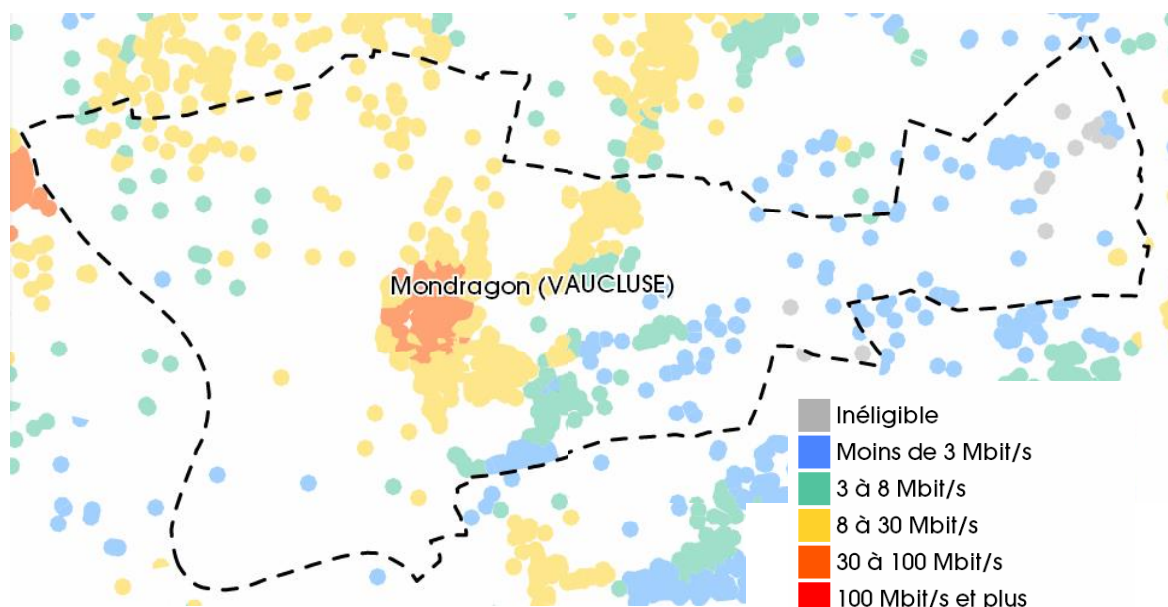
- un potentiel de prises FTTH permettant d'engager le déploiement du très haut débit,
- un linéaire de réseau fibre optique à même de porter une politique de forte capillarité par la suite.

Pour répondre à ces objectifs, le 19 mars 2010, par délibération n° 2010-326, le Conseil Général a décidé du lancement d'une délégation de service public portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau départemental de communications haut et très haut débit.

Ce projet de délégation de service public s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique et du premier alinéa du I de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

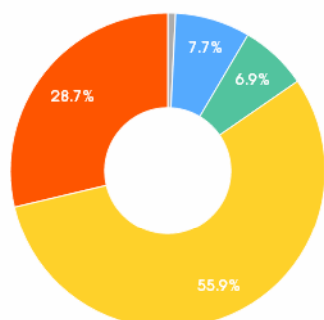
La procédure de Délégation de Service Public est actuellement en cours. Le Conseil Général s'est fixé pour objectif des premières mises en service courant 2012.

II.4.10.3 – La couverture Haut Débit (DSL) sur la commune de Mondragon (Source : observatoire.francethd.fr)



En attendant le Très Haut Débit, on constate avec la carte ci-dessus que la commune présente une couverture DSL plutôt bonne sur son territoire. Le village est facilement observable puisqu'il concentre un débit ADSL allant de 30 à 100 Mbit/s, représentant 29% des logements et locaux professionnels sur la commune. Les extensions urbaines notamment celles au Sud du village et le secteur des Maussanes possèdent un débit correct de 8 à 30 Mbit/s, tout comme la zone d'activités Notre-Dame : soit 56% des logements et des locaux professionnels de Mondragon. Enfin, les zones où l'on constate un débit faible (inférieur à 8 Mbit/s) correspondent à la moitié Est du territoire communal (Hameau de Derboux entre autres) ainsi qu'aux habitations et exploitations agricoles isolées, notamment à l'Ouest, soit 15%.

Mondragon (VAUCLUSE)  
Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit





## SYNTHESE

### SERVICES ET INFRASTRUCTURES

#### ATOUTS

- Un nombre d'équipements et d'associations intéressant.
- La proximité appréciable de communes importantes pour les équipements absents sur le territoire communal.
- Une très bonne desserte pas les infrastructures de déplacement.

#### FAIBLESSES

- Des voies de communication qui « coupent » en deux le territoire communal.

#### ENJEUX

- Le développement de l'urbanisation devra tenir compte de la capacité des équipements publics de la commune.
- Le PLU devra définir des emplacements réservés de manière à permettre à la commune de réaliser les équipements nécessaires à son développement harmonieux et marquant les volontés municipales:



## I.5. CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE & ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

### I.5.1 – Le contexte

Au fil des conférences internationales la lutte contre le changement climatique est devenue une des préoccupations majeures pour la planète. Une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 est nécessaire pour maintenir l'équilibre du climat. Les engagements pris par la France impliquent :

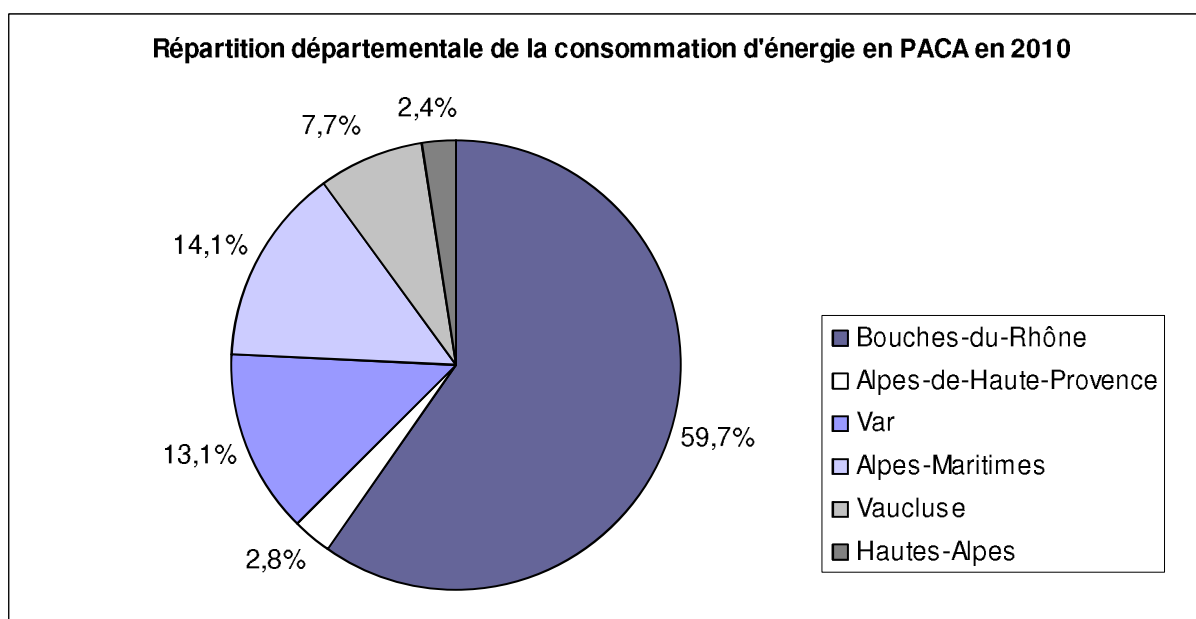
- Pour 2020, une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie ; une augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables.
- Pour 2050, une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre.

Les collectivités sont des acteurs majeurs dans la lutte contre le changement climatique. Elles ont un rôle d'exemplarité dans la gestion de leurs équipements et de leurs services. Mais elles ont aussi des leviers d'actions importants à travers leurs politiques d'aménagement et de développement. C'est la raison pour laquelle, la loi grenelle 2, parue le 10 juillet 2010, assigne aux outils de planification (SCoT et PLU) de nouveaux objectifs. Ils portent sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'accès aux données statistiques portant sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la production en énergie renouvelable est devenu un enjeu majeur pour les territoires.

### I.5.2 – Consommations d'énergie en région PACA

En 2010, la région PACA a consommé près de 20,9 Mtep (énergie finale corrigée des aléas climatiques) tous secteurs confondus. Le secteur de l'industrie représente 43,5% de cette consommation. Arrive ensuite les secteurs du résidentiel et des transports, représentant respectivement 23,3% et 20,1%.





Cette consommation d'énergie concerne majoritairement le département des Bouches-du-Rhône (60.5%), caractérisé notamment par la présence d'activités industrielles. Les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence ne représentent chacune que 2,3% et 2,8% de la consommation énergétique régionale. Les autres départements consomment à hauteur de 7,6% à 14 % de la consommation de la région, dont 7,6% pour le département de Vaucluse.

La production pour la région d'énergie primaire s'élève à 1,55 Mtep (97,1% produit par l'Hydraulique).

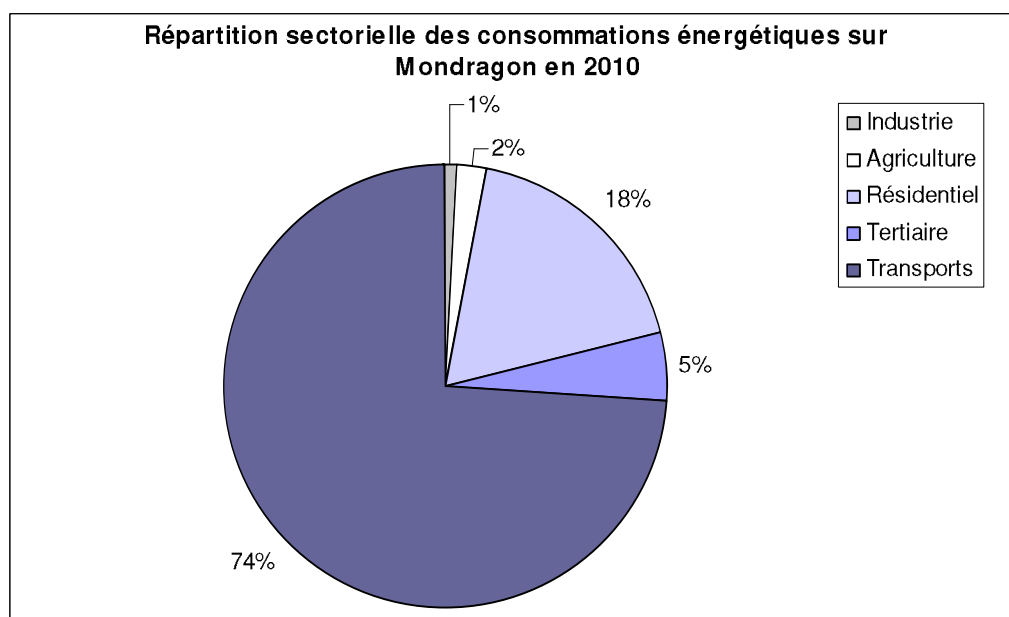
### I.5.3 – Consommations d'énergie de la commune de Mondragon

L'augmentation de la population d'ici 10 ans va engendrer automatiquement des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires. Un des enjeux de la commune sera donc de limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports.

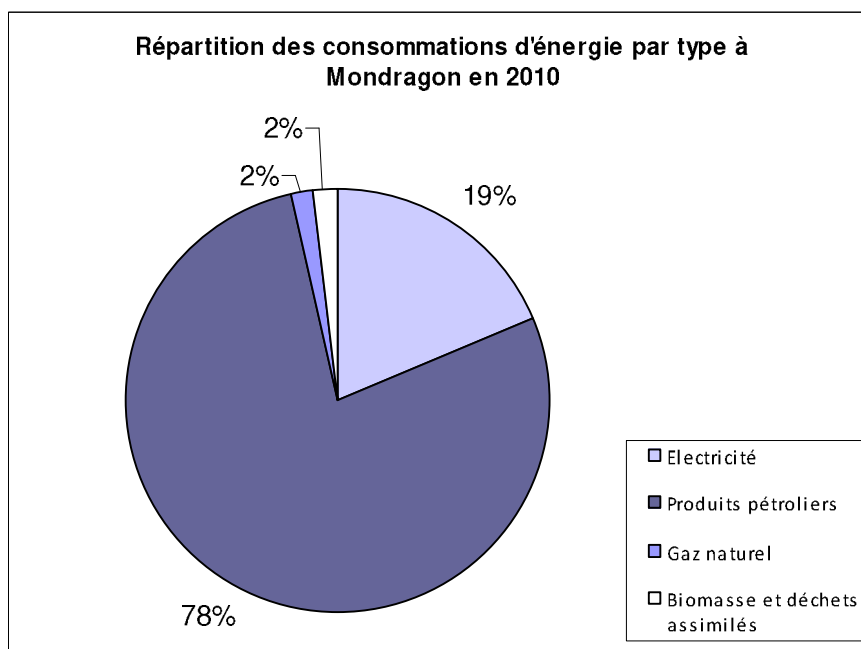
#### I.5.3.1 – Les différents secteurs sur les consommations énergétiques

Les transports constituent le premier poste de consommation d'énergie avec 74%. La présence de nombreux axes importants (A7, N7, ligne TGV) est prise en compte. La population de Mondragon reste dépendante des pôles urbains d'Orange (2<sup>ème</sup> ville du Vaucluse) et Bollène.

L'habitat constitue le second poste de consommation d'énergie (18%), la commune étant à dominante résidentielle avec un mode de construction de ces 20 dernières années (essentiellement du logement individuel) qui n'a cessé de consommer de l'énergie.



Les produits pétroliers et l'électricité sont les principales sources d'énergie (représentant respectivement 78% et 19% des consommations d'énergie). Ce qui ne fait que confirmer la place du secteur des transports et de l'habitat sur le territoire de la commune dont les principales sources de consommations sont liées à ces types d'énergies.



### I.5.3.2 – Les émissions de gaz à effet de serre sur la commune de Mondragon

Un ménage rejette en moyenne 15,5 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Nous avons vu précédemment que la commune de Mondragon compte en 2012, 1504 ménages, soit des rejets s'élevant à environ **23 312 tonnes de CO<sub>2</sub> par an**.

De plus, concernant le domaine des déplacements, le taux d'équipement en véhicule d'un ménage est en moyenne de 1,21, et un ménage parcourt en moyenne 12 546 km par an. Enfin, autre donnée importante à mentionner, 0,308 kg de CO<sub>2</sub> est émis par kilomètre parcouru.

Nous pouvons donc calculer ainsi, de manière générale, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des habitants de la commune de Mondragon :

- 1 504 ménages sur la commune en 2012, soit environ 1 820 véhicules ;
- Soit environ 18 869 184 km parcourus chaque année par ces 1504 ménages ;
- Soit plus de **5 811 708 kg d'émission de CO<sub>2</sub>**.

La commune devra donc être attentive dans ses choix de développement aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre générées par l'apport de nouvelles populations.

- TITRE II -  
L'ANALYSE DE L'ETAT  
INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## II.1 GRANDES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL

### II.1.1 – La géologie du lieu

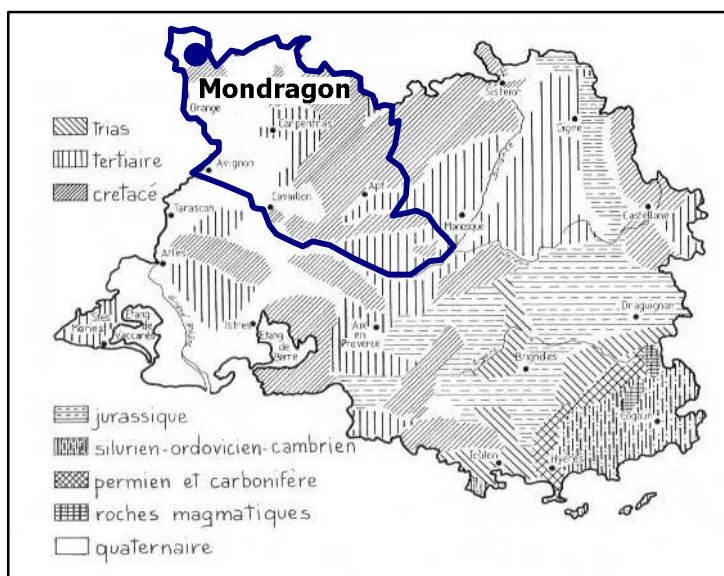
La commune de Mondragon ne comporte que des terrains sédimentaires avec une opposition entre la plaine alluviale et le massif d'Uchaux, composés principalement de formations du Crétacé.

On y trouve principalement les formations suivantes :

- Des alluvions modernes de la vallée du Rhône dans la partie ouest du territoire communal.
- Cénomaniens (C2), étage comportant au sommet des calcaires gréseux puis des grès calcaires, des grès grossiers ; « le terme moyen consiste en un complexe sableux avec bancs calcaires et lentilles marno-sableuses » : zone au pied du massif d'Uchaux ;
- Turonien (C3) :
  - Turonien moyen et inférieur (C3a), grès et calcaires gréseux : secteurs lez Grès, les Peyrodets ;
  - Turonien supérieur et moyen (C3a-b), calcaires gréseux, grès, calcaires à niveaux marneux, marnes : secteurs Fontjoyeuse, Grès nord, le Maupas, les vachères, une partie de Derboux ;
  - Turonien supérieur (C3b), calcaires gréseux : secteur les Combes, une partie de Derboux ;
  - Turonien supérieur, grès et sables : zone Boissouteirand.

La stratigraphie des étages C3a et C3a-b est assez complexe compte tenu des variations de faciès nombreuses et présentées par les diverses formations tant horizontalement que verticalement.

- Cronacien (C4a), calcaires gréseux recouvert d'alluvions et de formations résiduelles ou remaniées : une partie du secteur des Granges Blanches ;
- Eocène (e5), marnes : une partie du secteur Derboux ;
- Miocène (m<sup>2</sup>), grès et sables : une partie du secteur des granges blanches.



### Mondragon dans son contexte géologique régional

(source : Le bâti ancien en Provence – EDF ,PACT ARIM)

Le nord ouest de la région PACA est composé de formations du quaternaire auxquelles appartient la commune de Mondragon.

## II.1.2 – Le contexte hydrogéologique

La plaine alluviale présente une nappe en liaison avec le fleuve. Cette nappe est très vulnérable en raison de sa faible profondeur, de la concentration des activités industrielles, et de l'absence en certains endroits de terrain de perméabilité suffisamment réduite.

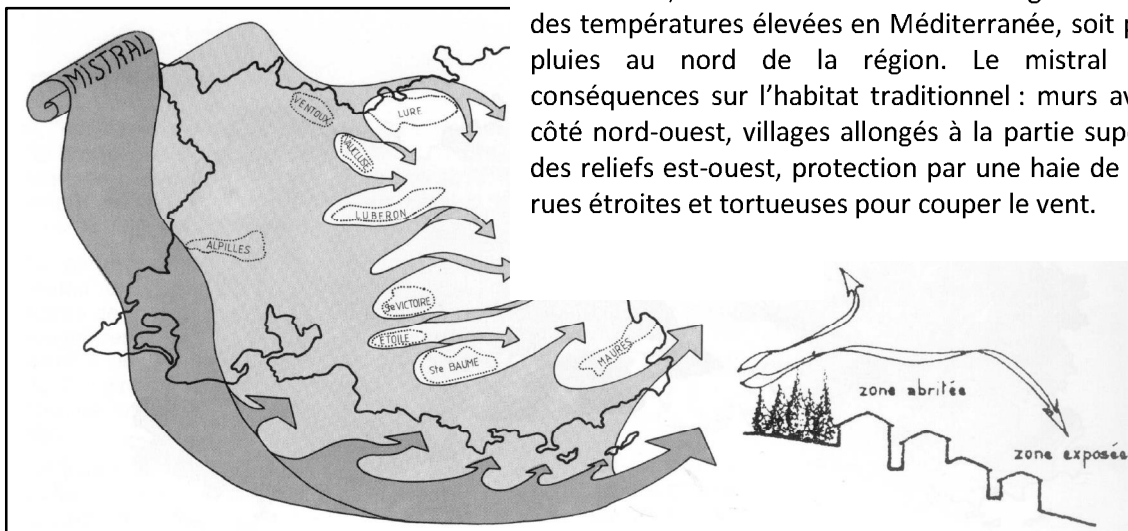
Les terrains aquifères du crétacé supérieur dans le massif d'Uchaux constituent comme plusieurs autres bassins secondaires et tertiaires de la région, un système multicouche à perméabilité d'interstices. Ces aquifères superposés sont accessibles localement par des forages peu profonds sur la bordure du bassin. Ils sont de vulnérabilité plus faible que l'aquifère alluviale.

## II.1.3 – Le Mistral

### Le Mistral

(source : Le bâti ancien en Provence – EDF ,PACT ARIM)

Vent du nord-ouest, desséchant, via le couloir rhodannien, frais et froid. Le Mistral est généré soit par des températures élevées en Méditerranée, soit par des pluies au nord de la région. Le mistral a des conséquences sur l'habitat traditionnel : murs aveugles côté nord-ouest, villages allongés à la partie supérieure des reliefs est-ouest, protection par une haie de cyprès, rues étroites et tortueuses pour couper le vent.

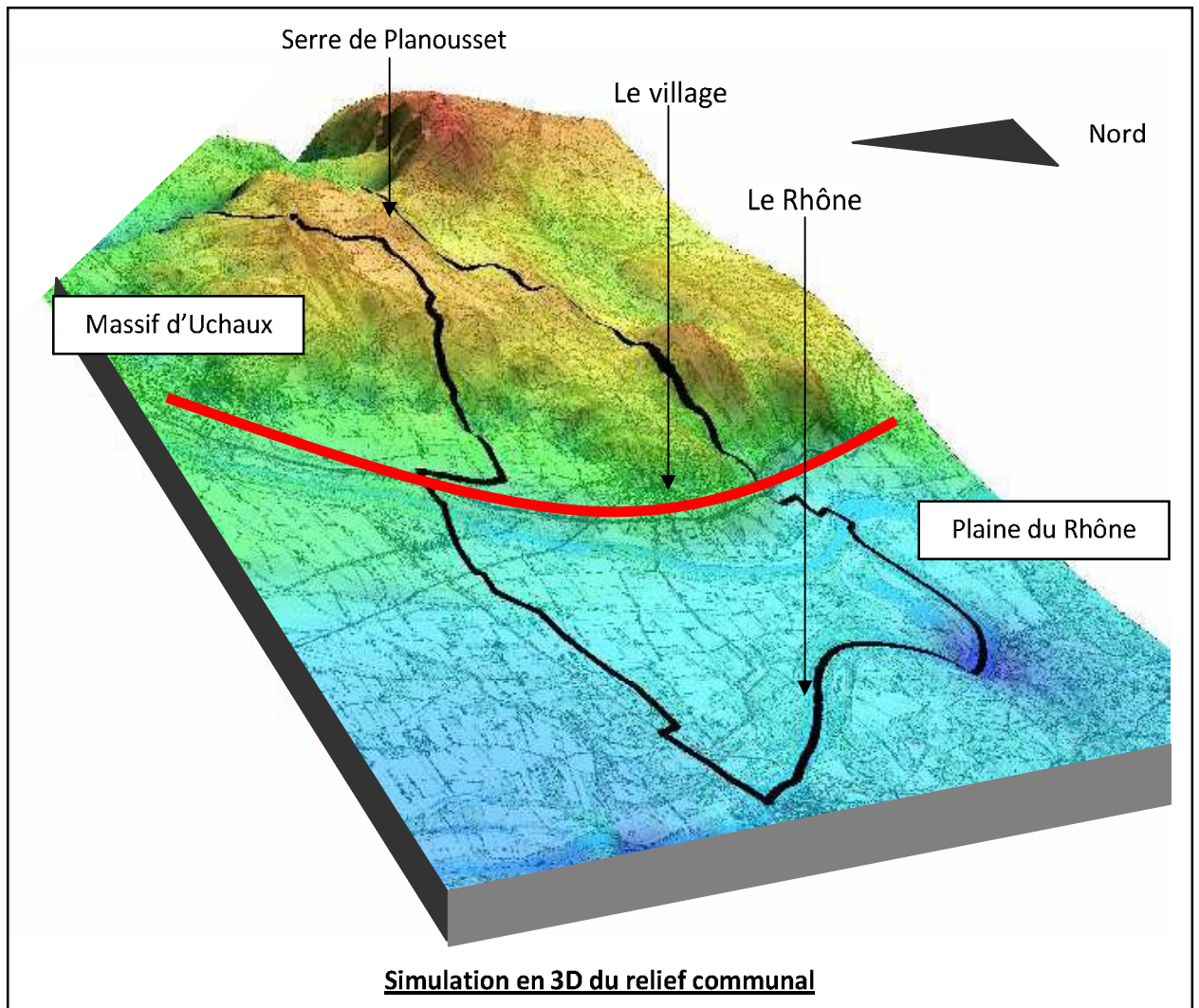
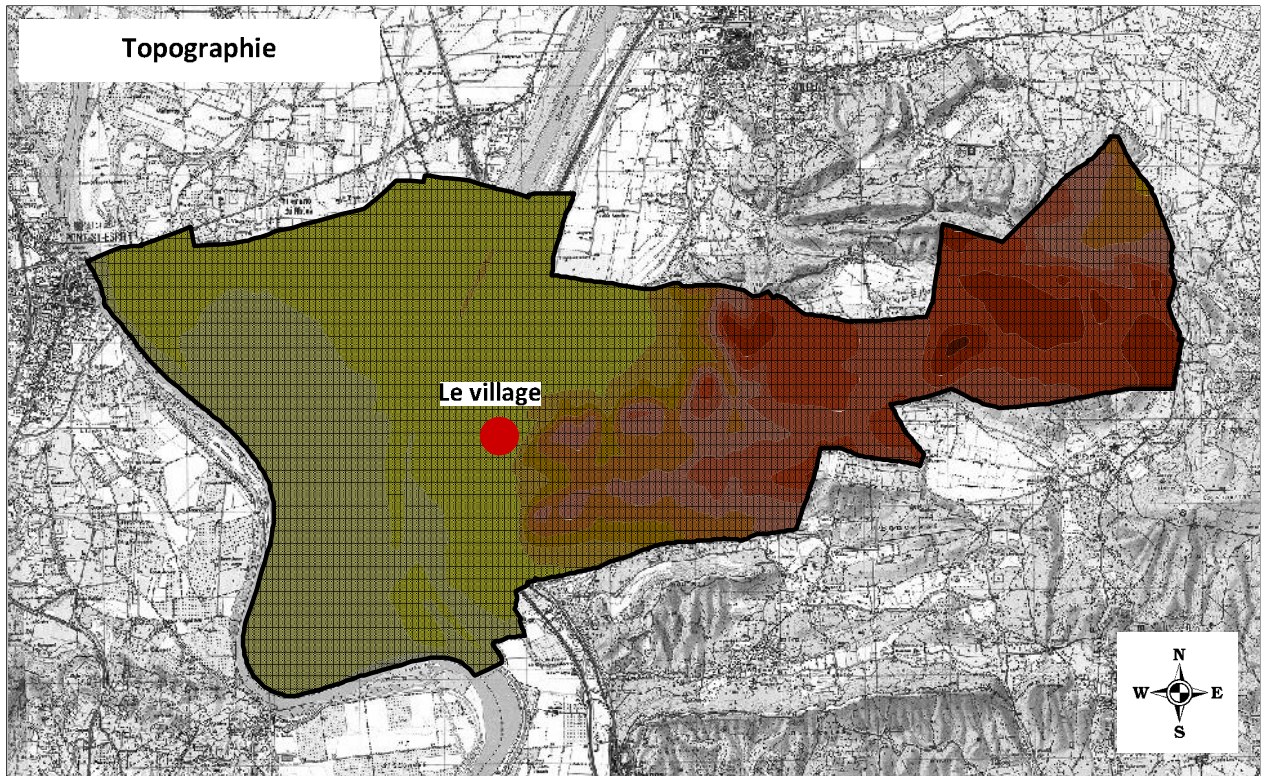


## II.1.4 – La topographie communale

Le territoire communal s'inscrit sur deux unités morphologiques principales, le massif d'Uchaux à l'est et la plaine du Rhône à l'ouest. Le point bas de la commune (36 NGF) se situe en bordure du Rhône et le point haut (201 NGF) au lieu dit Serre de Planousset.

Le village s'est développé à flanc de coteaux, au pied de la colline des Grès.





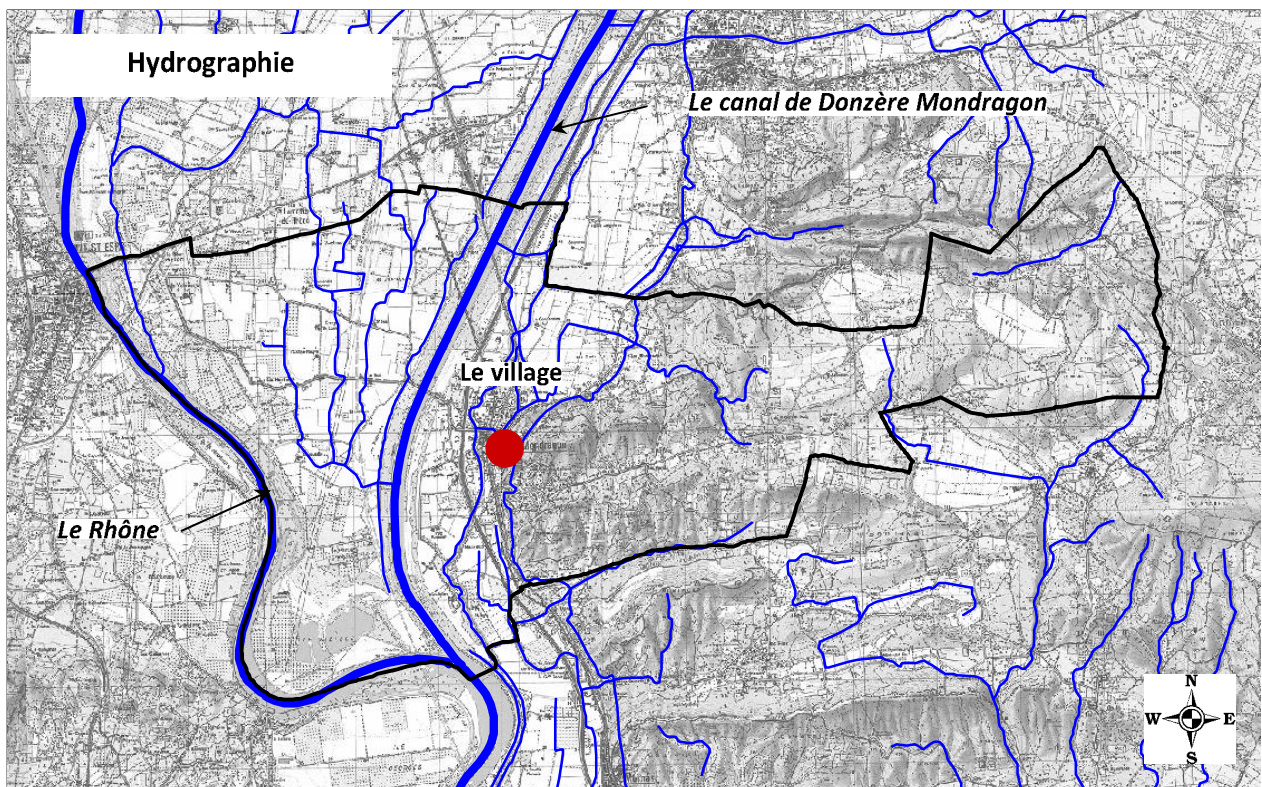
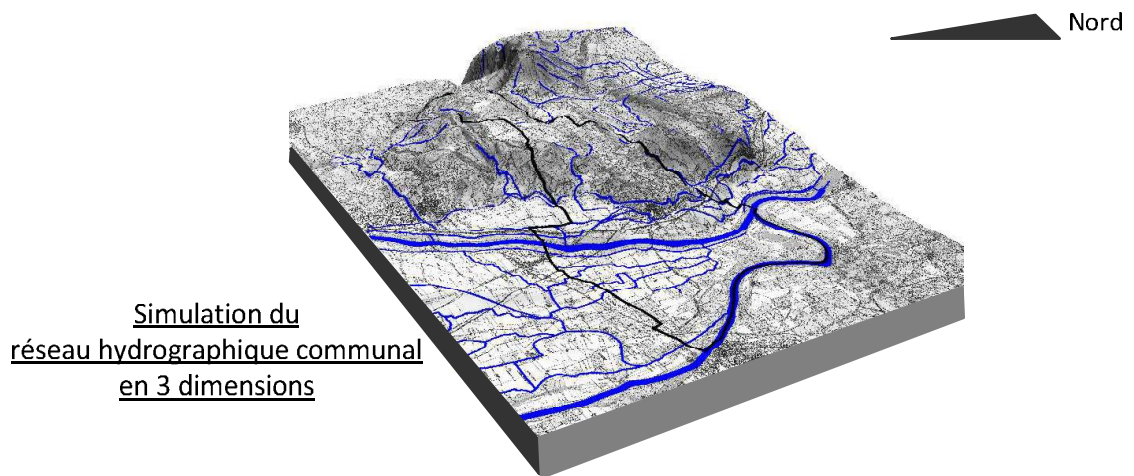


## II.1.5 – Le réseau hydrographique de la commune

La commune de Mondragon est traversée par plusieurs cours d'eau :

- le canal de Donzère Mondragon qui rejoint le Rhône au niveau de la limite communale sud ;
- le Lez, rivière au cours canalisé, qui longe le canal de Donzère Mondragon puis le Rhône ;
- plusieurs petites rivières temporaires prenant leur source dans le massif d'Uchaux.

La plaine est également traversée par de nombreux fossés et canaux.





La commune de Mondragon est soumise à un climat à nette tendance méditerranéenne caractérisé par :

- de fréquentes sécheresses estivales
- des saisons intermédiaires qui se distinguent par leur douceur;
- une répartition inégale des précipitations au cours de l'année, avec des averses - pouvant atteindre une extrême violence.

### II.1.6 – Les zones humides

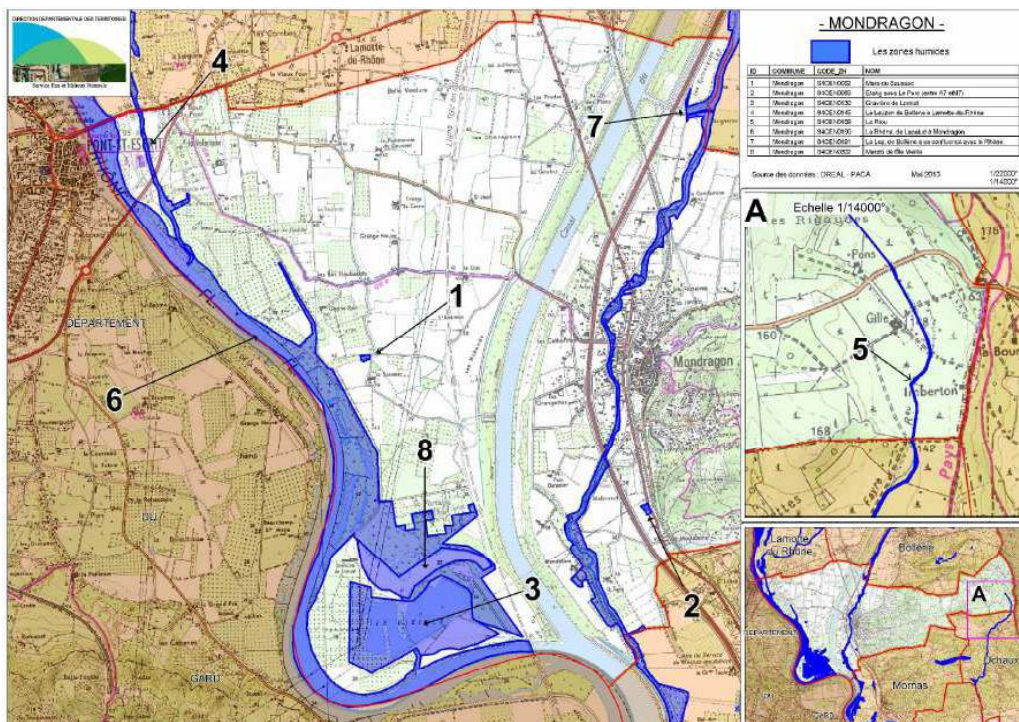
Les zones humides sont ciblées par la loi 2005-157 du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux en complément de la loi sur l'eau. L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Leur préservation et leur gestion durable ont été reconnues d'intérêt général.

Il s'agit de veiller à la préservation de ces zones humides qui constituent de véritables enjeux en terme de diversité biologique, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

De plus, les enjeux de préservation des zones humides ont été réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015, qui précise que ces zones doivent être prises en compte, préservées et restaurées.

La zone humide est définie par l'article L211-1 du code de l'environnement : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'Atlas départemental des zones humides de Vaucluse, 8 zones humides sont identifiées sur la commune : la Mare du Saussac (1), L'Etang sous Le Parc (2), la Gravière de Lamiat (3), Le Lauzon de Bollène à Lamotte-du-Rhône (4), Le Riou (5), Le Rhône de Lapalud à Mondragon (6), Le Lez de Bollène à sa confluence (7) et le Marais de l'Île Vieille (8).



Le PLU devra tenir compte des zones humides identifiées puis prévoir des règles de protection et de préservation de ces sites.

## II.1.7 – Le climat

### II.1.7.1 – Les températures

La température moyenne annuelle est de 13.7°C.

Le mois le plus froid est le mois de janvier. La température la plus basse enregistrée est de -15.4°C. En moyenne, le nombre de jours de gel ( $T \leq 0^{\circ}\text{C}$ ) est de 51.

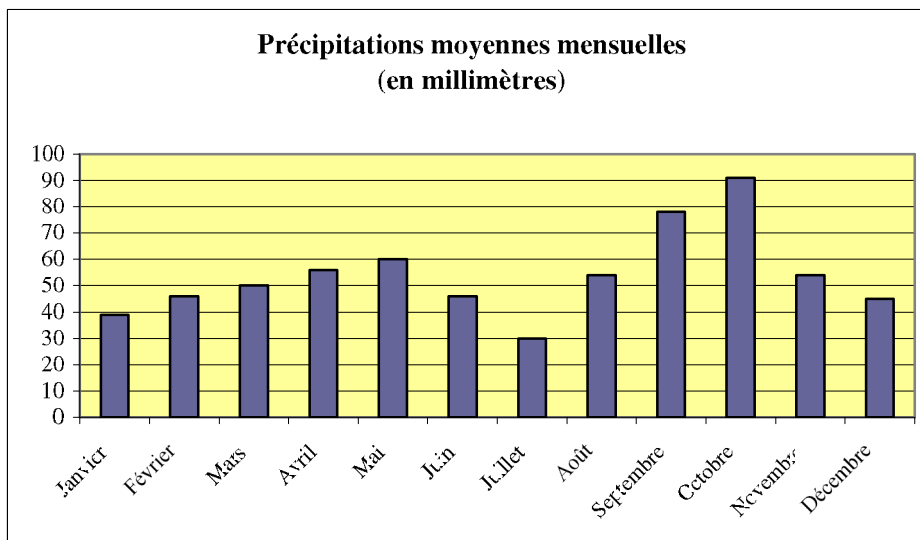
Le mois le plus chaud est le mois de juillet. La température maximale enregistrée est de 41.6°C. Elle dépasse 30°C, 44 jours par an.

L'amplitude absolue dans la région est considérable: 57°C. C'est également l'une des caractéristiques du climat méditerranéen de transition.

*(Données METEO France relevées sur les stations d'Orange et de Carpentras.)*

### II.1.7.2 – Les précipitations

L'histogramme suivant présente les précipitations mensuelles moyennes en millimètres enregistrées à Carpentras de 1964 à 1993.



Les précipitations se répartissent inégalement au cours de l'année. La saison sèche se situe en été avec 4 mois de sécheresse atmosphérique et 3 mois de sécheresse pédologique. Durant l'été, des orages locaux très violents et de courte durée peuvent se produire, leur extension est alors limitée.

Durant l'automne, et généralement de mi-septembre à début novembre, des épisodes pluvieux de longue durée peuvent se produire. Des précipitations supérieures à 80 mm en 24 heures ne sont pas des faits isolés.

Les valeurs caractéristiques des précipitations sont les suivantes:

La hauteur d'eau moyenne annuelle est de l'ordre de 700 mm;

Le nombre moyen annuel de jours avec orage est de 24.

## II.2 – PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

II.2.1 – Les éléments d'histoire (Source : Dictionnaire des Communes Vaucluse – Ed. A.Barthélémy, Avignon)



Le passé préhistorique se résume à des débris de céramiques recueillis à la grotte de la Roque-Chien.

Plus intéressante est la période gallo-romaine qui vit certainement se créer un noyau habité au quartier Saint-Jean, où l'on a découvert différents vestiges, dont une statue de guerrier gaulois armé de son bouclier, haute de 1,83 m, aujourd'hui au musée Lapidaire d'Avignon.

Les documents ne permettent pas de savoir en quelle année et pour quelles raisons, le domaine entra dans les biens des archevêques d'Arles. Ce qu'il y a d'assuré c'est qu'en 1143 Guillaume de Mondragon, fils de Dragonet, lui prêtait hommage pour le château. Trente-cinq ans plus tard le fief est devenu une coseigneurie que se partagent Pons de Mondragon et le comte de Toulouse dont la présence sera éphémère, puisqu'en 1262 hommage est rendu à Florent, archevêque d'Arles, par Arnaud, Raymond et Pons de Mondragon. Plus tard, les Sabran Mondragon auront des droits mais ne resteront qu'un temps, certainement par suite de l'extinction de la branche.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle on compte parmi les coseigneurs, Godefroy de Cadris que les habitants entendirent faire contribuer aux réparations du rempart ; il voulut bien accepter, à la condition que les autres coseigneurs fissent de même. L'affaire fut portée devant la juridiction de l'archevêque. Parmi les coseigneurs citons les Montaigu (XIV<sup>ème</sup> - XVI<sup>ème</sup> siècles), Cavaillon (XV<sup>ème</sup> - XVII<sup>ème</sup> siècles), Dragonet et Amalric de Mondragon, Jaques de Montaigu, François de Cavaillon (XVI<sup>ème</sup> siècles), le comte de Suze (1611), le seigneur de Rochegude (1626), Rostaing de la Baume, Paul Mistral, Amalric de Cavaillon (1627).



En 1536, en dépit des protestations de l'archevêque, François I<sup>er</sup> rattacha la principauté au domaine royal en lui interdisant d'y exercer ses droits souverains. Quelques années plus tard (1560), François II reporta cette décision au bénéficiaire du cardinal archevêque Robert de Lenoncourt et c'est ainsi que, jusqu'à la Révolution, non seulement les prélats, mais les coseigneurs, purent se parer du titre de prince.

En 1727 les coseigneurs sont encore six : l'archevêque d'Arles seigneur majeur, le marquis de Coulanges, le baron de Mantin, Pierre de Bimard, le marquis de Fogasses, les héritiers de François de Centenier.

On peut voir (côté ouest), quelques restes du rempart avec tour découronnée et tour-porche offrant à l'extérieur, dans un cartouche, les anciennes armes parlantes de Mondragon : la boule du monde et deux dragons.

Le château fut construit par les Dragonet. On sait qu'il existe par l'acte de 1143. Un acte de 1178 de Raymond V, comte de Toulouse le mentionne également. Il a été repris à différentes époques. Parmi les éléments en place on reconnaît le mur d'enceinte avec passage de la herse au dessus de l'entrée principale, le donjon, des restes de chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Costebelle en 1666, une tour carrée, une tour de guet.

Du château survivent une partie du donjon et diverses salles ruinées.

L'église paroissiale primitive, romane, sous le titre de Saint-Trophime, rasée en 1876, laissa place à l'actuelle, consacrée en 1878. De style romano-gothique elle comprend une nef épaulée de bas-côtés. Deux chapelles encadrent le chœur. Le clocher, à flèche octogonale, culmine à 40 m.

Au cimetière existe à la chapelle des Pénitents, peut-être héritière de l'ancienne chapelle Saint-Jacques donnée en 1260 à la mense épiscopale d'Orange et située alors hors les murs.

A proximité de l'église se dresse l'ancien hôtel de Suze dont la construction, si elle peut-être attribuée à Jean et François de Montaigu, donc au XIV<sup>ème</sup> siècle, fut certainement reprise par Philippe de La Baume, coseigneur en 1562. Il présente une belle façade épaulée aux extrémités de deux belles tourelles en encorbellement ouvertes de bouches à feu. A l'origine, la porte d'entrée était surmontée d'une logette à mâchicoulis dont demeurent les consoles. Au niveau de l'étage se développe une jolie frise décorative, sans compter des fenêtres à meneaux plus ou moins bien conservées.

Notre-Dame-des-Plans, chapelle d'une abbaye cistercienne disparue, a été installée sur un ancien édifice romain dont certains murs se voient encore. Citée en 1183, unie en 1427 à Saint-Nicolas d'Annecy d'Avignon, agrandie au XV<sup>ème</sup> siècle puis en 1765, elle a été restaurée ces dernières années. Son plan est en forme de croix grecque. Seule l'abside et deux chapelles latérales sont romanes et trois autres du XV<sup>ème</sup> siècle.

Mondragon possède son hameau : Derboux, mentionné en 1128, qui appartenait en 1264 à Guillaume de Sabran, Arnaud de Mondragon et Raymond des Baux II. Les Baux y possédaient encore des droits en 1404 quand Bertrand de Cadrès rendit hommage à Jean de Chalon et Marie de Baux. Par la suite on note Amalric et Dragonet de Mondragon (1510), Paul de Mistral (1619). Le dernier possesseur fut Gaspard Marie de Mansin de Guyon de Saint-Marcel, également seigneur de Mondragon, colonel général de la cavalerie papale en 1775.

La chapelle romane Saint Pierre de Derboux, citée en 1128, semble avoir été construite sur un édifice plus ancien dont les substructions apparaissent près de l'abside et de certains contreforts latéraux.

## II.2.2 – Le patrimoine bâti

### II.2.2.1 – Le patrimoine archéologique

Le service régional de l'archéologie de la DRAC PACA souligne plusieurs zones de sensibilité archéologique connues à Mondragon :

N°inv DRACAR	N° site	Nom du site	Interprétation(s) / chronologie(s)
11384	1	Château de Mondragon	Traces d'occupation / Médiéval
2538	2	Casalas	Traces d'occupation / Néolithique Traces d'occupation / Haut-Empire
2539	3	Sud de Chapus	Traces d'occupation / Néolithique Traces d'occupation / Gallo-romain
2540	4	Chapelle Saint-Pierre	Traces d'occupation / Néolithique Traces d'occupation / Haut-Empire Sanctuaire chrétien / Moyen-Age
11371	5	Saint-Pierre	Traces d'occupation / Protohistoire Traces d'occupation / Antique
11383	6	Mont-Piery	Traces d'occupation / Néolithique ancien Traces d'occupation / Néolithique moyen
11386	7	Beaufort	Traces d'occupation / Antique
11381	8	Le Mortier	Traces d'occupation / Préhistoire Traces d'occupation / Antique
11380	9	Le Boncavay/ Bancavay	Traces d'occupation / Préhistoire Traces d'occupation / Antique
11379	10	Les Fumades	Traces d'occupation / Protohistoire Traces d'occupation / Antique
11378	11	Les Tôlières Est	Traces d'occupation / Indéterminé
11377	12	Les Prés-Morel	Traces d'occupation / Néolithique ind.
11376	13	Les Cannes	Traces d'occupation / Antique
11375	14	Belle-Verdure	Traces d'occupation / Antique
11374	15	Notre-Dame des Plans	Traces d'occupation / Antique Chapelle / Moyen-Age
11373	16	La Madeleine	Traces d'occupation / Antique
11372	17	Chapelle de la Madeleine	Chapelle / XVIIe
9304	18	Sud des Peyras 2	Traces d'occupation / Moyen-Age Traces d'occupation / XVIe
9303	19	Grange de la Canne	Habitat / Gallo-romain Habitat / Antiquité tardive
2541	20	Sud des Peyras	Traces d'occupation / Néolithique

1809	21	La Pommeraie du Couvent	Mur / Gallo-romain
8717	22	Château de Derboux	Traces d'occupation / Moyen-Age
8718	23	Saint-Ciergue	Traces d'occupation / Gallo-romain
2543	24	Sud-Est de Chapus	Traces d'occupation / Néolithique
2542	25	Verdoulet	Traces d'occupation / Néolithique
8715	26	Derboux	Traces d'occupation / Gallo-romain
8716	27	Les Lançons	Traces d'occupation / Gallo-romain
11385	28	Chapelle St-Nicolas-du-Pont	Chapelle / Médiéval
14234	29	Juilleras (Les)	Traces d'occupation / Néolithique cardial Construction / Néolithique chasséen Coffre mégalithique / Néolithique récent
14671	30	Saint-Jean	Traces d'occupation / Protohistoire Traces d'occupation / Gallo-romain Traces d'occupation / Médiéval
14672	31	Lône (La)	Traces d'occupation / Préhistoire Traces d'occupation / Antique Traces d'occupation / Médiéval
15025	32	Brassières (Les)	Foyer / Néolithique Traces d'occupation / Bronze final Habitat / Age du Fer 1
15045	33	Duc (Le)	Habitat de plein-air / Néolithique Traces d'occupation / Ferrières Traces d'occupation / Age du Fer 2
15046	34	Ribauds (Les)	Fosse / Néolithique récent Habitat / Campaniforme Trou de poteau / Bronze final IIIb
15080	35	Belle-Verdure 2	Traces d'occupation / Préhistoire Traces d'occupation / Gallo-romain
15081	36	Charagons (Les)	Traces d'occupation / Préhistoire Traces d'occupation / Gallo-romain
5082	37	Cazaux (les)	Habitat plein aire / Age du Bronze Chemin caladé / Gallo-romain Fosse / Gallo-romain

Cette liste de secteurs sensibles ne peut être considérée comme exhaustive. Elle ne fait mention que des vestiges actuellement repérés ; des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles.

Dans les zones d'intérêt historique, la présence à peu près certaine de vestiges archéologiques provoquera, au moment des terrassements, des découvertes entraînant l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques.

Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du Service Régional de la Sous-Direction de l'Archéologie au moment où les chantiers de construction sont déjà en cours, il est

recommandé aux maîtres d'ouvrage de soumettre leurs projets d'urbanisme à la direction des Antiquités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou au Service d'Archéologie du Conseil Départemental, dès que des esquisses des plans de construction sont arrêtés.

Cette procédure permet de réaliser à titre préventif, une série de sondages déterminant l'ampleur et l'intérêt des vestiges archéologiques susceptibles d'être découverts et de prendre toute mesure permettant de concilier les impératifs de l'urbanisme moderne avec ceux de l'étude et de la conservation du patrimoine archéologique.

### II.2.2.2 – Sites et monuments

#### Les sites naturels classés et inscrits

La législation concernant la protection au titre des sites a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Issue de la loi du 2 mai 1930, la protection des sites est à présent organisée par le titre IV chapitre 1er du code de l'environnement.

De la compétence du ministère de l'écologie et du développement durable, cette mesure est mise en œuvre localement par la DIREN et les unités départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sous l'autorité des préfets de département.

Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

- Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire.

Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

- L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

Attractifs par nature, les monuments naturels et les sites nécessitent une gestion active en partenariat notamment avec les collectivités. Pour les plus importants d'entre eux, cette gestion peut prendre la forme d'une Opération Grand Site.

Sur la commune de Mondragon, un site naturel a été inscrit par arrêté du 16 avril 1943 : Ruines du château de Mondragon et leurs abords (parcelles n°363, 364, 597 et 598).



## Monuments historiques

En France, le classement ou l'inscription comme monument historique est une servitude d'utilité publique visant à protéger un édifice remarquable de par son histoire ou son architecture.

Il existe deux niveaux de protection : le classement comme monument historique et l'inscription simple au titre des monuments historiques.

C'est la loi du 31 décembre 1913 qui est la base législative. Le classement et l'inscription sont régis par le titre II du livre VI du Code du patrimoine et par le décret 2007-487 du 30 mars 2007.

La protection au titre des monuments historiques génère pour le propriétaire certaines obligations. L'édifice inscrit ou classé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation sans que le ministre chargé de la Culture en soit informé. Il ne peut être cédé (vendu, légué, donné, ...) sans que le ministre n'en ait été informé auparavant. Le nouveau propriétaire doit être informé, avant la vente, du classement ou de l'inscription.

De même, aucune construction neuve ne peut être effectuée en adossement de l'édifice protégé sans accord du ministre.

Considérant qu'un monument, c'est aussi l'impression que procurent ses abords, la loi de 1943, modifiée par l'article 40 de la loi SRU de janvier 2000 impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le champ de visibilité des monuments historiques. Ainsi, toute modification (construction, restauration, destruction...) effectuée dans le champ de visibilité du monument doit obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble visible de celui-ci ou en même temps que lui et ce dans un rayon de 500 mètres.

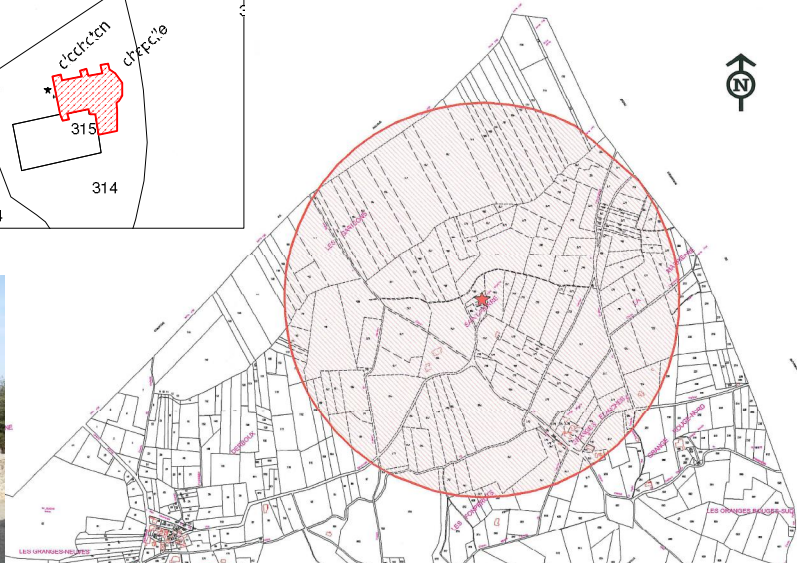
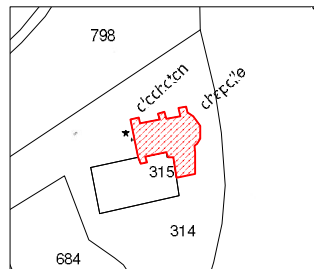


A cette législation sur les abords peut se substituer la mise en place de documents précisant les règles à respecter pour l'entretien et la mise en valeur des bâtiments : les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.).

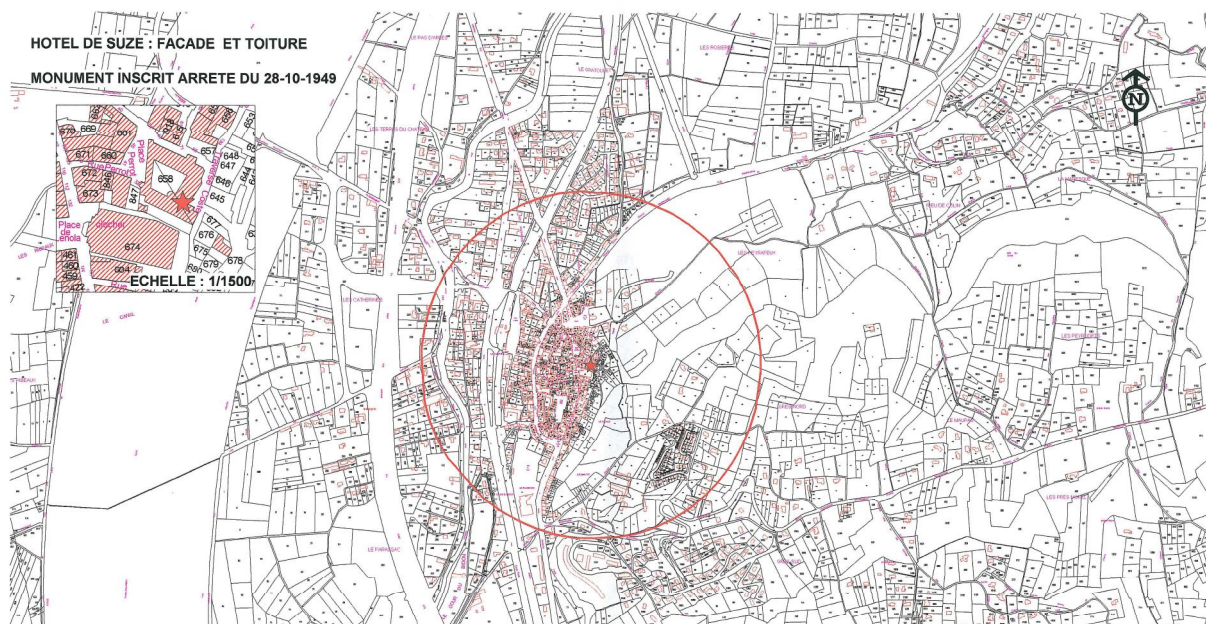
Sur la commune de Mondragon un monument est classé au titre des monuments historiques, et un monument est inscrit. Il s'agit :

- Monument historique classé : Chapelle Saint pierre aux liens, situé à Derboux (Arrêté du 20.05.1997).

CHAPELLE SAINT-PIERRE AUX LIENS  
SITUEE A DERBOUX parcelle D 315  
MONUMENT CLASSEE LE 20-05-1997



- Monument inscrit à l'inventaire : Hôtel de Suze : Façade et toiture (Arrêté du 28.10.1949).



## Monuments remarquables

Toutefois certains monuments remarquables sur la commune sont à protéger pour leur intérêt historique et culturel ; considérés comme étant des éléments de la mémoire collective.

### *Les édifices et petits édifices ruraux*

L'inventaire qui suit concerne des immeubles et monuments qui ne font pas l'objet de servitude. Cependant, il convient de les répertorier pour envisager leur éventuelle protection réglementaire dans le cadre de la révision du POS :

- les restes du château ;
- l'église, dans le cimetière ;
- Notre dame de plans (près du canal) ;
- Croix de mission devant le cimetière ;
- Ancien hospice, rue Jean Jaurès ;
- Chapelle Sainte Madeleine (en bordure de la nationale) ;

## II.3. MILIEUX NATURELS & PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### II.3.1 – Les inventaires et dispositifs de protections des milieux naturels (source : DREAL PACA)

Le Vaucluse est ainsi caractérisé par une géographie contrastée de plaines et de reliefs, une importante biodiversité avec des milieux naturels remarquables et de nombreuses espèces protégées (à titre indicatif, les ZNIEFF et les sites éligibles au réseau Natura 2000 regroupent respectivement 36% et 34% du territoire) et des paysages remarquables.

#### II.3.1.1 – ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

L'inventaire ZNIEFF regroupe des zones particulièrement intéressantes sur le plan écologique lesquelles participent au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue :

- les ZNIEFF de type I : secteurs définis par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Ainsi, le territoire du département du Vaucluse recouvre à hauteur de 36% par des ZNIEFF de type 2 et pour 14 % par des ZNIEFF de type 1 présente un remarquable intérêt biologique. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, cet inventaire constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

**Le territoire de la commune de Mondragon est concerné par 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I et 2 ZNIEFF de type II.**

Nom	Code ZNIEFF	Superficie	Observations
Massif de Bollène/Uchaux	84-100-105	2 329 ha	ZNIEFF Type I
Le Vieux Rhône de l'île Vieille et des Casiers de Lamiat	84-112-143	150 ha	ZNIEFF Type I
Le Rhône	84-112-100	3 202 ha	ZNIEFF Type II
Le Lez	84-126-100	168 ha	ZNIEFF Type II

#### **ZNIEFF I du Massif de Bollène/Uchaux**

##### **Description de la zone**

L'extrême nord-ouest du département de Vaucluse est occupé par le « massif » de Bollène/Uchaux, ensemble de collines de faible altitude (250-300 m), orientées ouest-est, situées à l'est de la vallée du Rhône, et séparées par des dépressions anthropisées. À l'intérieur de ce vaste ensemble, trois sites sont restés encore naturels malgré la pression de l'agriculture et de l'urbanisation : Mondragon/Bollène, Mornas/Uchaux et Bois de la Montagne au nord de Sérignan-du-Comtat. Ce massif est constitué principalement d'assises du Crétacé supérieur et relève de la même

morphogénèse que les ocres et marnes des bassins d'Apt et de Bédoin/Mormoiron. Ici les calcaires gréseux en forment l'ossature. À Mornas, ils sont très bien individualisés et dominent le village et la vallée du Rhône de 100-150 m. Mais on passe progressivement, à partir de ces derniers, à des formations moins indurées : calcaires argileux, marnes, grès tendres ruiniformes et sables à forte pigmentation. Ces derniers gisements ne sont pas réguliers et se présentent sous forme de lentilles plus ou moins continues. Mais cette complexité stratigraphique est à l'origine d'un paysage insolite qui étonne par le contraste entre les couleurs chaudes de la terre, avec toutes les nuances possibles des sables (blanc, rouge, jaune, etc.) et les verts de la végétation naturelle et des cultures. Il est aussi l'expression de l'exploitation de ces ressources naturelles par l'homme.

La végétation relève globalement de l'étage mésoméditerranéen, mais on y observe des formations affines de l'étage supraméditerranéen. Les groupements forestiers originels (chêne vert, chêne pubescent) couvrent des surfaces discontinues et très réduites en général. Certains fonds de vallons hébergent de belles formations à peuplier blanc et le châtaignier y est présent de façon éparse. Mais ce sont les boisements de résineux qui constituent l'essentiel de la couverture végétale : pin d'Alep (espèce thermophile méditerranéenne), pin sylvestre (espèce médio-européenne), et pin maritime (espèce méditerranéo-atlantique). Ce sont des essences pionnières, autrefois favorisées par une intervention humaine permanente sur le milieu et dont la litière, pauvre en nutriments, ne se décompose que lentement. La pauvreté du sol en azote favorise les plantes mycorhiziques, notamment celles de la famille des Ericacées. C'est ainsi que les sous-bois sont occupés par la lande à callune et à bruyère (bruyère à balai, mais aussi bruyère cendrée à la colline de la Valbonnette à Piolenc et bruyère arborescente au Bois de la Montagne à Sérignan). En terrain découvert, ces espèces deviennent envahissantes et constituent de véritables maquis. L'importance de la couverture arborescente et arbustive ne laisse que peu de place aux pelouses à annuelles.

### **Intérêt de la zone**

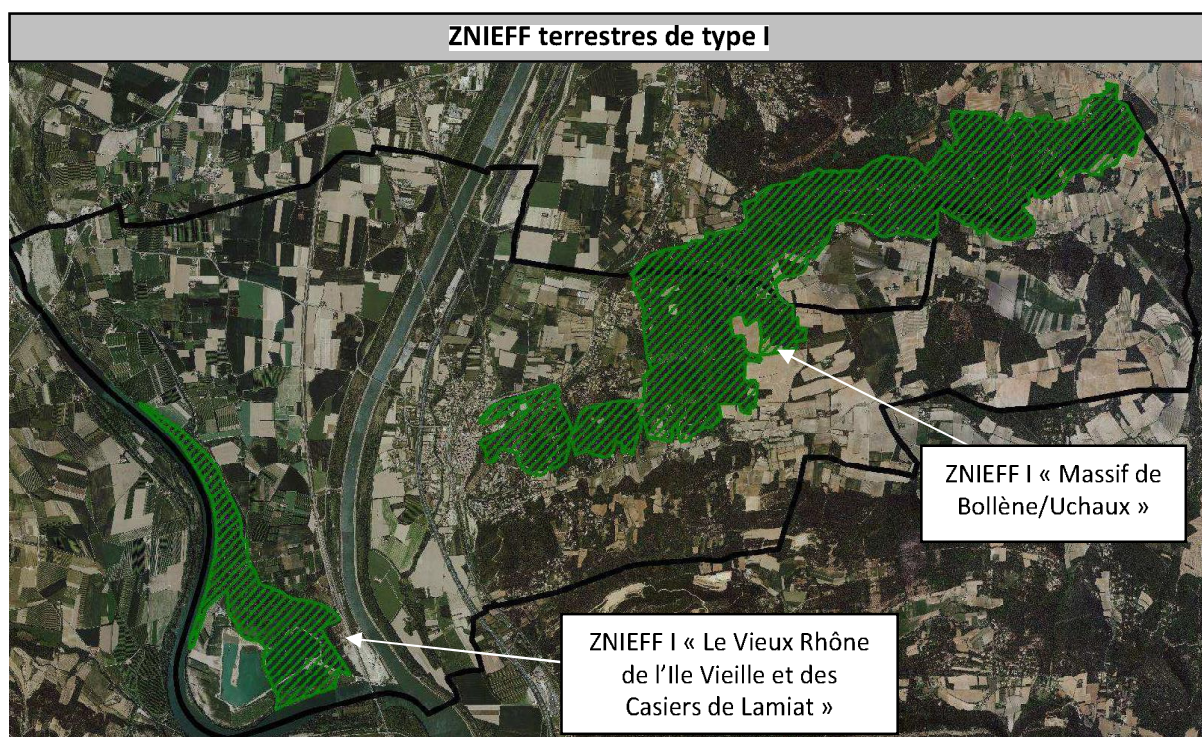
Ce massif présente un intérêt relativement élevé pour la faune puisque il recèle 15 espèces animales patrimoniales, incluant 1 espèce déterminante.

L'avifaune nicheuse est notamment représentée par plusieurs espèces remarquables de milieux plutôt ouverts (Circaète Jean-leblanc, Caille des blés, Petit-duc scops, Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, Huppe fasciée, Cochevis huppé, Bruant proyer), et dans une moindre mesure par quelques espèces forestières (Autour des palombes, Pic épeichette) ou rupicoles (Grand-duc d'Europe, Monticole bleu). Le Pélodyte ponctué est également présent dans ce massif. La Magicienne dentelée, espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Saginés, de répartition ponto-méditerranéenne, entomophage qui se nourrit principalement de sauterelles et de criquets, liée aux habitats de pelouses, friches, garrigues, vignes, fruticées claires et prairies mésophiles, le Jason de l'Arbousier ou Pacha à deux queues, encore appelé Nymphale de l'Arbousier, Lépidoptère Nymphalidé remarquable d'affinité méridionale, voire même tropicale, des garrigues, maquis arborés, forêts et jardins, pas très fréquent dans le Vaucluse, et le Scorpion jaune languedocien, espèce méditerranéenne remarquable de Buthidés, relativement localisée, liée aux endroits rocaillieux, ouverts, chauds, secs et ensoleillés (espèce dite « xéro-thermophile »), sont les trois représentants locaux les plus éminents de la faune invertébrée d'intérêt patrimonial. Flore et habitats naturels

En raison de sa localisation, le massif de Bollène/Uchaux est situé sur un carrefour biogéographique. De plus, on y rencontre une flore silicicole d'une grande originalité dans une région essentiellement calcaire. Et ce sont les pelouses à thérophytes qui offrent la plus grande biodiversité. Installées sur des sols très filtrants et très pauvres en nutriments, les espèces qui les composent ont nécessairement un cycle végétatif adapté afin de coïncider au mieux avec la période printanière, souvent réduite, où l'eau est présente dans les couches superficielles du sol. Certaines années



séchardes, les thérophytes peuvent même ne pas apparaître. En revanche, la moindre précipitation entraîne une explosion de la vie. On peut ainsi y découvrir la Gueule de loup à feuilles de pâquerette, l'Orcanette des sables aux Massanes et dans le ravin de Sablas, le Dompte-venin noir, l'Orobanche lisse à Mornas. Les rochers gréseux de Mornas hébergent la formation saxicole, endémique française à Epervière étoilée. C'est également sur ces mêmes rochers que l'on rencontre, de Mondragon à Mornas, en passant par le Mont Mout, mais toujours très près de la vallée du Rhône, l'Ibérus à feuilles de lin, endémique française qui est ici en limite méridionale de son aire de répartition. D'autres, en revanche, sont en limite septentrionale de leur aire de répartition. La Fraxinelle s'est installée en sous-bois de chêne pubescent près de Derboux et à Sérignan-du-Comtat. C'est aussi dans le Bois de la Montagne à Sérignan que s'observe la seule localité française confirmée d'Onopordon à capitule laineux. Cette espèce pionnière considérée comme une endémique française s'exprime sur les bords de pistes du maquis, là où la concurrence végétale est la plus faible.



### **ZNIEFF I « Le Vieux Rhône de l'île Vieille et des Casiers de Lamiat »**

#### **Description de la zone**

Entre l'embouchure du Lauzon au nord et le débouché méridional du canal de dérivation de Donzère/Mondragon, à hauteur de l'île des Faisans au sud, le Rhône s'exprime dans deux sites complémentaires et bien individualisés, les casiers de Lamiat, et l'île Vieille.

Les casiers de Lamiat qui jouxtent le Rhône sont une alternance de lônes, parfois artificialisées par des enrochements lorsqu'elles sont en contact direct avec le fleuve, et de ripisylves âgées, très denses et souvent difficilement pénétrables avec chêne pédonculé, aulne glutineux et frêne oxyphylle. Les lônes, lorsqu'elles ne sont pas trop dégradées par les enrochements ou par la présence parfois importante de lentilles d'eau, offrent de belles formations à hydrophytes et à héliophytes. L'île Vieille est un marais dont la partie centrale est occupée par un étang bordé par une roselière. La ripisylve qui l'entoure forme une étroite bande boisée qui s'élargit parfois et devient très fournie. C'est souvent une ripisylve pionnière à peupliers. Bien que situés sur les marges septentrionales du climat méditerranéen, ces sites sont déjà soumis à des influences tempérées. Certaines espèces médio-européennes ou eurasiatiques arrivent à s'y maintenir à la faveur de la



présence de milieux qui restent frais et très humides, même en période estivale. Aussi, on y observe une grande partie des formations des grands fleuves médio-européens à l'exception notoire des prairies naturelles qui ont dû être détruites par l'extension de l'agriculture intensive.

### **Intérêt de la zone**

Ce secteur présente un intérêt faunistique assez élevé avec la présence de 19 espèces animales patrimoniales, dont 3 espèces déterminantes.

Les Mammifères sont localement représentés par le Castor d'Europe et les Reptiles par la rare Cistude d'Europe. L'avifaune nicheuse locale comprend maintes espèces plutôt rares et localisées dans le département du Vaucluse et en Provence comme le Blongios nain (au moins 2 couples reproducteurs), le Héron pourpré (1 à 3 couples reproducteurs à l'Île Vieille), le Canard souchet (nicheur irrégulier à l'Île Vieille en 1986), la Nette rousse (nicheuse possible à l'Île Vieille en 1991), la Bondrée apivore, le Busard des roseaux (1 couple reproducteur), l'Oedicnème criard, le Petit Gravelot, le Petit-duc scops, la Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, le Martin-pêcheur d'Europe, le Guêpier d'Europe, le Pic épeichette, la Locustelle lusciniöide (nicheuse probable à l'Île Vieille en 1987). L'ichtyofaune compte quant à elle plusieurs espèces intéressantes comme la Bouvière, le Blageon et le Toxostome. Flore et habitats naturels

Le faible niveau d'artificialisation du site est à l'origine du maintien d'un bel ensemble naturel qui offre encore une grande diversité d'espèces dont certaines sont en limite méridionale de leur aire de répartition. Dans les lînes, le Souchet de Michel et la Morène existent toujours. Les formations à héliophytes présentent une diversité encore plus grande avec tout un cortège d'espèces médio-européennes : la Laïche faux-souchet, la Léersie faux-riz, l'Épiaire des marais, le Rorippe des marais, le Gnaphale des lieux humides. Dans les sous-bois les plus ombragés et frais des ripisylves médio-européennes âgées existe encore la Circée de Paris en compagnie d'autres espèces considérées comme totalement étrangères à la flore de la région méditerranéenne.

### **ZNIEFF II « Le Rhône »**

#### **Description de la zone**

Le Rhône, un des plus grands fleuves français, n'est vauclusien que sur une toute petite partie de son long cours, de l'embouchure de l'Ardèche au nord, à la confluence avec la Durance, à Avignon, au sud. Le canal de dérivation de Donzère/Mondragon et tout le linéaire qui s'articule à partir de ce dernier appartient également à l'espace rhodanien.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le fleuve a été peu modifié par l'action humaine. Les écosystèmes étaient liés à la dynamique du Rhône et ils présentaient alors une grande diversité biologique (biodiversité confirmée, dans la région d'Avignon par M. Palun).

Ses crues, alors très redoutées, ont vu leur violence se réduire à la suite des grands travaux effectués d'abord par le Service spécial du Rhône (dans le but d'améliorer la navigation) puis par la CNR (Compagnie nationale du Rhône), principalement pour la production hydroélectrique. C'est ainsi que trois grands complexes (barrages) ont équipé le Rhône vauclusien, ceux de Bollène, de Caderousse et d'Avignon. Le fleuve a été presque entièrement canalisé et endigué (avec creusement d'un très important canal de dérivation) et un réseau de contre-canaux de drainage de nappe a été créé. Ces grands travaux ont bouleversé les écosystèmes en :

- Concentrant les eaux dans un chenal unique endigué par des enrochements, ce qui a eu pour conséquence de faire disparaître la dynamique fluviale naturelle et de réduire de façon drastique la diversité des écosystèmes ;

- Créant de nouveaux milieux qui ont provoqué la destruction de certaines zones boisées et marécageuses ainsi que la modification des berges et celle du niveau des eaux.

Mais malgré une artificialisation très forte, le Rhône vauclusien offre encore une grande diversité d'espèces et d'habitats, même si ces derniers sont souvent relictuels. En amont de l'Île Vieille, le Rhône, non endigué, présente un débit réservé réduit et un aspect naturel prononcé. En particulier, on peut y observer des grèves de galets importantes et en bon état de conservation. Des vestiges de bras morts encore fonctionnels (avec lônes et ripisylves) existent encore, en particulier à la Désirade et au Tenon de Gilles (Lapalud et Lamotte-du-Rhône), à l'Île Vieille et aux casiers de Lamiat (Mondragon), à la Piboulette et aux Broteaux (Caderousse), aux Arméniers (Châteauneuf-du-Pape et Sorgues), et sur une infime partie de l'île de la Barthelasse (islon de la Barthelasse à Avignon). De plus, le site de Donzère/Mondragon, est un bon exemple de dynamique végétale à partir d'un espace entièrement artificiel puisqu'il a été créé de toutes pièces il y a cinquante ans environ, par la construction de l'usine hydroélectrique A. Blondel et du canal de dérivation.

Sur le Rhône, on observe une grande partie des groupements des grands fleuves européens, à l'exception notoire des prairies naturelles qui y sont très marginales (elles ont été bien souvent détruites par divers aménagements et par l'urbanisation) :

- les groupements herbacés à hydrophytes (potamots, lentilles d'eau, etc) qui se maintiennent très bien dans les contre-canaux et les lônes,
- les groupements à hélrophytes,
- les ripisylves qui occupent le lit majeur et sont constituées de forêts pionnières à bois tendre (saules, peupliers, etc.), principalement sur le cours aval et sur la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon et de forêts plus matures de bois dur (avec aulne glutineux, frêne oxyphylle, chêne pédonculé, etc.), particulièrement bien développées sur tout le cours amont,
- les mégaphorbiaies.

Dans la ripisylve sèche de la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon, et à la faveur d'un substrat imperméable, de petites mares temporaires se sont mises en place. Ce sont pratiquement les seules qui existent dans le Vaucluse.

## **Intérêt de la zone**

### **Faune**

Ce cours d'eau présente un intérêt très élevé pour la faune puisqu'on y a recensé 45 espèces animales patrimoniales dont 8 espèces déterminantes.

C'est bien entendu la faune liée aux milieux aquatiques et rivulaires et son cortège riche, varié et de grande qualité sur le plan patrimonial qui sont ici à mettre en évidence. Les Mammifères locaux sont représentés par la Genette et le Castor d'Europe. L'avifaune nicheuse est extrêmement diversifiée et intéressante et comporte nombre d'espèces rares et localisées dans le département du Vaucluse et même à l'échelle de la Provence : Grèbe huppé, Butor étoilé (nicheur possible en 1993 à l'Île Vieille), Blongios nain (au moins 3 couples reproducteurs), Héron pourpré (1 à 3 couples reproducteurs à l'Île Vieille), Aigrette garzette (nicheuse irrégulière, jusqu'à 35 couples reproducteurs en 1991-1992), Bihoreau gris (colonies reproductrices irrégulières, jusqu'à 35 couples reproducteurs en 1991-1992), Canard souchet (nicheur irrégulier à l'Île Vieille en 1986), Sarcelle d'été, Nette rousse (nicheuse possible à l'Île Vieille en 1991), Bondrée apivore, Autour des palombes, Busard des roseaux, Faucon hobereau, Oedicnème criard, Petit Gravelot, Sterne pierregarin (quelques couples reproducteurs), Pigeon colombin, Petit-duc scops, Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, Martin-pêcheur d'Europe, Guêpier d'Europe, Huppe fasciée, Coucou geai, Torcol fourmilier, Pic épeichette, Cochevis

huppé, Gobemouche gris, Locustelle lusciniôïde (nicheuse probable à l'Île Vieille en 1987), Lusciniolle à moustaches, Gros-bec casse-noyaux (nicheur possible), Bruant proyer. La Cistude d'Europe, présente dans le secteur de l'Île Vieille, et le Pélodyte ponctué sont les deux représentants patrimoniaux de l'herpétofaune locale. L'ichtyofaune compte quant à elle plusieurs espèces intéressantes comme la Bouvière, le Blageon, le Toxostome et la Truite de mer.

Quant à l'entomofaune locale, elle héberge diverses espèces remarquables de Lépidoptères telles que le Sphinx de l'Epilobe, sphingidé remarquable assez thermophile des bois clairs, des coupes forestières, des prairies, des talus herbeux humides et des pentes ensoleillées, souvent à proximité de l'eau, protégé au niveau européen, relativement fréquent et répandu mais jamais abondant et semblant aujourd'hui en régression, la Diane, espèce déterminante et menacée de papilionidés, en régression et devenue assez rare, thermophile, de répartition centre et est-méditerranéenne, habitant les ravins, talus herbeux, prairies, garrigues arborées, phragmitaies, ripisylves, bords de cours d'eau jusqu'à 1 000 m. d'altitude et dont la chenille vit sur l'Aristolochie *Aristolochia rotunda* (dans une moindre mesure sur *A. clematitis*, *A. sicula* et *A. pistolochia*), l'Ecaille chinée, espèce remarquable d'arctiidés, d'affinité méridionale, protégée au niveau européen, des bois clairs et lieux chauds, ensoleillés et rocaillieux sur substrat calcaire, souvent à proximité de l'eau.

D'autres insectes intéressants sont également présents localement : citons ainsi le Grand Capricorne, Coléoptère Cérambycidé Cérambyciné remarquable, plutôt forestier, surtout lié aux chênes, assez commun mais en régression et protégé au niveau européen et le Sympétrum du Piémont, Odonate Anisoptère Libellulidé remarquable, localisé en Provence et dans le Vaucluse, recherchant préférentiellement les eaux profondes envahies de végétation, les prairies marécageuses, les ruisseaux, les canaux et les marais collinéens. Enfin, il convient de mentionner le Phyllopode, un Crustacé Branchiopode assez peu fréquent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur où il n'a été récolté que dans quelques mares du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var.

## **Flore et habitats naturels**

Bien que situé entièrement en région méditerranéenne, le Rhône vauclusien constitue une sorte d'avancée vers le sud de la flore continentale à caractère médio-européen. Les éléments typiques de la flore méditerranéenne y sont très rares et ne s'expriment que sur des biotopes très réduits en surface et à faible biodiversité (bancs de graviers ou de galets, berges hautes). Il n'en demeure pas moins qu'à Bollène et tout près de la Drôme, on peut encore rencontrer deux espèces littorales, La Salabelle faux-échiem) et le Polypogon maritime.

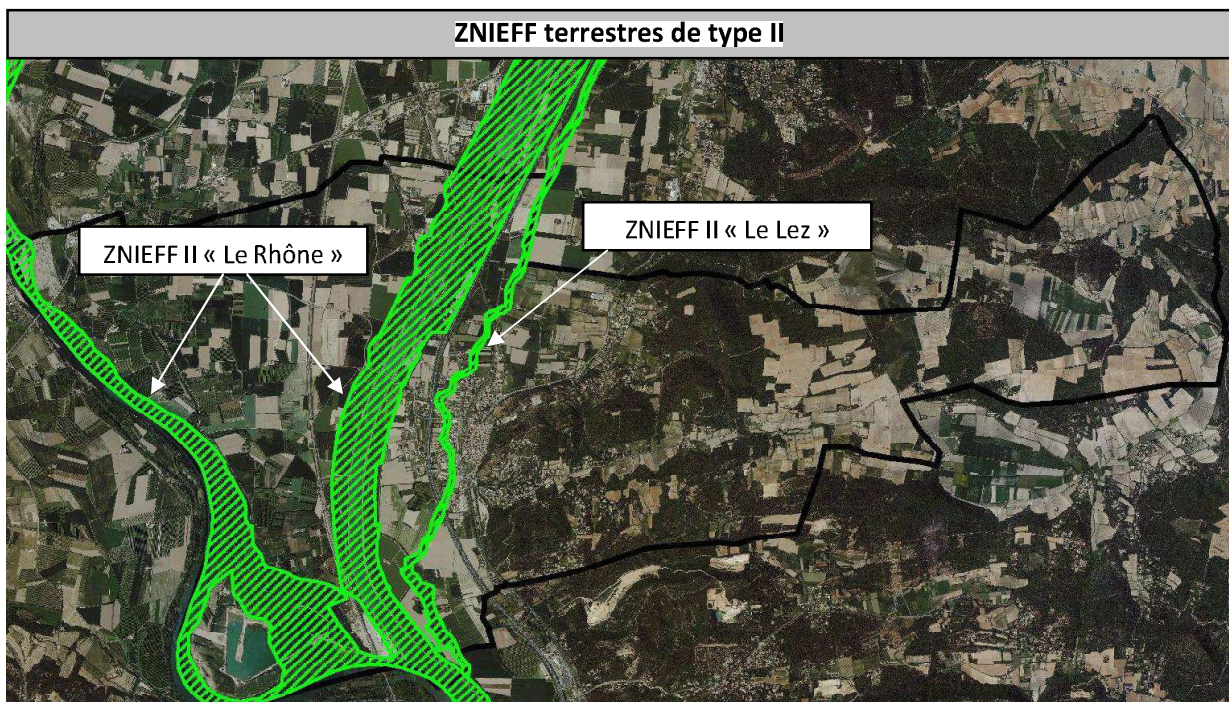
Même si le Rhône vauclusien est très artificialisé, il n'en demeure pas moins que la présence d'un bel ensemble de bras morts (lônes du Vieux Rhône) contribue à y maintenir une grande diversité des espèces et des habitats. C'est ainsi que parmi les hydrophytes des lônes et contre-canaux, on peut encore rencontrer Le Potamot perfolié à la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon, la Flèche d'eau, la Morène, la Vallisnérie en spirale à la Désirade et la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon et la Piboulette et le Petit Nénuphar pelté à la Désirade. Leur maintien reste néanmoins très aléatoire et dépend du niveau de l'eau et de la gestion des lônes et des contre-canaux. Les formations à hélophytes présentent une diversité encore plus grande avec tout un cortège d'espèces médio-européennes qui sont ici bien souvent en limite méridionale de leur aire de répartition : la Gnaphale des lieux humides à l'Île Vieille, l'Oenanthe aquatique à Avignon, la Laïche faux-souchet, régulièrement observée sur la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon, et sur le cours du Rhône jusqu'à Avignon et la Léersie faux-riz dont la présence régulière sur tout le Rhône est sans doute plus importante que celle qui est actuellement connue. Toujours parmi les hélophytes et sur la Réserve de chasse de Mondzère/Mondragon on rencontre l'Épiaire des marais et le Rorippe amphibie qui sont beaucoup plus rares sur le Rhône (Tenon de Gilles et Île Vieille) ou encore la Laïche espacée qui ne se retrouve qu'à Avignon, en particulier à l'islon de la Barthelasse et le Renoncule scélérate qui existe aussi à Lapalud (Tenon de Gilles). Dans les lônes de la Désirade, des espèces très

rare (au niveau du nombre de localités et de l'importance des populations) en région méditerranéenne semblent y avoir trouvé des sites refuges : le Souchet de Michel, le Scirpe à trois angles, l'Astragale pois-chiche que M. Palun citait déjà à Avignon (îles Piot et la Barthelasse) au XIXe siècle, La Corrigiole des rivages et le Jonc fleuri. Cette dernière espèce, une des plus belles de la flore de France se retrouve aussi dans des fossés et aux bords des contre-canaux de la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon. À Lapalud doit sans doute encore exister l'Inule britannique. Plus au sud, près de l'embouchure du Lauzon, le Gaillet sétacé a été détectée tout récemment.

Des fragments de ripisylves médio-européennes âgées et très matures existent sur l'ensemble du Vieux Rhône. Elles sont particulièrement bien représentées au Tenon de Gilles, à l'Île Vieille, à la Piboulette, aux Broteaux, à l'Ision Saint-Luc et à l'Ision de la Barthelasse. Dans les secteurs les plus humides et les plus froids, les plus impénétrables également, on y rencontre la Circée de Paris comme à l'Île Vieille ou aux Broteaux où des espèces totalement étrangères à la région méditerranéenne comme la Stellaire des bois à l'Ision de la Barthelasse à Avignon. Dans la ripisylve pionnière sèche de la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon, on trouve encore le Dompte-venin noir alors que dans ses clairières, quelques mares temporaires hébergent la Zannichellie des marais, pédonculée. À Avignon, à la Courtine, et entre Rhône et Durance, des pelouses xérothermophiles situées sur les marges des ripisylves, abritent l'Orchis punaise, parfumé qui devient plus fréquente dans la vallée de la Durance, mais qui ne se retrouve pas ailleurs sur le Rhône vauclusien.

La Réserve de chasse de Donzère/Mondragon héberge encore deux espèces qui se sont considérablement raréfiées sur le territoire national : Chénopode des villages et Ammi cure-dents. La Chénopode des villages, espèce surtout littorale y présente plusieurs populations, plus ou moins importantes tant en situation de rudérale que d'hélophyte. Le devenir de l'Ammi visnage, en revanche est moins certain, car cette espèce très menacée, a toujours été considérée comme fugace.

Parmi les très nombreuses espèces signalées au bord du Rhône dans la région d'Avignon par M. Palun et H. Roux au XIXe siècle et par L. Charrel au début du XIXe siècle et dont on a perdu la trace figurent la Pulicaire vulgaire et la Menthe des cerfs ainsi que l'Oenanthe globuleuse. Plus récemment (années 1980), l'Aldrovandie à vessie était trouvée près d'Orange, probablement dans un des contre-canaux du Rhône. Mais cette localité, qui était sans doute la dernière connue en France, n'a jamais été confirmée.



## **ZNIEFF II « Le Lez »**

### **Description de la zone**

Le Lez, affluent rive gauche du Rhône est, avec l'Aygues et l'Ouvèze, l'un des trois cours d'eau qui structurent le Haut-Comtat. Son parcours vauclusien est très fractionné puisqu'il pénètre dans le Vaucluse en longeant la partie septentrionale de l'enclave de Valréas (en deux tronçons), se poursuit dans la Drôme, puis redevient vauclusien sur la commune de Bollène. Il s'écoule alors entre la Réserve de chasse de Donzère/Mondragon à l'ouest et le massif silicicole de Bollène/Uchaux à l'est. Il se jette dans le Rhône au sud-est de l'Île Vieille, après un parcours vauclusien d'environ 50 km. L'assise géologique est constituée d'alluvions fluviales parfois grossières ainsi que de terrains argilo-limoneux.

Le Lez est un cours d'eau en tresse, à bande active relativement large sur son cours amont. En revanche, sur son cours aval, à partir de la ville de Bollène, la bande active est très étroite avec un seul chenal d'écoulement qui est d'ailleurs canalisé (avec enrochements et rectification du cours). C'est une rivière à forte charge et à régime torrentiel de type méditerranéen. En raison de la localisation et de la configuration de son bassin versant amont, ce cours d'eau est affecté régulièrement par des crues, qui peuvent être violentes et occasionner des pertes de biens. Habituellement pérenne, le Lez peut, en période estivale, avoir un étiage très réduit.

Bien que situé entièrement en région méditerranéenne, la végétation du Lez vauclusien bénéficie d'une position de carrefour biogéographique. Son caractère de cours d'eau non exclusivement méditerranéen est renforcé par l'existence d'un gradient amont-aval, surtout sensible au niveau des formations arborescentes (les formations herbacées ripicoles sont, elles, bien plus homogènes). La ripisylve méditerranéenne à peupliers couvre le lit majeur, parfois sous forme de véritable forêt-galerie (en amont de la ville de Bollène et près de la confluence avec le Rhône), parfois réduite à un linéaire arboré, mais avec des lacunes importantes. Elle est composée d'espèces arborescentes et arbustives à croissance rapide qui connaissent régulièrement des phases de destruction en fonction de la fréquence des crues et des fluctuations de la nappe phréatique. Elle ne peut donc pratiquement jamais évoluer vers des formations matures. De plus, sur le Lez, les épisodes de crues des années 1990 ont modifié l'alluvionnement (avec exhaussement de la bande active sur certains secteurs) et l'érosion (avec création de berges et anses d'érosion), ce qui a eu pour conséquence d'affecter les dynamiques végétales et la composition floristique des milieux.

### **Intérêt de la zone**

#### **Faune**

Le Lez est un cours d'eau d'un intérêt faunistique plutôt élevé. On y a recensé 18 espèces animales patrimoniales (dont 2 déterminantes). Les Mammifères locaux sont représentés par le Castor d'Europe et le Vespertilion à oreilles échancrées, les Batraciens par le Pélodyte ponctué. Les Oiseaux nicheurs comprennent des espèces liées aux ripisylves (Faucon hobereau, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Pic épeichette), des espèces liées aux berges nues du cours d'eau (Martin-pêcheur d'Europe, Guêpier d'Europe), des espèces inféodées au lit même du cours d'eau (Petit Gravelot, Cincle plongeur). Le cortège ichtyologique est tout à fait remarquable avec des espèces très rares en Provence comme la Lamproie de Planer et l'Apron, sans parler des espèces un peu plus répandues telles que le Blageon, le Toxostome, le Barbeau méridional et la Bouvière. Crustacés Décapodes en régression et devenue sensiblement plus rare aujourd'hui, l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) fréquente le Lez.